



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/45/8
6 août 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Quarante-cinquième session
Genève, 12 octobre 1998
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

EXAMEN DE HAUT NIVEAU À MI-PAROURS

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	3
I. RÉSULTATS DE L'EXAMEN À MI-PAROURS	4
II. EXAMEN À MI-PAROURS - CONSULTATIONS INFORMELLES	12
Sous-programme 1 : Mondialisation et développement	12
Sous-programme 2 : Investissement, technologie et développement des entreprises	14
Sous-programme 3 : Commerce international des biens et services, et produits de base	16
Sous-programme 4 : Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale	19
Sous-programme 5 : Pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires	22
Résumé des discussions informelles sur les questions intersectorielles	25

Table des matières (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
III. EXAMEN À MI-PAROURS - DOCUMENTATION DE BASE	32
Sous-programme 1 : Mondialisation et développement	32
Sous-programme 2 : Investissement, technologie et développement des entreprises	51
Sous-programme 3 : Commerce international des biens et services, et produits de base	67
Sous-programme 4 : Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale .	89
Sous-programme 5 : Pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires	104

INTRODUCTION

- i) Aux termes de la Déclaration de Midrand : *"Pour soutenir l'engagement politique des États membres en faveur du processus amorcé à la présente session et assurer sa mise en oeuvre, le Président de la Conférence à sa neuvième session devrait envisager de convoquer une réunion d'examen spéciale de haut niveau deux ans avant la dixième session de la Conférence"*. Au paragraphe 2 de la résolution 52/182 qu'elle a adoptée en décembre 1997, l'Assemblée générale a également réaffirmé *"sa volonté politique et son obligation d'assurer la concrétisation des engagements convenus lors de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Midrand (Afrique du Sud), en particulier le document intitulé 'Un partenariat pour la croissance et le développement', et [s'est félicitée] à cet égard de la convocation en 1998 d'une réunion spéciale de haut niveau d'examen à mi-parcours, qui [contribuerait] aux préparatifs de la dixième session de la Conférence devant avoir lieu en Thaïlande en l'an 2000"*.
- ii) À sa seizième réunion directive, le 16 février 1998, le Conseil du commerce et du développement a donné le coup d'envoi à l'examen à mi-parcours. Il en a confié la direction à son vice-président, M. Benjelloun-Touimi (Maroc), qui lui a communiqué les résultats de cet examen à la dix-huitième réunion directive, le 10 juillet 1998.
- iii) À sa dix-huitième réunion directive, le Conseil a approuvé et adopté le texte issu de l'examen à mi-parcours (TD/B/EX(18)/L.2 et Corr.1). Il a invité les États membres, le secrétariat de la CNUCED et les organisations compétentes à mettre pleinement en oeuvre les recommandations qu'il contenait, et a prié le Secrétaire général de la CNUCED d'y donner suite immédiatement, de faire périodiquement rapport à ce sujet aux consultations mensuelles et de transmettre le texte en question aux participants à l'examen de haut niveau à mi-parcours.
- iv) Le présent document contient le texte adopté par le Conseil (section I), un compte rendu des consultations informelles menées dans le cadre de l'examen à mi-parcours (section II) et la documentation de base établie par le secrétariat de la CNUCED pour cet examen (section III).

I. RÉSULTATS DE L'EXAMEN À MI-PARCOURS ¹

INTRODUCTION

1. Le projet de réforme arrêté à Midrand a marqué un tournant dans l'histoire de la CNUCED. La Conférence a décidé de restructurer et d'alléger le mécanisme intergouvernemental, le programme de travail et le secrétariat de l'organisation. Elle a également décidé d'améliorer les méthodes de travail de la CNUCED et, surtout, d'adopter une démarche nouvelle, fondée sur le dialogue et le consensus et axée sur des objectifs concrets.

2. Ces décisions ont guidé l'action de la CNUCED depuis la neuvième session de la Conférence. Les États membres et le secrétariat se sont résolument employés à atteindre les buts fixés et leurs efforts ont été en grande partie couronnés de succès. Mais cette importante réforme s'est inévitablement heurtée à des problèmes comme l'inadéquation des compétences, difficultés aggravées par la crise financière de l'ONU. Compte tenu des mandats convenus à Midrand puis approuvés par l'Assemblée générale, sur lesquels il n'est pas question de revenir, l'examen à mi-parcours permet de faire le point du chemin déjà parcouru et des obstacles rencontrés, d'étudier ce qu'il reste à faire au cours des deux années à venir et de formuler des recommandations pour aider la CNUCED à mieux s'acquitter de ces mandats.

3. Le facteur décisif sera la façon dont la CNUCED, d'ici à la prochaine session de la Conférence, remplira sa fonction d'élément moteur du système des Nations Unies pour le traitement intégré du développement et des questions interdépendantes dans le domaine du commerce, du financement, de technologie, de l'investissement et du développement durable. La CNUCED est aussi le principal organisme des Nations Unies chargé de la questions des PMA, et l'efficacité de son assistance à ces pays sera également déterminante. La clé sera l'"intégration" : intégration des éléments de programme (par exemple, l'IED devrait être considéré non pas comme une activité distincte, mais comme un moyen d'élargir les réseaux de distribution des PME, de renforcer les entreprises des pays d'accueil, d'encourager l'innovation, d'améliorer la compétitivité des exportations, etc.); intégration des travaux des divisions et services de la CNUCED concernant des questions intersectorielles, et collaboration entre le secrétariat et les États membres; intégration des activités communes ou complémentaires menées par les organisations économiques multilatérales et les commissions régionales compétentes, y compris l'exécution de programmes intégrés par pays.

4. Le renforcement des capacités est l'expression qui définit le mieux la voie à suivre - capacité de mener une politique judicieuse au niveau national, et aussi capacité d'adopter et de défendre une position dans les négociations concernant le commerce, l'investissement et autres éléments qui influent de façon déterminante sur la mondialisation et, par conséquent, sur les conditions économiques extérieures du développement.

¹Texte approuvé et adopté par le Conseil du commerce et du développement à sa dix-huitième réunion directive, le 10 juillet 1998.

BILAN

5. Depuis la neuvième session de la Conférence, les travaux du secrétariat et du mécanisme intergouvernemental sont conformes aux grandes orientations décidées à Midrand. La concertation intergouvernementale, les travaux de recherche et d'analyse et la coopération technique ont, dans l'ensemble, contribué à aider les pays du tiers monde et les pays en transition à se développer ainsi qu'à participer plus efficacement à l'économie mondiale dans des conditions propices à leur croissance.

6. Les travaux analytiques sur les thèmes suivants ont été particulièrement utiles : interdépendance et problèmes économiques mondiaux; problèmes de développement rencontrés par les PMA et les pays africains; investissement étranger direct; initiatives des pays en développement dans les négociations commerciales; débouchés commerciaux dans le secteur des services; diversification et gestion des risques dans le domaine des produits de base; commerce électronique. A cet égard, preuve a été faite de l'importance et de l'utilité des grands rapports de la CNUCED, à savoir le *Rapport sur le commerce et le développement*, le *Rapport sur l'investissement dans le monde* et le *Rapport sur les pays les moins avancés*.

7. L'action concrète a été particulièrement fructueuse dans les domaines suivants : gestion de la dette; promotion de l'investissement; renforcement des capacités des entreprises; accession à l'OMC; amélioration des compétences commerciales; gestion des risques; modernisation des douanes, suivi des marchandises et facilitation du commerce; accords de transport et de transit; élaboration de programmes nationaux intégrés pour les PMA. Des travaux intensifs ont été menés en ce qui concerne les normes de comptabilité et de publication ainsi que le droit et la politique de la concurrence. Il est prévu de revoir le fonctionnement du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication et du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.

8. Les bases de données sur le commerce des biens et services - système d'analyse et d'information commerciales (TRAINS) et base de données sur les mesures concernant le commerce des services (MAST) - ont été étoffées et affinées, en tant qu'outils d'analyse.

9. Pour ce qui est de la réforme institutionnelle, le Conseil du commerce et du développement a adopté des principes directeurs concernant l'efficacité et le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, en soulignant notamment la nécessité d'intégrer les conclusions ou recommandations des réunions d'experts dans les travaux directifs des commissions.

10. Les travaux ont été placés sous le signe de la participation, l'accent étant mis sur la nécessité d'associer la société civile aux activités de la CNUCED, d'entretenir des liens étroits avec d'autres organisations internationales, ainsi que d'intégrer les travaux de recherche et d'analyse et la coopération technique.

11. Plusieurs problèmes structurels ont cependant été constatés, qu'il faut s'employer à résoudre si l'on veut renforcer le rôle et l'influence de la CNUCED. Vu le décalage croissant entre les besoins et le niveau des ressources, ainsi que leur qualité (compétences et expérience du personnel), il faut répartir celles-ci de façon plus souple et faire mieux concorder les capacités et les priorités. La situation est aggravée par des rigidités systémiques, et en particulier par la lenteur des procédures de nomination aux postes vacants.

12. Les liens entre les travaux analytiques et la coopération technique laissent encore à désirer. Les questions intersectorielles n'ont pas été examinées de façon suffisamment intégrée par les organismes intergouvernementaux et n'ont pas été traitées aussi efficacement qu'elles auraient pu l'être par le secrétariat. C'est le cas en particulier des questions relatives aux PMA. L'impact des activités de la CNUCED doit être mieux évalué.

13. Les difficultés de recrutement rencontrées par la CNUCED ces deux dernières années ont tout particulièrement touché le Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires. Le fait que le coordonnateur spécial n'a pas encore été nommé et que d'autres postes restent vacants nuit à la conduite des travaux de la CNUCED concernant ces pays. Il faut de toute urgence nommer à ces postes des personnes hautement qualifiées.

14. Le Secrétaire général de l'ONU a approuvé les dispositions convenues en ce qui concerne la répartition des tâches entre la CNUCED et le Département des affaires économiques et sociales pour renforcer les travaux de l'Organisation dans le domaine de l'analyse macro-économique. Dans ce nouveau contexte, la CNUCED risque de ne pas avoir pleinement les moyens d'examiner des questions macro-économiques internationales, notamment l'effet de la mondialisation et de la libéralisation sur le commerce et le développement.

15. La CNUCED a renforcé ses travaux concernant l'Afrique ces dernières années et le Conseil a tenu dans l'ensemble des débats satisfaisants sur les problèmes africains et sur les activités menées par la CNUCED dans le cadre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. Des améliorations restent toutefois possibles dans ce domaine. L'appui sous forme de contributions analytiques et de ressources humaines demeure insuffisant et la coordination interne pourrait être renforcée.

16. Les travaux sur la mondialisation et les stratégies de développement devraient être plus équilibrés, car les régions ne sont pas toutes pleinement prises en considération d'une année à l'autre; il convient aussi d'en diffuser plus largement les résultats. La façon dont les pays en développement pourraient organiser et échelonner la libéralisation n'a pas été analysée de façon suffisamment approfondie. Le financement des activités concernant la gestion de la dette n'est pas assez sûr, et l'assistance au peuple palestinien devrait maintenant viser à des résultats économiques directs. Pour les travaux sur l'investissement, la technologie et le développement des entreprises, il y a lieu de définir plus clairement les priorités et les objectifs. Dans le domaine du commerce, il n'y a pas de répartition assez nette des tâches entre

les sous-programmes concernant le commerce électronique et la diplomatie commerciale. Au sujet de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale, il faut redoubler d'efforts pour faire mieux comprendre l'impact économique du commerce électronique dans le cadre de la mondialisation. Quant aux travaux concernant les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires, on ne s'est pas assez soucié de la suite à donner à la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, et la participation des PMA aux réunions de la CNUCED a été insuffisante.

RECOMMANDATIONS

Recommandations générales

17. La CNUCED doit jouer le rôle distinctif qui est le sien en remplissant sa fonction analytique et en intégrant *recherche* et *action*, *analyse* et *travaux directifs*. Ses programmes devraient être évalués dans cette optique. L'intégration doit se manifester dans la concertation intergouvernementale ainsi que dans les activités opérationnelles de la CNUCED, et se traduire par des partenariats plus étroits avec la société civile. Un suivi approprié permettra d'obtenir des Etats membres une information indispensable.

18. Les partenariats pour le développement prévus dans la Déclaration de Midrand devraient devenir l'activité emblématique de la CNUCED. Ils exigeront de nouveaux changements dans la façon de travailler. La CNUCED devrait renforcer ses liens avec la société civile, en particulier le secteur privé, et avec les organisations internationales. La coopération avec le secteur privé devrait viser à mettre à profit sa capacité d'innovation, à engager des activités communes et à mobiliser des fonds; des directives précises devraient être adoptées pour le financement du secteur privé. Les liens avec d'autres organisations internationales et les commissions régionales, qui représentent aussi une source précieuse d'idées, devraient avoir pour but d'accroître la synergie et d'éviter les doubles emplois. Des idées constructives doivent être lancées pour améliorer la diffusion de conseils, notamment par les moyens électroniques modernes, de façon qu'ils parviennent aux utilisateurs sous une forme facile à utiliser (meilleures pratiques, manuels, lois ou contrats types).

19. Il est, certes, nécessaire d'adapter les priorités à l'évolution de l'économie mondiale, mais le champ et la teneur du programme de travail du secrétariat devraient être en rapport avec les mandats approuvés, compte tenu également du fait que les ressources sont limitées.

20. Les questions intersectorielles doivent être mieux intégrées aux travaux du mécanisme intergouvernemental. Le Conseil devrait en particulier veiller à ce que les questions mentionnées au paragraphe 106 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement" soient incorporées aux travaux des commissions.

21. Les travaux analytiques et les activités de coopération technique de la CNUCED doivent être mieux coordonnés et le secrétariat devrait pour cela mettre en place des mécanismes appropriés. A cet égard, il faut poursuivre la stratégie visant à assurer la cohérence des programmes financés par le budget

ordinaire et des programmes extrabudgétaires, en tenant compte des résultats des réunions d'experts ainsi que des sessions des commissions, du Groupe de travail et du Conseil du commerce et du développement.

22. L'administration de la CNUCED devrait faire le maximum pour accélérer les recrutements et les nominations, de façon à réduire l'actuel taux excessif de postes vacants. Elle devrait également s'efforcer de réduire les coûts dans le cadre des efforts déployés à l'échelle du système pour améliorer l'efficacité. Il conviendrait d'intensifier la formation du personnel afin de corriger les lacunes et de créer une force de travail flexible capable de s'adapter à l'évolution des besoins.

23. Compte tenu des discussions actuellement consacrées au sein du système des Nations Unies à la budgétisation fondée sur les résultats et aux indicateurs de résultats, le secrétariat de la CNUCED devrait davantage intégrer dans ses travaux l'utilisation de tels indicateurs. Conformément aux critères nationaux et internationaux généralement acceptés, ces indicateurs devraient être pertinents, simples et mesurables; il conviendrait de tenir dûment compte des difficultés qu'il y a à mesurer les incidences des travaux analytiques.

24. En se préoccupant davantage des résultats que des contributions, le secrétariat devrait étudier et proposer au Conseil des idées concernant des mécanismes de rétro-information permettant de mesurer les incidences des activités de la CNUCED. Le Conseil devrait être saisi, aussitôt que possible, des propositions correspondantes, à l'examen desquelles le Groupe de travail serait associé à un stade ultérieur.

25. Le recouvrement des coûts devrait être envisagé pour certains programmes de coopération technique impliquant des activités de mise à jour, de maintenance et de service continu, en tenant compte de la situation des PMA et des pays à faible revenu.

Recommandations particulières

26. La CNUCED étant l'organisme chargé, au sein du système des Nations Unies, d'apporter une assistance aux pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires, il conviendrait de renforcer les activités du Bureau du Coordonnateur spécial. On pourrait notamment pourvoir d'urgence les actuels postes vacants. Il est important que le Bureau coordonne les activités sectorielles, suive la mise en oeuvre du Programme d'action de Paris et entame la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA en étroites consultations et collaboration avec les organisations et institutions compétentes et la société civile. Les questions relatives aux PMA devraient être pleinement intégrées aux travaux du mécanisme intergouvernemental à tous les niveaux. Le Conseil devrait se pencher sur la question de la participation insuffisante des PMA aux réunions de la CNUCED.

27. Compte tenu de sa grande importance pour les pays les moins avancés, il est essentiel que la décision 445 (EX-16) du Conseil du commerce et du développement relative au suivi de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA soit pleinement appliquée. Il faudrait veiller à ce que les pays bénéficiaires aient

la haute main sur le processus. Une assistance devrait être fournie aux PMA pour la préparation et le suivi des tables rondes nationales. La coopération, la coordination et la cohérence des efforts entre toutes les institutions compétentes constituent la pierre angulaire de tout succès.

28. Il conviendrait d'intensifier la coopération avec d'autres institutions pour la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Les travaux sur les problèmes de développement propres aux pays sans littoral et aux pays de transit devraient être renforcés et exécutés en consultation avec tous les intéressés.

29. Une coopération et une coordination étroites sont essentielles pour la réalisation des objectifs du programme intégré CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains, qui, pour les PMA considérés, représente une étape concrète de la mise en place du cadre intégré recommandé à la Réunion de haut niveau. Il conviendrait de renforcer le mécanisme de coordination et de centralisation du secrétariat pour les activités relatives à l'Afrique.

30. Les travaux sur la mondialisation et les stratégies de développement devraient avoir une plus vaste portée régionale, la diffusion devrait en être améliorée et davantage de travaux devraient être consacrés aux questions de rythme et de calendrier de mise en oeuvre des politiques nationales de libéralisation.

31. Pour ce qui est de la gestion de la dette, il conviendrait d'intensifier les travaux relatifs à la formation de personnel national et à la gestion de la dette intérieure. En tenant compte des résultats des négociations sur la dette dans diverses instances, y compris des instances du secteur privé, la CNUCED devrait poursuivre, dans le cadre de son mandat, ses travaux sur les problèmes des pays endettés.

32. La CNUCED devrait analyser les conséquences pour les pays en développement de l'Union économique et monétaire européenne (UEM) et de l'euro, en s'appuyant sur les analyses réalisées dans les organisations internationales compétentes. Les travaux relatifs aux investissements de portefeuille pourraient être plus efficacement réalisés dans le cadre du programme sur les investissements, et il conviendrait d'exploiter le plus possible les travaux effectués par les banques régionales de développement et les institutions régionales de l'ONU.

33. Concernant le programme d'assistance au peuple palestinien, il faudrait améliorer la coordination interinstitutions et envisager de renforcer la présence sur le terrain.

34. L'analyse par la CNUCED des conséquences pour le développement de questions se rapportant à un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement relève d'un thème de premier plan dans les actuelles discussions internationales. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux, qui devraient avoir un caractère essentiellement analytique et englober l'examen d'aspects relatifs à la promotion du développement. Elle devrait également poursuivre ses travaux visant à aider les pays en développement à renforcer leur capacité

de promouvoir leur commerce et leur développement par le biais de l'investissement étranger. Des travaux de recherche supplémentaires devraient être entrepris sur les facteurs qui jouent un rôle dans les choix des entreprises privées pour l'implantation de leurs investissements. La CNUCED devrait continuer d'analyser l'évolution actuelle des sociétés transnationales et aider les pays en développement à mieux comprendre les questions relatives à ces sociétés transnationales et à leur contribution au développement, ainsi que les politiques leur permettant de tirer profit des activités des sociétés transnationales. Une plus grande attention devrait être consacrée à la promotion de l'investissement entre pays en développement. Il conviendrait d'approfondir l'approche intégrée de l'investissement et de la technologie que permettent les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation et les examens de la politique d'investissement. Préférence devrait être donnée à des stratégies strictement nationales pour ce qui est de l'appui aux institutions nationales et du renforcement des capacités. Des mesures devraient être prises pour promouvoir l'expansion continue du programme EMPRETEC, en veillant à instaurer un équilibre régional.

35. Pour ce qui est des travaux relatifs au commerce, une plus grande place devrait être accordée au renforcement des capacités. Le secrétariat devrait poursuivre ses efforts visant à aider les pays en développement et les pays en transition à participer efficacement aux négociations commerciales internationales et à devenir membres de l'OMC, notamment à travers l'élaboration d'initiatives de négociation, efforts dont les Etats membres devraient être dûment informés et qui devraient bénéficier d'un financement approprié, sur le budget ordinaire et de sources extrabudgétaires. Les analyses des incidences des préférences commerciales sur le commerce et le développement des pays en développement devraient être renforcées, s'agissant en particulier de déterminer les mesures à prendre pour remédier à l'effritement des marges préférentielles et pour promouvoir une utilisation optimale des schémas de préférences. Il conviendrait en particulier de déterminer les moyens d'améliorer l'accès aux marchés des exportations des pays en développement, notamment dans de nouveaux secteurs. L'application des dispositions concernant un traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement prévues dans les Accords du Cycle d'Uruguay devrait être analysée en tenant compte des travaux réalisés dans ce domaine par l'OMC. La formation à la diplomatie commerciale doit être conçue de façon que la CNUCED contribue bel et bien à renforcer la capacité d'analyse des responsables de pays en développement participant aux négociations internationales. Les travaux relatifs aux cours de diplomatie commerciale devraient s'appuyer sur une stratégie claire et bénéficier d'un financement suffisant; ils devraient aller de pair avec les activités du programme TRAINFORTRADE (formation dans le domaine du commerce extérieur et des services liés au commerce). Il conviendrait de clarifier le rôle de différents sous-programmes concernant la diplomatie commerciale et le commerce électronique. En tant que contribution aux discussions sur des questions intéressant le commerce international, la CNUCED devrait poursuivre ses activités concernant le droit et la politique de la concurrence, le commerce, l'environnement et le développement, et les services, y compris l'exploitation de la base de données MAST. Un certain nombre de pays en développement restant tributaires des produits primaires, il conviendrait d'intensifier les travaux sur la diversification et la gestion des risques.

36. Il faudrait renforcer la viabilité du programme "Pôles commerciaux" et des pôles commerciaux eux-mêmes, en particulier pour ce qui est de la formation, du fonctionnement et de l'interopérabilité, comme cela pourrait être recommandé dans la prochaine évaluation du programme. Le concept de services d'appui pour le système douanier automatisé (SYDONIA) devrait être précisé, et des mesures visant à assurer la viabilité générale de ce système, ainsi que celle d'autres programmes relatifs à la facilitation du commerce, devraient être étudiées. Les futures activités du programme TRAINFORTRADE devraient être précisées, en tenant compte des recommandations adoptées par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à la suite de l'évaluation de ce programme et des enseignements fournis par les projets pilotes régionaux. La réunion de Lyon "Partenaires pour le développement" devrait être intégrée aux travaux de la CNUCED par le biais d'un suivi des activités conjointes du secteur privé et de la CNUCED qui seront lancées à cette occasion. Le secrétariat devrait faire porter ses efforts sur l'analyse des conséquences pour le développement du commerce électronique mondial. En coopération avec les organisations compétentes, en particulier l'OMC, l'UIT, l'OMPI et la CNUDCI, la CNUCED devrait aider les pays en développement à se préparer à d'éventuelles discussions multilatérales sur le commerce électronique.

37. Pour une plus grande transparence, le secrétariat devrait établir un rapport annuel sur les activités de la CNUCED, qui donnerait aux États membres un aperçu d'ensemble des activités et permettrait de mieux évaluer les travaux et les réalisations de l'Organisation. Le Secrétaire général voudra peut-être tenir compte des observations et des vues des États membres quant au contenu de ce rapport.

38. Le secrétariat devrait s'efforcer d'exploiter davantage, dans les travaux de la CNUCED, toutes les possibilités offertes par les technologies de l'information. À cette fin, chaque division devrait élaborer un plan pour une intégration optimale de ces technologies dans ses activités.

II. EXAMEN À MI-PAROURS - CONSULTATIONS INFORMELLES

Résumé des discussions informelles sur le sous-programme 1 : Mondialisation et développement

1. Les travaux de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement demeureront prioritaires pour la CNUCED tant que le phénomène de la mondialisation ne serait pas parfaitement compris. D'importants progrès avaient été faits dans l'exécution de la plupart des tâches définies à Midrand. Certaines délégations estimaient cependant qu'il y avait un net déséquilibre entre les activités, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes étant "oubliée" dans bien des cas; il fallait donc que la Division répartisse plus également ses activités d'analyse et son assistance technique. À cet égard, on a fait remarquer que les travaux exécutés correspondaient à des mandats précis et que, faute de ressources, il était impossible de prendre en considération toutes les régions chaque année; le manque de moyens risquait en fait de compromettre l'ensemble des activités de la Division. On a exprimé l'espoir que les ressources seraient étoffées, vu notamment que la CNUCED était appelée à jouer un rôle directeur au sein du système des Nations Unies dans le domaine de l'analyse macroéconomique. Les États membres devaient aussi modérer leurs exigences et tenir compte des priorités déjà fixées. Il fallait continuer à privilégier l'analyse, tout en renforçant l'assistance technique.

2. Les travaux sur l'**interdépendance et les questions économiques mondiales** ont été grandement loués. On a qualifié de remarquables les études faites à ce sujet, et déclaré que le *Rapport sur le commerce et le développement* était une source précieuse d'idées originales. La CNUCED devrait continuer à conseiller et orienter les pays, en améliorant pour ce faire ses méthodes de diffusion. Elle n'avait cependant pas analysé de façon assez approfondie les effets de la mondialisation et de la libéralisation sur le développement, ni la façon dont les pays du tiers monde pourraient doser et échelonner la libéralisation de façon qu'elle provoque un minimum de perturbations. Au sujet de la crise en Asie de l'Est, certaines délégations jugeaient qu'il fallait présenter un tableau plus équilibré de la situation, en tenant compte d'éléments comme le "capitalisme de copinage", tandis que d'autres insistaient sur la nécessité d'en donner une image avant tout fidèle et objective. La crise avait un caractère systémique et non régional, et il était important pour tous les pays d'en tirer les leçons. Il fallait aussi étudier plus à fond les conséquences du commerce électronique mondial pour le développement.

3. À propos des **ressources financières**, du **problème de la dette** et du **développement durable**, on a fait l'éloge des activités accomplies jusqu'alors. Les travaux sur les problèmes d'endettement des pays africains et des pays à faible revenu en général devraient être poursuivis jusqu'à la dixième session de la Conférence. La CNUCED faisait oeuvre utile dans le domaine de la mobilisation de flux d'investissements étrangers, et on a fait valoir que son mandat découlait du paragraphe 86 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement". Le Séminaire pilote et la Réunion d'experts tenue récemment avaient donné de bons résultats. Les experts avaient notamment formulé des conclusions concertées qui, si elles étaient approuvées par la commission compétente, constitueraient un mandat clair dans ce secteur. Quant au développement des marchés de capitaux, l'avantage comparatif de la CNUCED dans ce domaine n'était pas aussi évident que celui des banques de développement.

On s'est demandé s'il ne vaudrait pas mieux confier la préparation du forum international annuel sur les marchés émergents (Genève) et les travaux sur les investissements de portefeuille en général à la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises.

4. Dans le domaine de la **gestion de la dette**, les avantages du SYGADE l'emportaient largement sur ses éventuels inconvénients, et le secrétariat devrait poursuivre ses efforts pour installer et perfectionner le système. L'idée d'instaurer un mécanisme de recouvrement des coûts pour rentabiliser le programme gagnait du terrain, et certaines délégations y étaient favorables. Il fallait s'employer plus activement à former le personnel national et entreprendre des travaux sur la gestion de la dette intérieure. Les délégations devraient être informées de la façon dont le secrétariat prévoyait de s'attaquer aux problèmes mis en lumière par l'évaluation indépendante du programme.

5. En ce qui concernait la **contribution de la CNUCED au Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90**, bien que l'organisation eût fait des efforts louables, elle n'accordait pas à ce domaine d'activité l'importance voulue. L'effectif du Bureau du Coordonnateur était insuffisant, les divisions réagissaient tardivement aux demandes de collaboration et la CNUCED n'était guère présente sur le terrain, ce qui était très fâcheux. Il convenait d'étudier les répercussions probables de la création de l'Union monétaire européenne et de l'introduction de l'euro sur le commerce, l'investissement et la compétitivité en Afrique. On avait aussi besoin de plus de détails sur les résultats concrets des travaux.

6. Pour ce qui était de l'**assistance au peuple palestinien**, le mandat de la CNUCED avait été réaffirmé par l'Assemblée générale à ses cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions. La CNUCED devrait poursuivre ses activités dans ce domaine, en veillant à ce qu'elles aient des effets au niveau local. À cet égard, certains estimaient qu'il fallait mesurer l'impact des activités en cours avant d'en entreprendre de nouvelles, mais d'autres considéraient que les difficultés rencontrées par le peuple palestinien exigeaient la mise en chantier immédiate de nouveaux projets. Le fait que la CNUCED continuait à recevoir des demandes d'assistance de l'Autorité palestinienne montrait qu'elle jouait un rôle utile. La question de savoir comment les États membres pourraient aider à résoudre les problèmes de coordination a été soulevée. La CNUCED n'avait aucun représentant sur place, ce qui ne facilitait pas les choses, mais elle envisageait d'y remédier. On a exprimé l'espoir que la dixième session de la Conférence offrirait l'occasion d'étudier de nouvelles activités en faveur du peuple palestinien.

7. Au sujet de la **gestion de l'information**, on a vivement recommandé une utilisation croissante de l'informatique sous tous ses aspects. Il fallait accroître les moyens du secrétariat dans ce domaine. Quant aux problèmes d'achat, le secrétariat a été prié de suggérer des solutions aux États membres. Une option informatique devrait être prévue pour la préparation de la dixième session de la Conférence, afin d'associer plus étroitement les gouvernements aux travaux.

8. Quant à l'**impact des réformes et de la libéralisation économiques sur le développement des entreprises**, on a demandé si le sous-programme 2, qui concernait aussi les entreprises, ne faisait pas double emploi avec le sous-programme 1.

**Résumé des discussions informelles sur le sous-programme 2 :
Investissement, technologie et développement des entreprises**

1. Les **travaux futurs** devraient suivre un ordre de priorité bien défini, l'accent étant mis sur ceux qui permettraient de s'acquitter du mandat de Midrand avant la dixième session de la Conférence. Il fallait pour cela déterminer l'effet des activités et les obstacles rencontrés, mettre au point des indicateurs de résultats et fixer des objectifs tenant compte de l'évolution des réalités mondiales. Pour mesurer l'impact réel de ces activités, il fallait se fonder non pas sur les coupures de presse ou sur les demandes de séminaires, mais sur des éléments comme l'intérêt manifesté par le secteur privé. De l'avis général, la CNUCED devait associer plus étroitement le **secteur privé** à l'exécution du sous-programme, en particulier dans le domaine de l'investissement. Il importait notamment de chercher à savoir pourquoi les entreprises décidaient ou au contraire refusaient d'investir dans tel ou tel secteur, ou dans telle ou telle partie du monde. On a également souligné l'importance de la **collaboration avec d'autres organisations internationales**; en particulier, il fallait mettre pleinement à profit les compétences des institutions financières internationales, lorsqu'il y avait lieu. On a pris note, entre autres, du mémorandum d'accord signé avec l'ONUDI, de la coopération avec l'OMC pour les séminaires de Glion, et de la collaboration avec le CCI dans le domaine du développement des entreprises. De nombreuses délégations estimaient cependant que les relations avec d'autres organisations pourraient être renforcées. Il fallait aussi s'employer à éviter les chevauchements d'activités.

2. Les avis concordaient quant à l'importance de l'élaboration d'un **cadre multilatéral pour l'investissement**; l'organisation d'activités de formation a été jugée particulièrement utile à cet égard. La CNUCED était appelée à jouer un rôle essentiel dans ce domaine et sa coopération avec l'OCDE serait bénéfique aux pays en développement. Il fallait tenir compte de l'évolution récente des négociations sur l'AMI et recentrer les activités de la CNUCED compte tenu de sa collaboration avec l'OMC. La CNUCED n'avait pas pour tâche d'établir des normes : elle devait plutôt s'employer à dresser une liste des questions à examiner dans d'autres enceintes. Certaines délégations craignaient que l'on interprète de façon restrictive l'expression **critères tenant compte des impératifs de développement** dans le contexte des accords internationaux d'investissement, et auraient préféré que l'on parle de "dimensions"; d'autres estimaient cependant que ce terme était trop vague pour avoir une utilité pratique. L'élaboration de tels critères a été jugée très utile et l'on a suggéré d'organiser une réunion d'experts sur la question.

3. À cet égard, certaines délégations ont posé des questions au sujet des "auditions". Elles ont demandé en particulier des précisions sur leurs éventuels résultats et leurs éventuels effets préjudiciables. On leur a expliqué qu'il s'agirait de réunions d'information qui permettraient aux représentants de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, d'entreprises, des milieux universitaires et d'autres personnes intéressées

d'exprimer leur point de vue sur certains aspects de l'élaboration d'un cadre multilatéral pour l'investissement. D'autres délégations se sont déclarées favorables à l'organisation de telles auditions.

4. Certaines délégations étaient tout à fait pour l'établissement de **guides de l'investissement** dans les PMA, mais d'autres estimaient qu'il y avait déjà des ouvrages idoines dans le commerce ou craignaient que ces guides soient vite dépassés. On a demandé si les guides seraient établis avec le concours financier du secteur privé ou de la société civile. Certaines délégations étaient préoccupées par la façon dont le secrétariat agissait dans ce domaine et trouvaient qu'il ne tenait pas suffisamment compte de l'avis des États membres. Une délégation pensait qu'il fallait donner la priorité à la publication non pas de guides, mais de documents thématiques sur un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement et ses conséquences pour le développement.

5. Il a été suggéré de consacrer davantage d'attention à la promotion de l'investissement entre pays en développement, conformément au paragraphe 89 f) d'"Un partenariat pour la croissance et le développement".

6. Les délégations accordaient une grande importance à la question de l'investissement étranger direct et à la façon dont les pays en développement pourraient attirer ce type de flux. On s'est félicité de la publication du manuel intitulé *Handbook on Foreign Direct Investment by Small and Medium-sized Enterprises in Asia*.

7. Le *Rapport sur l'investissement dans le monde* représentait un outil précieux pour les dirigeants et était considéré comme généralement très utile. Il fallait cependant veiller à ce qu'il soit tout à fait objectif et à ce qu'il paraisse en temps voulu.

8. Au sujet de l'examen des politiques concernant l'investissement, la science, la technique et l'innovation, on a loué la démarche intégrée suivie en matière d'investissement et de technologie. Certaines des principales activités dans ce secteur dépendaient cependant de ressources extrabudgétaires, ce qui était préoccupant. Le manque de ressources ne justifierait toutefois pas forcément le financement des activités au moyen du budget ordinaire. La proposition visant à consacrer aux examens de la politique d'investissement des fonds supplémentaires provenant des économies réalisées a été bien accueillie.

9. L'idée de réactiver "une approche multilatérale des questions concernant la science et la technologie" par l'intermédiaire de la Commission de la science et de la technique au service du développement a suscité des réactions favorables, mais aussi des doutes. Il fallait étudier de plus près la façon dont les travaux des deux commissions pourraient être combinés. Il serait prématuré de consacrer à cette question une réunion de haut niveau du Conseil du commerce et du développement.

10. On a suggéré d'accorder une plus grande attention à l'assistance technique pour le développement de la technologie, conformément au paragraphe 89 m) d'"Un partenariat pour la croissance et le développement"; il fallait aussi améliorer la coordination entre la Division de

l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises et la Division de la mondialisation et des stratégies du développement.

11. D'une façon générale, les délégations approuvaient l'approche par pays pour le soutien des institutions nationales et le renforcement des capacités, de préférence à une démarche plus générale. Le programme EMPRETEC était très utile et devrait être étendu à un plus grand nombre de pays. Il fallait se féliciter des efforts entrepris pour en faire profiter l'Asie. Des avis favorables ont également été exprimés quant à la création de centres pour l'innovation et le développement des entreprises et à la constitution d'un réseau d'entrepreneurs africains et asiatiques.

12. L'harmonisation des normes de comptabilité et de publication et les travaux de l'ISAR présentaient de l'intérêt, mais des doutes ont été émis quant à la fiabilité de la comptabilité de l'environnement.

13. À propos de la gestion de la dette, les liens entre la dette publique et privée et la crise financière asiatique devraient être examinés de plus près.

14. Pour ce qui était de l'intégration de la société civile, les travaux de l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA) étaient particulièrement intéressants.

15. Il fallait faire sans tarder une étude sur les sociétés transnationales, vu leur rôle dans la mondialisation.

16. Il convenait d'étudier les incidences de l'introduction de l'euro sur l'investissement, en particulier en Afrique.

17. Les participants étaient d'accord sur les thèmes qui pourraient être examinés par de futures réunions d'experts.

**Résumé des discussions informelles sur le sous-programme 3 :
Commerce international des biens et services, et produits de base**

1. On s'est félicité de la **coopération** entre la CNUCED, d'autres organisations et le secteur privé. Il fallait collaborer plus étroitement avec l'OMPI à l'application de l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, car ces droits revêtaient une grande importance pour les pays en développement. Une délégation a demandé si la CNUCED et l'OMPI coopéraient aussi pour définir les perspectives ouvertes par cet accord en Amérique latine. La conclusion récente d'un mémorandum d'accord avec l'ONUDI a été bien accueillie. Il fallait veiller à ce que les activités conjointes - comme le programme d'assistance technique CNUCED/OMC/CCI en faveur de certains pays africains - soient complémentaires et ne se fassent pas double emploi.

2. L'analyse des incidences des **Accords du Cycle d'Uruguay**, pour aider les pays en développement à tirer le meilleur parti de ces instruments, a été jugée très utile. A cet égard, il était urgent d'évaluer l'application des mesures spéciales et différenciées prévues en faveur de ces pays.

3. Aider les pays en développement à participer activement aux **négociations commerciales internationales**, et notamment à définir leurs propres **initiatives de négociation**, était dans l'intérêt bien compris de tous les pays; c'était aussi une condition du succès de ces négociations. Une formation aux techniques de négociation était indispensable aux pays en développement qui avaient une expérience limitée du système commercial multilatéral. Certaines délégations s'intéressaient tout particulièrement aux stages de **diplomatie commerciale**. Dans ce domaine, l'attitude de la CNUCED devait être parfaitement neutre. Il était dommage que les stages de formation à la diplomatie commerciale aient dû être interrompus faute de fonds. Il fallait poursuivre les efforts pour aider les pays en développement à **adhérer à l'OMC**, et y consacrer des ressources suffisantes.

4. Les travaux sur les **obstacles à la réussite commerciale** étaient dignes d'éloges. La communauté internationale devrait aider les pays en développement à s'adapter à une économie mondiale en pleine évolution. L'analyse des incidences des **préférences commerciales** sur les échanges et le développement des pays du tiers monde était également utile; il fallait étudier les moyens de contrebalancer l'éventuel effritement des préférences et de renforcer les capacités régionales.

5. Le fait que le secrétariat n'avait pas les ressources voulues pour accomplir les tâches fixées à Midrand était un problème auquel il fallait s'attaquer avant la dixième session de la Conférence. On devait définir les programmes qui se prêtaient le mieux à un recouvrement des coûts. La vente du CD-ROM TRAINS et la participation payante d'entreprises privées aux séminaires sur les produits de base et la gestion des risques pourraient aider à atténuer les difficultés financières. En tout état de cause, les compétences et les ressources étant limitées et les besoins évoluant, il serait peut-être souhaitable de donner la priorité à certaines activités, dans l'intérêt de l'ensemble du sous-programme.

6. Dans le secteur des produits de base, on a tout particulièrement loué les travaux de la CNUCED concernant la diversification et la gestion des risques et suggéré d'y affecter un personnel plus nombreux. À l'avenir une distinction devrait être faite entre les pays tributaires de produits de base et les autres. La coopération entre la CNUCED et le CCI dans ce domaine était une bonne chose. La CNUCED jouissait d'un avantage comparatif par rapport à d'autres organismes internationaux, surtout pour ce qui était de la diversification et de la gestion des risques, et ne devrait ménager aucun effort pour mener à bien ses travaux avant la dixième session de la Conférence. Au sujet des instruments permettant de limiter les risques, il fallait avant tout aider les pays à surmonter les obstacles rencontrés, au lieu de mettre l'accent sur la réduction des coûts de transaction.

7. Le secrétariat a été encouragé à poursuivre ses activités dans le domaine des services, en faisant notamment porter son attention sur le secteur du tourisme.

8. La CNUCED fournissait une assistance précieuse pour l'élaboration de la politique et du droit de la concurrence et pour le renforcement des institutions.

9. On s'est félicité de l'utilisation d'indicateurs pour évaluer l'effet du sous-programme.

10. Le CD-ROM TRAINS a été jugé utile, en tant que base de données.

11. Tout en prenant note des préoccupations du secrétariat, les participants ne partageaient pas tous l'opinion que la Commission n'avait pas pu s'appuyer valablement sur les conclusions des réunions d'experts. Il fallait veiller à ce que les commissions tirent tout le profit possible de ces conclusions. Il serait bon d'étudier de façon plus approfondie la suite donnée par les gouvernements aux recommandations. Des doutes ont cependant été exprimés quant à l'utilisation de questionnaires à cette fin.

12. On s'est interrogé sur la répartition des tâches entre le sous-programme 3 et le sous-programme 4 dans le domaine du commerce électronique, et entre le sous-programme 3 et le programme TRAINFORTRADE dans le domaine de la diplomatie commerciale.

13. On a fait valoir que les cinq domaines d'activité du sous-programme étaient tous importants pour les pays d'Asie, mais qu'il n'était guère question de cette région dans le document de base établi par le secrétariat.

14. Pour contribuer à faire mieux comprendre le système commercial multilatéral, le secrétariat devrait analyser l'effet de l'introduction de l'euro sur les échanges des pays du tiers monde, dans l'optique du développement.

15. Il fallait diffuser plus largement l'information sur les séminaires, les tables rondes et autres réunions, car les intéressés n'étaient pas toujours en mesure d'y participer.

16. À la fin du débat, le représentant du secrétariat a dit que la CNUCED pourrait mettre l'accent sur les activités suivantes :

- aider les pays en développement à formuler des propositions et prendre des initiatives pour les négociations commerciales multilatérales;
- renforcer les capacités en ce qui concerne l'élaboration de la politique commerciale;
- renforcer la capacité de production et d'exportation des pays en développement;
- aider les pays tributaires de produits de base à diversifier leur économie, à résoudre les problèmes liés à la diversification et à utiliser des instruments de gestion des risques sur les marchés de produits de base;
- améliorer les bases de données (SMART, TRAINS);
- renforcer la capacité des pays en développement dans le domaine du commerce des services (au moyen de la base de données MAST, par exemple);

- en ce qui concerne le commerce et l'environnement, aider les pays en développement à mieux comprendre et les normes internationales de qualité, à les mettre à profit et à définir des initiatives de négociation pour un développement durable;
- fournir une assistance pour l'élaboration de la politique et du droit de la concurrence.

17. On a exprimé l'espoir que les ressources financières seraient suffisantes pour répondre aux besoins du sous-programme.

**Résumé des discussions informelles sur le sous-programme 4 :
Infrastructure des services pour le développement
et efficacité commerciale**

Les **principaux problèmes** tenaient à ce que certaines compétences faisaient défaut et que l'on manquait de fonds. Parmi les autres facteurs nuisant à l'efficacité du sous-programme, on pouvait citer la lenteur des activités.

Les solutions suggérées étaient notamment les suivantes :

- meilleure évaluation des fonds nécessaires pour chaque projet;
- abandon de certaines activités pour permettre de concentrer les ressources sur des travaux plus utiles;
- retrait progressif de l'assistance à certains pays;
- recyclage du personnel lors des futures réformes (ce qui ne s'était pas fait précédemment).

Il importait de faire clairement la distinction entre les travaux analytiques et la coopération technique; le manque de personnel compétent et d'argent avait des répercussions plus importantes sur celle-ci.

Au sujet de la **coopération technique**, il semblait paradoxal de recourir constamment à des consultants alors que la CNUCED disposait d'un effectif nombreux. Les programmes devraient être financièrement viables, et il fallait envisager un recouvrement des coûts. Les propositions visant à accroître l'assistance technique à l'Amérique latine et aux Caraïbes étaient bienvenues, mais cela ne suffisait pas. On avait besoin de davantage de renseignements concernant les incidences du sous-programme sur les différents pays et les différentes régions.

On s'est félicité de la bonne **coordination** avec d'autres organisations internationales, ainsi que des progrès de la coopération avec le secteur privé et la société civile. Au sujet du mémorandum d'accord signé entre la CNUCED et le PNUD, il fallait espérer que la collaboration entre ces deux organismes irait plus loin, et en particulier que les compétences du personnel du PNUD seraient mises à profit sur le terrain. Il fallait aussi renforcer les liens

avec le CCI qui coopérait déjà très étroitement avec la CNUCED au programme TRAINFORTRADE, au programme intégré pour l'Afrique et à l'application des recommandations de la Réunion de haut niveau sur le développement du commerce des PMA. Quant à l'interaction de la CNUCED et du secteur privé, il importait de développer l'idée de services d'appui pour des programmes comme le SYDONIA.

Il fallait renforcer les **pôles commerciaux**, notamment dans le domaine de la formation, de l'opérabilité et de l'interopérabilité, et créer un forum africain. L'augmentation du nombre de pôles était une bonne chose, à condition que leurs objectifs soient atteints. Il serait utile d'avoir davantage de renseignements sur l'interconnectivité des pôles ainsi que sur les effets réels des bourses de commerce électronique. Les pôles devraient non seulement fournir des informations, mais encore faciliter concrètement le commerce des PME, et le développement de l'Internet ne devrait pas modifier leur rôle. On a noté que le programme devait être évalué et que, d'après les premières indications, environ 30 % des possibilités de commerce électronique aboutissaient effectivement à des transactions; les États membres devraient être à même de juger les travaux concernant l'efficacité commerciale, sur la base d'études nationales et de l'évaluation du programme, avant la dixième session de la Conférence. On a également noté que la première association régionale de pôles commerciaux avait vu le jour en Amérique latine. Certains pôles étaient exploités de façon commerciale, tandis que d'autres étaient étroitement liés aux pouvoirs publics et avaient besoin de l'aide de la CNUCED, aussi a-t-on suggéré au secrétariat d'adopter deux formes distinctes de coopération, en fonction du type de pôles. Le secrétariat a indiqué qu'il suivrait cette suggestion.

Il fallait étudier l'impact du commerce électronique sur les différents pays et régions, comment aider les pays à profiter de cet instrument, la place à lui donner dans les négociations de l'OMC, et ses incidences sur l'économie des pays en développement, en particulier des pays africains et des PMA. L'analyse devrait porter sur les aspects économiques et juridiques du commerce électronique. La CNUCED était particulièrement compétente dans ce domaine et devait être vivement encouragée à poursuivre ses travaux, car le commerce électronique était appelé à devenir un puissant moteur de développement au cours des années à venir, en permettant aux pays du tiers monde de participer aux échanges sans avoir à faire de gros investissements dans l'infrastructure.

Il convenait de définir plus précisément l'orientation future du programme TRAINFORTRADE. On a noté qu'il serait question de ce programme à la réunion de Lyon, le but étant d'élargir le réseau sans tomber dans la démesure, et que la CNUCED s'employait à le renforcer au moyen de ressources provenant du budget ordinaire.

On s'est félicité de l'accent mis sur les PMA et du caractère intégré des activités du sous-programme.

Les travaux en faveur des pays sans littoral avaient été très fructueux mais il fallait aussi aider les pays de transit comme le prévoyait "Un partenariat pour la croissance et le développement" et il serait bon d'avoir des renseignements sur ce qui serait fait dans ce domaine avant la dixième session de la Conférence. À propos du transport en transit, il fallait se montrer prudent car la frontière entre les questions juridiques et

les questions politiques était floue et la CNUCED ne devait pas s'aventurer sur le terrain politique. Elle devait aussi veiller à ne répondre qu'aux demandes émanant de l'ensemble des intéressés.

Les stratégies décrites dans le document du secrétariat semblaient bonnes et des délégations approuvaient l'idée de créer un mécanisme de recouvrement des coûts pour certaines activités. En ce qui concernait le suivi des projets, la CNUCED et le pays bénéficiaire pouvaient avoir des avis différents sur la réussite de telle ou telle activité, et il fallait chercher à connaître le point de vue de celui-ci. Le document ne mentionnait pas l'application des recommandations de la Réunion de haut niveau sur le développement du commerce des PMA, ce qui était une omission. À la dixième session de la Conférence, les États membres devraient être à même d'évaluer la viabilité des programmes considérés.

Les propositions concernant les réunions d'experts (par. 32, 44 et 61) ont été accueillies favorablement, bien qu'il fallût réfléchir davantage aux thèmes à retenir, et il a été convenu que les décisions concernant les futures réunions d'experts et l'ordre du jour des commissions seraient prises pendant l'examen à mi-parcours. Celui-ci porterait non seulement sur les différents sous-programmes, mais encore sur des questions générales.

Il n'apparaissait pas clairement comment la question des femmes serait incorporée aux travaux du sous-programme avant la dixième session de la Conférence. On a cependant fait observer que certaines activités, comme le microcrédit, profitaient tout particulièrement aux femmes.

Il fallait mettre au point des **indicateurs mesurables**; le document faisait état d'incidences représentant des dizaines de millions de dollars, mais on ne savait pas comment ce chiffre avait été calculé.

La réunion de Lyon devrait stimuler les apports de fonds du secteur privé, mais il convenait de diffuser davantage de renseignements sur cette réunion le plus tôt possible, et il fallait discuter des thèmes à choisir. On devait étudier comment intégrer son suivi au programme de réunions d'experts. Elle pourrait marquer un tournant dans l'action de l'ONU en faveur du développement économique et social, en faisant prendre conscience du fait que le secteur privé était devenu le moteur du développement. La CNUCED devait, pour sa part, jouer un rôle catalyseur en mettant au point des programmes, en stimulant l'intérêt et en encourageant les entreprises privées à prendre des risques.

Conclusions du Président

Il ressortait des débats que les activités exécutées dans le cadre du sous-programme 4, y compris l'assistance technique, étaient utiles et n'exigeaient que quelques adaptations. On avait conclu en particulier que les résultats de la réunion de Lyon devraient être intégrés dans le programme de travail de la CNUCED. De l'avis général, l'examen à mi-parcours de chaque sous-programme n'avait pas pour but de fixer des priorités. Il s'agissait plutôt de **faire le point des activités déjà accomplies, d'étudier les orientations à suivre et de formuler des propositions précises pour l'action à mener avant la dixième session de la Conférence**. Les conclusions de l'examen de chaque sous-programme pourraient être structurées selon ce plan.

Annexe

Déclaration finale du Président

Comme prévu au départ, notre tâche n'est pas de fixer des priorités entre les sous-programmes ou entre leurs éléments. Il s'agit de faire le point de la situation deux ans après Midrand, de voir dans quelle direction s'orienter et, bien entendu, de formuler des recommandations précises pour les deux années à venir avant la prochaine session de la Conférence. Notre bilan général devrait être construit autour de ces grands axes. Je vous ferai tenir un projet de texte à partir duquel nous pourrions examiner ces trois aspects pour chaque sous-programme. Ce sera non pas un résumé de nos débats mais un aperçu de nos conclusions et des recommandations que nous pourrions formuler, par exemple sur le genre de réunions d'experts à organiser, sur les travaux des commissions, ainsi que sur la façon de conduire les sous-programmes et de remédier aux difficultés rencontrées au cours des deux dernières années. Il faudra aussi prendre en considération la réunion de Lyon, dont les conclusions seront très importantes pour l'avenir de la CNUCED. Lorsque nous aurons quatre ou cinq textes concernant les différents sous-programmes, nous nous efforcerons d'en dégager des éléments pour l'établissement d'un texte global sur l'examen à mi-parcours.

À mon avis, nous avons ici un très bon sous-programme, avec d'excellentes activités de coopération technique, et il suffit d'y apporter quelques améliorations. Il faut bien sûr veiller à ce qu'au cours des deux prochaines années les travaux soient le plus utiles possible aux États membres, mais il importe aussi de définir la direction à suivre dans un monde en pleine mutation. La CNUCED doit s'adapter, et il nous faut aider à préciser dans quel sens elle doit évoluer et quel genre de questions elle devra examiner à l'avenir.

Résumé des discussions informelles sur le sous-programme 5 : Pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires

Débat

1. De l'avis général, les questions concernant les PMA revêtaient une importance primordiale et devraient continuer à occuper une place importante dans les travaux de la CNUCED. Il ne fallait pas oublier que celle-ci était le principal organisme des Nations Unies chargé de ces questions. Même si du bon travail avait été fait depuis la neuvième session de la Conférence, les problèmes des PMA n'étaient pas traités de façon pleinement satisfaisante par les organes intergouvernementaux ni par le secrétariat. En particulier, les activités en faveur des PMA n'avaient pas été totalement intégrées dans l'ensemble des travaux de la CNUCED - laquelle visait peut-être des objectifs trop ambitieux qu'elle ne parvenait donc pas à atteindre.

2. Au sujet des **problèmes d'effectifs**, on a vivement critiqué le fait que de nombreux postes demeuraient vacants au Bureau du Coordonnateur spécial et, en particulier, que le poste de coordonnateur lui-même n'avait pas encore été pourvu. Deux ans après la neuvième session de la Conférence, cette situation était difficile à comprendre. Certaines délégations estimaient qu'elle tenait à un manque de volonté politique. Il était essentiel que le Bureau du

Coordonnateur spécial soit doté sans tarder d'un personnel idoine. En attendant, on pourrait faire davantage appel à des consultants. Il était fâcheux que le secrétariat n'eût pas les moyens voulus pour analyser les problèmes de développement des PMA sous tous leurs angles.

3. On a souligné combien il était important d'affecter des **ressources** suffisantes au Bureau du Coordonnateur spécial.

4. A propos du **rôle du Bureau du Coordonnateur spécial**, on a posé la question générale de savoir comment la coordination avait été assurée à l'échelle du secrétariat depuis la neuvième session de la Conférence. On a aussi fait observer que le fait que le Coordonnateur spécial n'avait toujours pas été nommé avait fait obstacle à la bonne organisation des activités de la CNUCED en faveur des PMA.

5. De l'avis général, il était très important de donner suite à la **Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés**. La CNUCED était appelée à jouer un grand rôle dans ce domaine. Les progrès concrets laissaient cependant à désirer.

6. Des questions ont été posées au sujet de l'organisation des tables rondes et de la façon dont la CNUCED coopérerait avec d'autres organisations. On a proposé d'établir une liste des activités exécutées dans le cadre de tous les programmes de la CNUCED. Le suivi devait être intégré dans les travaux du secrétariat concernant les PMA.

7. Les **programmes nationaux intégrés** constituaient la principale contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre des recommandations de la Réunion de haut niveau. Il fallait consolider leurs liens avec le programme commun d'assistance technique à certains pays d'Afrique, de même que les liens entre les activités en faveur des PMA et le **Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90**.

8. La **coordination** avec d'autres organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales devrait être renforcée.

9. On a applaudi à la création du **Fonds d'affectation spéciale pour les PMA** et exprimé l'espoir que ces pays en profiteraient tous. Davantage de renseignements devraient être fournis sur la façon dont les ressources seraient utilisées. Il fallait espérer que de nouvelles contributions seraient versées. Les donateurs seraient sans doute plus généreux si le Bureau du Coordonnateur spécial était doté d'effectifs suffisants.

10. Le **manque de participation effective** des PMA aux réunions de la CNUCED était préoccupant et il fallait tout faire pour y remédier.

11. Le fait que le **suivi** des examens annuels du Conseil laissait à désirer était extrêmement préoccupant, et on a suggéré que la question soit examinée plus à fond dans le cadre de l'examen à mi-parcours. Quant à l'**impact** des discussions du Conseil, on ne voyait pas très bien comment le mesurer.

12. Il était regrettable que les questions concernant les PMA n'aient pas été suffisamment intégrées dans les travaux des **commissions** ou des **réunions**

d'experts. Elles pourraient être examinées au titre de chaque point analysé par les commissions, et chaque commission devrait être saisie d'un compte rendu de toutes les activités intéressant les PMA, y compris l'assistance technique, exécutées l'année précédente. Il fallait également rendre compte aux commissions de l'application des programmes nationaux intégrés.

13. À propos des **guides de l'investissement** pour les PMA, on ne voyait pas très bien quelle pouvait en être l'utilité. L'**assistance technique** devrait comprendre une aide aux PMA pour l'adhésion à l'OMC. Il fallait accorder une plus grande attention à la définition d'**initiatives de négociation** pour ces pays, à l'utilisation de l'**informatique** et au **téléenseignement**. La page d'accueil sur les PMA devrait être établie en français et en anglais.

14. Les **mécanismes mis en place au secrétariat** pour coordonner les activités concernant les PMA pouvaient être utiles, mais on ne savait pas très bien comment ils fonctionnaient ni quelle était leur efficacité réelle. Il fallait aussi prévoir un mécanisme pour consulter régulièrement les États membres.

15. À propos de la **troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA**, le secrétariat devrait en engager les préparatifs sans attendre et informer les délégations de ce qui était prévu.

16. Les travaux concernant les **pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit** étaient utiles, mais à l'avenir tous les intéressés devraient être consultés avant le début des activités. Il fallait apporter plus de soin à la définition des mandats.

17. En ce qui concernait les **pays en développement insulaires**, il fallait mettre davantage l'accent sur la coopération avec d'autres organismes pour l'exécution du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Réponse du secrétariat

18. Le secrétariat a indiqué qu'il ne ménagerait aucun effort pour pourvoir rapidement les **postes vacants**. Une fois ces postes pourvus, le Bureau du Coordonnateur spécial aurait les ressources nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions. Il n'était pas question de lui confier des tâches purement sectorielles et administratives. Au sujet de la **troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA**, on espérait qu'elle porterait sur des questions bien précises et que la société civile y serait étroitement associée. Pour ce qui était des **programmes nationaux intégrés**, les ressources étaient limitées, aussi ne serait-il pas possible d'en faire profiter tous les pays. En ce qui concernait la **suite donnée à la Réunion de haut niveau**, le rythme des activités dépendait des ressources disponibles; l'intégration du suivi aux tables rondes du PNUD posait des problèmes particuliers qu'il fallait résoudre. Au sujet du **Fonds d'affectation spéciale**, les ressources allouées à des fins non spécifiées, qui représentaient environ un tiers du total, étaient utilisées exclusivement pour financer l'élaboration de programmes nationaux intégrés. À propos de l'**informatique**, un modèle de site Web était mis au point avec le concours financier du secteur privé à l'intention des pays intéressés. Les **guides de l'investissement** pouvaient être utiles dans le cadre d'un programme plus général; ils devaient répondre à une demande, être rentables

et être financés par le secteur privé. Enfin, l'**impact** des discussions du Conseil pouvait être en partie évalué d'après les réactions des États membres.

Déclaration finale du Président

19. Le Président a déclaré que les questions concernant les PMA étaient incontestablement prioritaires, mais qu'il y avait un certain flou à la CNUCED quant à l'orientation des activités dans ce domaine. De bons résultats avaient été obtenus dans certains secteurs, mais le bilan était inégal. Cela était d'autant plus préoccupant que la CNUCED était le principal organisme des Nations Unies chargé de ces questions. Les structures d'appui nécessaires n'avaient pas encore été mises en place et le poste de coordonnateur spécial demeurait vacant, ce qui donnait à penser que le secrétariat ne prenait pas les choses assez au sérieux. Certes, le Bureau du Coordonnateur spécial avait pour mission de coordonner et non pas d'exécuter les activités des divisions, mais le manque d'effectifs était incompréhensible. Il semblait traduire un manque d'intérêt. Il était donc indispensable de mettre de l'ordre dans la maison, et en particulier de doter le Bureau du Coordonnateur d'un effectif complet. L'appui sans réserve du Secrétaire général de la CNUCED et des États membres était également indispensable. Lorsque les **structures** voulues seraient en place, la tâche demeurerait immense et la **coopération** avec d'autres organisations serait essentielle dans le cadre intégré pour l'assistance technique. Enfin, grâce à l'établissement d'un ordre de priorité judicieux, à l'adoption de nouvelles mesures pour s'assurer le concours du secteur privé et à une bonne gestion de ses ressources limitées, la CNUCED pourrait devenir un véritable moteur du développement.

**Résumé des discussions informelles sur
les questions intersectorielles**

Atténuation de la pauvreté, développement durable, émancipation de la femme

1. Le secrétariat a fait de brefs exposés sur les activités concernant les questions intersectorielles. Pour l'atténuation de la pauvreté, le travail consistait essentiellement à analyser certains aspects de la question dans le *Rapport sur le commerce et le développement* et à assurer la liaison avec d'autres organismes des Nations Unies. Pour le développement durable, les efforts portaient principalement sur le commerce et l'environnement, la comptabilité de l'environnement, les techniques écologiques et l'application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. L'assistance technique dans ce domaine concernait les changements climatiques, la biodiversité, la constitution d'un groupe de travail CNUCED/PNUE sur l'utilisation d'instruments économiques pour la politique internationale de l'environnement, ainsi que la préparation des pays du tiers monde aux négociations sur l'environnement qui étaient liées au commerce et au développement. En ce qui concernait l'émancipation des femmes, les principaux travaux étaient des études sur la situation des femmes chefs d'entreprise dans certains PMA, ainsi qu'une contribution à l'étude mondiale de 1999 sur le rôle des femmes dans le développement, pour laquelle une équipe spéciale avait été créée au secrétariat.

2. Voici un résumé des principales observations formulées au cours du débat qui a suivi :

- i) Les activités concernant les questions intersectorielles, en particulier l'atténuation de la pauvreté et l'émancipation de la femme, devraient être mieux intégrées dans les travaux du mécanisme intergouvernemental, les travaux analytiques du secrétariat et la coopération technique.
- ii) D'autres organisations s'intéressaient également à ces trois questions intersectorielles, aussi était-il important de préciser les domaines où la CNUCED pouvait apporter une contribution particulière. À cet égard, sa capacité de recherche lui conférait un atout. Elle pouvait aussi considérer ces questions dans l'optique du commerce et du développement.
- iii) Il fallait rendre compte aux commissions des travaux sur chaque question.
- iv) Les travaux sur l'atténuation de la pauvreté devraient s'inscrire dans l'étude générale des conséquences sociales de la mondialisation.
- v) Dans le domaine de l'atténuation de la pauvreté, la CNUCED devrait coopérer étroitement avec le BIT, qui avait créé un groupe de travail sur les conséquences sociales de la mondialisation pour les femmes.
- vi) Dans le domaine du développement durable, la CNUCED pourrait mettre tout particulièrement l'accent, d'ici à la dixième session de la Conférence, sur la gestion viable des ressources naturelles, les instruments économiques et les techniques écologiques. En ce qui concernait la suite à donner à la sixième session de la Commission du développement durable, la CNUCED collaborerait avec d'autres organisations à la mise au point d'un indice de vulnérabilité et à l'examen de certains aspects des techniques écologiques. Dans l'immédiat, les activités de formation seraient limitées en raison des contraintes budgétaires.

Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

3. Le secrétariat a décrit brièvement les activités relatives à ce programme. Le Conseil abordait ce thème sous deux angles différents : à ses sessions ordinaires, il analysait des questions de fond; à ses réunions directives, il examinait la contribution particulière de la CNUCED à l'exécution du Programme. Dans le cadre d'un projet financé par le Gouvernement japonais, deux séminaires avaient également eu lieu en Afrique sur les leçons à tirer des réussites de l'Asie de l'Est.

4. Voici le résumé des principales observations formulées au cours du débat qui a suivi :

- i) La nouvelle démarche suivie par la CNUCED depuis la quarante-troisième session du Conseil - celui-ci analysait les questions de fond à ses sessions ordinaires et les activités de

la CNUCED en faveur de l'Afrique à ses réunions directives - s'était révélée satisfaisante.

- ii) Ces dernières années, le secrétariat avait fait une place nettement plus importante à l'Afrique dans ses travaux.
- iii) Il convenait d'améliorer la coordination interne au secrétariat et d'y consacrer le personnel voulu. Le mécanisme de coordination devrait être plus efficace.
- iv) La sous-représentation des pays africains au secrétariat, en particulier aux échelons supérieurs de la hiérarchie, risquait de nuire à l'efficacité des activités en faveur de l'Afrique, aussi fallait-il prendre des mesures pour y remédier.
- v) Il fallait veiller à ce que le secrétariat dispose d'un personnel connaissant bien les problèmes de l'Afrique.

Coopération économique entre pays en développement (CEPD)

5. Le secrétariat a donné un aperçu des activités exécutées dans ce domaine. La Division de la mondialisation et des stratégies de développement s'occupait principalement du projet financé par le Japon concernant les enseignements que les pays africains pouvaient tirer de l'expérience de l'Asie de l'Est. La Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises s'intéressait surtout à l'investissement et, plus particulièrement, à l'élaboration d'un éventuel cadre multilatéral dans ce domaine, à la promotion des flux entre pays en développement et à la formation de chefs d'entreprise. La Division du commerce international de biens et services, et des produits de base axait ses efforts sur le SGPC, les services, la politique de concurrence et les produits de base. La Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale mettait l'accent sur le SYDONIA, le SIAM et les pôles commerciaux. En ce qui concernait la coordination centrale, des rapports avaient été établis pour l'Assemblée générale ainsi que pour la réunion de haut niveau tenue par le Groupe des 77 à San José, et un appui avait été fourni pour plusieurs réunions internationales.

6. Voici le résumé des principales observations formulées au cours du débat qui a suivi :

- i) Les questions concernant la coopération économique entre pays en développement devraient être mieux intégrées dans les travaux du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, en particulier ceux du Conseil et des commissions, afin que des orientations appropriées puissent être données dans ce domaine.
- ii) La coordination des activités de CEPD au sein du secrétariat devrait être améliorée.
- iii) Dans le domaine de la CEPD, il fallait mettre l'accent sur l'action au niveau régional et interrégional.

Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme

7. Les principales observations formulées ont été les suivantes :

- i) Le Groupe de travail jouait un rôle particulier en ce sens qu'il examinait les propositions initiales du Secrétaire général de la CNUCED avant qu'elles soient soumises au Siège, puis présentait directement ses observations sur le projet de budget du Secrétaire général de l'ONU au CPC, au CCQAB et à la Cinquième Commission. Il remplissait aussi une fonction précieuse en permettant au Secrétaire général de la CNUCED de s'assurer qu'il y avait consensus entre les États membres quant aux programmes et aux questions budgétaires.
- ii) Au sujet du débat sur les propositions initiales, les problèmes rencontrés tenaient au fait que des réunions avaient été différées, que la documentation avait été distribuée en retard et qu'elle n'était pas disponible dans toutes les langues. Pour éviter que cela se reproduise, le Groupe de travail devrait être associé aux travaux le plus tôt possible, et il fallait améliorer la coordination entre le secrétariat de la CNUCED et le Siège.
- iii) Il semblait que le Siège fasse peu de cas des observations que lui présentait le Groupe de travail, ce qui réduisait l'efficacité de cet organe. Le secrétariat de la CNUCED ne pouvait pas "défendre" la position du Groupe de travail à New York, et les règles en vigueur pour l'établissement du budget ne permettaient pas non plus au Président du Groupe de travail de présenter les vues de celui-ci. Il importait donc que les délégations aient davantage d'échanges avec leurs homologues à New York sur ces questions.
- iv) Pour ce qui était de la composition du Groupe de travail, les États qui n'avaient pas l'intention d'assister aux réunions ne devraient pas demander à faire partie de cet organe. Il fallait préciser le statut d'observateur ainsi que le rôle des coordonnateurs de groupe.
- v) Il convenait d'améliorer l'organisation et la programmation des réunions du Groupe de travail.

8. Le Président a demandé au secrétariat de proposer au Conseil des solutions aux problèmes rencontrés par le Groupe de travail. Ces solutions devraient être compatibles avec les règles en vigueur pour l'établissement du budget, et être acceptables pour le Siège. On pourrait, par exemple, décider de considérer le Groupe de travail avant tout comme un outil interne de la CNUCED.

Coopération avec d'autres organisations internationales

9. Le secrétariat a présenté un rapport actualisé sur la collaboration entre la CNUCED et d'autres organisations ou organismes internationaux (UNCTAD/EDM/Misc.54), qui décrivait le large éventail d'activités exécutées

avec l'OMC et le CCI (le programme intégré d'assistance technique à l'Afrique, par exemple), la préparation avec l'OMC d'un rapport sur l'accès aux marchés pour la réunion de haut niveau du Conseil économique et social, ainsi que la coopération étroite avec le Département des affaires économiques et sociales. L'attention a également été appelée sur les mémorandums d'accord conclus entre le PNUD et l'ONUDI. On a indiqué que la coopération avec le PNUE irait sans doute se renforçant.

10. Voici le résumé des principales observations formulées au cours du débat qui a suivi :

- i) L'objectif général était de promouvoir la synergie, en veillant à ce que les efforts soient complémentaires et qu'il n'y ait pas de chevauchement.
- ii) Les délégations avaient besoin non seulement de renseignements détaillés sur la coopération effective (participation aux réunions, par exemple), mais encore de données générales sur la répartition des tâches entre les organisations considérées. Il était essentiel d'aborder la coopération en ayant une idée claire de l'avantage comparatif de la CNUCED dans tel ou tel domaine et de la "valeur ajoutée" qu'elle pouvait apporter à certaines activités.
- iii) Il fallait déterminer les bases juridiques de la coopération. La conclusion de mémorandums d'accord avec d'autres organisations était une bonne chose.
- iv) Les accords de coopération devraient être transparents.
- v) Il convenait d'étudier la possibilité de créer des équipes spéciales interinstitutions.
- vi) Le secrétariat a été prié de rendre compte par écrit des éventuels progrès de la coopération au suivi de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, y compris à l'échelon national, et de fournir des renseignements sur la collaboration avec l'OMC et l'OMPI dans le domaine du commerce électronique et de l'investissement.

Coopération avec le secteur privé et la société civile

11. Le secrétariat a présenté un avant-projet de rapport sur les relations de la CNUCED avec le secteur privé et la société civile, donnant des exemples récents de la participation d'organisations non gouvernementales, de syndicats et de représentants d'entreprises aux activités des organes intergouvernementaux et du secrétariat de la CNUCED. On a décrit la participation du secteur privé dans les domaines suivants : assistance technique (en particulier dans le cadre du réseau mondial de pôles commerciaux), gestion des risques, normes de comptabilité, examens de la politique d'investissement, SYDONIA et initiative BIOTRADE. La réunion de "Partenaires pour le développement" qui devait se tenir prochainement à Lyon

stimulerait la coopération de la CNUCED avec la société civile, et montrerait en particulier aux entreprises qu'elles avaient intérêt à prendre part aux travaux de l'organisation.

12. On a fait observer qu'à cause des règles en vigueur il était très difficile pour les particuliers de participer aux travaux de la CNUCED. Les Etats membres pourraient faciliter les choses en désignant des représentants du secteur privé pour les représenter à certaines réunions.

13. Voici le résumé des principales observations formulées lors du débat qui a suivi :

- i) Il fallait se féliciter des mesures prises pour associer tous les intéressés aux travaux de l'ONU en général et de la CNUCED en particulier. On devait cependant se montrer prudent dans les domaines suivants :
 - Aspects juridiques (statut de certains participants, par exemple).
 - Aspects éthiques : les entreprises pouvaient faire preuve d'un certain altruisme et la mondialisation de l'économie les obligeait à coopérer de plus en plus au niveau international, mais elles seraient toujours attirées par le profit et leur participation aux réunions ne serait pas désintéressée. Les organisations à but non lucratif avaient elles aussi un programme. La CNUCED ne devait pas être exploitée par des partenaires cherchant soit à gagner de l'argent soit à défendre les intérêts de certains groupes de pression : la frontière était mince entre la coopération dans l'intérêt de tous les partenaires et l'exploitation d'un partenaire par un autre.
- ii) La participation de la société civile aux travaux de la CNUCED devait obéir à certaines règles de façon qu'elle soit aussi équilibrée et représentative que possible, mais que le secrétariat ne soit pas mis en minorité.
- iii) La CNUCED devrait veiller à ne pas devenir une "assemblée de beaux parleurs". Il lui fallait redoubler d'efforts pour associer des représentants des milieux industriels et commerciaux aux travaux de son mécanisme intergouvernemental.
- iv) Les organisations non gouvernementales nationales ne devraient pas être invitées à participer aux travaux de la CNUCED sans que le gouvernement de leur pays en ait été informé au préalable.
- v) Il serait bon de :
 - Définir la société civile;
 - Demander l'avis du conseiller juridique de New York et, si nécessaire, modifier les règles régissant la participation de la société civile aux travaux de la CNUCED;

- Voir comment d'autres organismes des Nations Unies traitaient la question, afin de mettre à profit leur expérience et d'adopter une démarche plus cohérente;
- Prévoir la création d'un groupe spécial chargé d'établir des principes directeurs;
- Faire participer la société civile à certains projets auxquels elle pourrait manifestement apporter une contribution utile.

III. EXAMEN À MI-PARCOURS : DOCUMENTATION DE BASE

Sous-programme 1 : Mondialisation et développement

Introduction

1. Comme suite à la neuvième session de la Conférence et de la restructuration du secrétariat de la CNUCED, ce sous-programme vise, de manière générale, à faciliter le processus permettant aux pays en développement de relever les défis de la mondialisation et de tirer parti de celle-ci de façon à atteindre plus rapidement les objectifs du développement durable.

2. Conformément aux mandats définis aux paragraphes 87, 89, 95 et 97 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement" et au plan à moyen terme, les activités du sous-programme se répartissent comme suit :

a) Mise en place des fondements analytiques et des autres formes d'appui fonctionnel nécessaires aux délibérations intergouvernementales sur l'interdépendance et les questions économiques mondiales dans l'optique du développement, l'accent étant mis sur des questions micro-économiques et macro-économiques; incidences de la mondialisation sur le processus de développement; et enseignements tirés des expériences positives en matière de développement;

b) Examen de problèmes concrets liés à l'endettement des pays en développement, notamment les moins avancés d'entre eux; examen des moyens permettant de mobiliser le secteur privé en vue d'encourager les flux financiers, en particulier les investissements de portefeuille, vers les pays en développement; et recherche de possibilités d'aider les pays en développement à s'intégrer à l'économie mondiale et à parvenir à un développement durable grâce, entre autres, à des travaux d'analyse et à des activités opérationnelles ayant trait au système d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre, au financement du commerce et à la gestion des risques financiers;

c) Fourniture d'une assistance technique aux pays en développement en matière de gestion de la dette;

d) Contribution à la mise en oeuvre du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique;

e) Aide au peuple palestinien;

f) Appui à fournir en réponse à des besoins généraux de référence documentaire, coordination des activités statistiques de la CNUCED et fourniture de services de recherche d'informations et de référence;

g) Impact des réformes économiques et de la libéralisation sur le développement des entreprises.

I. Interdépendance et questions économiques mondiales

3. Pendant la période considérée, les éditions de 1996 et 1997 du *Rapport sur le commerce et le développement* ont servi de documents de base pour les délibérations annuelles du Conseil sur l'interdépendance. Ces rapports ont l'un et l'autre été publiés et distribués suivant le calendrier prévu. La première partie de ces deux publications portait sur les grandes tendances de l'économie mondiale et des marchés internationaux de capitaux, la deuxième étant consacrée, respectivement, au thème "Repenser les politiques économiques : enseignements à tirer de l'expérience de l'Asie de l'Est" et aux liens entre "Mondialisation, répartition et croissance". Des débats informels se sont tenus au cours des sessions du Conseil avec la participation d'experts de ces questions.

4. Au titre de l'appui technique fourni au Groupe intergouvernemental des vingt-quatre, une vingtaine de documents de recherche et de notes d'information ont été présentés au groupe technique et aux réunions des ministres et ministres adjoints du G-24; 16 documents ont en outre été publiés dans les volumes VII et VIII de la série "International Monetary and Financial Issues for the 1990s", qui permettent de faire connaître ces travaux de recherche à un public plus large.

Résultats

5. Les éditions de 1996 et de 1997 du *Rapport sur le commerce et le développement* ont apporté d'importantes contributions aux débats tant intergouvernementaux que publics sur les politiques de développement, et en particulier sur les leçons à tirer de l'expérience de l'Asie de l'Est pour les stratégies de développement et les incidences de la mondialisation sur la croissance économique et la répartition des revenus. Les délégations ont formulé de nombreuses observations sur ces rapports et ont loué la qualité des analyses qui étaient présentées. Les deux rapports ont en outre été largement commentés dans la presse internationale.

6. A sa trente-troisième session, le Conseil a adopté des conclusions concertées dans lesquelles il s'est félicité de l'analyse faite par le secrétariat des expériences en matière de développement et a prié celui-ci de poursuivre ses travaux. En particulier, le secrétariat a été invité à en tirer des leçons susceptibles d'être prises en considération par les pays africains (voir "Questions intersectorielles").

7. Les efforts entrepris pour dégager un consensus parmi les Etats membres ont aidé le Conseil, à sa quarante-quatrième session, à parvenir à des conclusions concertées sur le point 3 de son ordre du jour ("Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement : répartition du revenu et croissance au niveau mondial". Dans ces conclusions, le Conseil s'est, entre autres, félicité des travaux de recherche effectués dans l'édition de 1997 du *Rapport sur le commerce et le développement* et a invité le secrétariat à continuer d'étudier divers aspects de la mondialisation dans le cadre de ses travaux futurs sur l'interdépendance, y compris les possibilités et les problèmes qui se présentent.

8. Dans le cadre de la réforme de l'Organisation, le Secrétaire général de l'ONU a mis l'accent sur l'avantage comparatif dont la CNUCED dispose en matière de recherche et d'analyse sur les questions macro-économiques mondiales, du fait notamment de la qualité des analyses présentées dans le *Rapport sur le commerce et le développement* : la principale responsabilité des travaux à effectuer dans ce domaine a du reste été confiée à la CNUCED. Par ailleurs, le secrétariat de la CNUCED reçoit de plus en plus de demandes de gouvernements et d'organisations intergouvernementales tendant à fournir des avis sur des questions majeures présentant un intérêt au niveau international.

9. Des revues économiques et des éditeurs spécialisés demandent de plus en plus fréquemment à publier les résultats des travaux de recherche de la CNUCED :

- Un extrait de l'édition de 1997 du *Rapport sur le commerce et le développement* a été publié dans *Challenge*, revue très estimée des Etats-Unis portant sur des questions économiques d'actualité;
- Une maison d'édition privée a exprimé le souhait de publier la deuxième partie de la livraison de 1997 du *Rapport sur le commerce et le développement*, consacrée à la mondialisation, sous la forme d'un livre de poche destiné aux étudiants en économie;
- Un certain nombre de documents se rapportant au projet relatif à l'Asie seront publiés durant l'été de 1998 dans un numéro spécial du *Journal of Development Studies* consacré à la CNUCED.

10. Les activités entreprises au titre de l'appui technique au Groupe intergouvernemental des vingt-quatre ont contribué au débat international et à la formation d'un consensus sur les impératifs de politiques monétaires et financières internationales propres à soutenir le développement. Elles ont en particulier aidé les membres du G-24 à préparer des échanges de vues et des négociations dans le cadre du FMI et de la Banque mondiale. Le projet relatif à l'appui technique est un des principaux piliers des activités du G-24 : dans leurs délibérations, les membres du Groupe ont mis à profit les documents de recherche et les exposés de position fournis avec l'appui logistique et fonctionnel du Service des politiques macro-économiques et des politiques de développement. Une vingtaine de documents de ce type ont fait l'objet d'un examen approfondi aux réunions du groupe technique et des ministres et ministres adjoints du G-24.

11. Ayant récemment passé en revue les rapports économiques de l'ONU, l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement de l'Université des Nations Unies (UNU/WIDER) a loué la qualité du *Rapport sur le commerce et le développement* de la CNUCED et la façon dont il associe de solides analyses économiques à des études novatrices sur des questions faisant l'objet de larges débats. L'Institut a également recommandé que les autres rapports prennent exemple sur cette publication de la CNUCED en étudiant chaque année un thème soigneusement choisi.

Problèmes

12. Du fait de la modicité des ressources disponibles, il n'est pas possible de procéder chaque année à une analyse détaillée de l'évolution, des politiques et des perspectives économiques de l'ensemble des régions en développement et des pays en transition.

Questions intersectorielles

13. Compte tenu des conclusions concertées adoptées par le Conseil à sa quarante-troisième session, deux ateliers ont été organisés au titre de l'examen des réussites en matière de développement et des leçons susceptibles d'en être tirées en Afrique. Ces ateliers ont réuni des décideurs de divers pays africains, ainsi que des experts et des représentants des secteurs public et privé et d'autres organisations internationales, en vue d'examiner les travaux de recherche et les résultats préliminaires du projet intitulé "Le développement économique et la dynamique régionale en Afrique : enseignements fournis par l'expérience des pays d'Asie de l'Est". Dans cette optique, le secrétariat de la CNUCED a fait exécuter une série d'études : celles-ci constitueront la documentation de base d'une conférence financée par le Gouvernement japonais et accueillie par Maurice qui doit avoir lieu fin septembre 1998, avec la participation de pays et d'experts africains.

14. Un appui fonctionnel a également été apporté à des travaux de recherche relatifs à un document sur l'évolution, les perspectives et les questions d'orientation propres aux économies africaines, dans le cadre de l'examen par le Conseil de la contribution de la CNUCED au nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

15. Dans le domaine de la coopération économique entre pays en développement, un appui fonctionnel et technique a été fourni, sur sa demande, au Groupe des 77 à l'occasion de la Réunion de haut niveau de San José et en vue du suivi de cette réunion. Conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, l'état de la coopération Sud-Sud a été gardé à l'étude et a fait l'objet d'un rapport du Secrétaire général destiné à l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session. En réponse à des demandes du PNUD et de l'Assemblée générale, la CNUCED a prêté son concours et communiqué un rapport à une réunion des pays jouant un rôle clef dans la coopération technique entre pays en développement, qui s'est tenue au Chili. La CNUCED contribue également à la préparation technique de la réunion du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination sur la coopération économique entre pays en développement (IFCC-X).

Résultats

16. Les ateliers sur l'examen des réussites en matière de développement et les leçons qui peuvent en être tirées pour d'autres pays en développement, notamment en Afrique, ont contribué à sensibiliser les décideurs aux aspects tant positifs que négatifs de l'expérience des pays d'Asie de l'Est en matière de développement, tout en permettant de mieux articuler les travaux de recherche consacrés à la relance et au développement en Afrique sur l'action des pouvoirs publics. La conférence qui se tiendra à Maurice, en rassemblant des responsables de l'élaboration des politiques de tous les pays africains,

ainsi que des experts et des représentants des secteurs public et privé et d'autres organisations internationales, constituera une importante occasion de diffuser les résultats des travaux de recherche de la CNUCED dans le domaine des stratégies de développement et de recevoir des informations en retour de la part de professionnels.

Coordination et coopération avec d'autres organisations et institutions de recherche

17. Une étroite coopération a été établie avec d'autres organisations internationales faisant partie ou non du système des Nations Unies : WIDER, Université des Nations Unies, CEPALC, CEE, ANASE, Banque mondiale, FMI, G-24, etc. De multiples contacts et liens de coopération unissent la CNUCED à un large éventail d'instituts de recherche économique et d'universités sur tous les continents. La CNUCED a, en collaboration avec l'Institut d'études stratégiques et internationales de la Malaisie, publié les actes de la Conférence internationale sur le développement de l'Asie de l'Est. Dans le cadre du projet du G-24, Macmillan a en 1996 publié "The international monetary and financial system: Developing country perspectives" (Le système monétaire et financier international : Perspectives des pays en développement).

Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence

18. L'édition de 1998 du *Rapport sur le commerce et le développement* portera essentiellement sur la crise financière en Asie de l'Est et analysera des méthodes d'action propres à atténuer à l'avenir les effets de telles crises. Elle comprendra également une importante section sur le développement de l'Afrique, fondée sur des recherches s'inscrivant dans le cadre du projet financé par le Japon et sur des travaux réalisés par le secrétariat. Outre le programme de travail ordinaire relatif à l'élaboration de cette publication, une importante contribution devra être apportée, dans le cadre de nouveaux arrangements avec le Département des affaires économiques et sociales à New York, au rapport annuel sur les perspectives économiques mondiales, qui sera publié conjointement par la CNUCED et ce département. Par ailleurs, si des ressources suffisantes sont disponibles, la CNUCED devrait prêter son concours à la préparation de la conférence sur le financement du développement. Elle fournira également les services nécessaires à l'Assemblée générale sur des questions touchant aux marchés de capitaux et à l'intégration à l'échelle mondiale. S'agissant des travaux analytiques consacrés au développement de l'Afrique au titre du projet financé par le Japon, des activités préparatoires et des études ont été entreprises en vue de la conférence qui sera accueillie par le Gouvernement mauricien en septembre 1998.

II. Ressources financières, problème de la dette et développement durable

19. Ces trois grands domaines d'activité font l'objet des travaux décrits ci-après.

1. Mobilisation de flux d'investissements étrangers

20. Conformément au mandat conféré par la Conférence à sa neuvième session, un Séminaire pilote sur la mobilisation du secteur privé pour la promotion des investissements étrangers vers les pays les moins avancés (PMA) a été organisé en juin 1997 en collaboration avec l'ONUDI. Un projet financé par le Gouvernement norvégien a permis d'effectuer des études de faisabilité sur l'investissement étranger dans les secteurs du tourisme, de l'agroalimentaire et de l'infrastructure. Pour assurer une large diffusion des renseignements recueillis auprès des milieux intéressés, une publication sur les possibilités d'investissement en question (*Investing in Pre-emerging Markets*) (Investir dans les marchés pré-émergents), UNCTAD/GDS/GFSB/3, ISBN 92-1-112423-9) a été mise à la disposition des investisseurs.

21. Un appui fonctionnel a été fourni à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes dans le domaine des investissements de portefeuille. Le *World Investment Report* contenait un chapitre sur ce sujet en 1997, analysant l'impact économique de différents mécanismes en matière de placements de portefeuille.

22. Une réunion d'experts sur la croissance des marchés financiers nationaux, en particulier dans les pays en développement, et ses liens avec les investissements étrangers de portefeuille, doit être organisée en mai.

Problèmes

23. Certains gouvernements ont émis des doutes quant au mandat permettant à la CNUCED d'entreprendre un programme de travail à long terme dans ce domaine. Des éclaircissements s'avèrent nécessaires en la matière.

Résultats

24. Le Séminaire pilote a permis de faire mieux connaître les possibilités d'investissement dans les PMA. Les conclusions de ce séminaire ont été mises à profit lors de la table ronde sur les moyens de promouvoir l'investissement dans les PMA organisée dans le cadre de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés. Le Séminaire a également débouché sur des résultats concrets. Trigone Capital Finance, société financière privée installée à Genève dont un représentant participait au Séminaire, a décidé de lancer un fonds mondial pour le développement de l'Afrique en concertation avec la CNUCED. Le montant de ce fonds devrait atteindre 200 millions de dollars. De surcroît, les milieux d'affaires genevois ont proposé à la CNUCED de renouveler l'expérience du Séminaire pilote et de l'étendre à l'ensemble des marchés émergents et des investisseurs internationaux en organisant à Genève un forum annuel sur les marchés émergents.

Coopération avec d'autres organisations et le secteur privé

25. A l'occasion du Séminaire pilote, la CNUCED a étroitement collaboré avec l'ONUDI, la SFI et la Commonwealth Development Corporation. Un partenariat s'est également instauré avec le secteur privé. À la suite du Séminaire, la CNUCED a travaillé de concert avec ce secteur tant pour mettre en place

le fonds pour l'Afrique que pour préparer le forum international annuel sur les marchés émergents à Genève.

26. Une étroite coopération a été établie avec la CEA et l'Africa Capital Market Forum en vue d'entreprendre des activités d'assistance technique sur le développement des marchés de capitaux en Afrique.

27. La CNUCED coopère aussi, en particulier, avec la Banque des règlements internationaux, l'Organisation internationale des commissions de valeurs, l'Investment Company Institute et des institutions gouvernementales nationales dans le cadre des préparatifs de la réunion d'experts sur la croissance des marchés financiers nationaux, en particulier dans les pays en développement, et ses liens avec les investissements étrangers de portefeuille, qui doit avoir lieu en mai 1998.

Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence

28. Des contributions seront à nouveau fournies au *World Investment Report* dans le domaine des investissements de portefeuille.

29. Les résultats de la réunion d'experts sur la croissance des marchés financiers nationaux seront mis à profit, de même que d'autres rapports de la CNUCED, afin d'étayer les débats de la réunion de haut niveau qui aura lieu à la quarante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement.

30. De nouvelles analyses seront consacrées aux mesures propres à mobiliser des flux financiers privés au profit des PMA grâce à l'appui du secteur public. Il sera rendu compte de ces travaux dans l'édition de 1998 du Rapport sur les PMA.

31. Conformément aux recommandations du Séminaire pilote et de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA, un descriptif de projet sur le renforcement des capacités des pays les moins avancés en vue d'attirer l'investissement étranger par le biais de fonds de capital-risque a été élaboré et transmis à des donateurs éventuels pour examen.

32. Dans le prolongement des travaux sur les investissements de portefeuille, le service compétent mène également des activités dans le domaine du développement des marchés financiers.

2. Problèmes relatifs à la dette

33. Les travaux de recherche et d'analyse sur les problèmes d'endettement des pays en développement alimentent régulièrement le *Rapport sur le commerce et le développement* et le *Rapport sur les pays les moins avancés*.

34. En 1997, une étude sur la viabilité de l'endettement, le développement humain et social et l'expérience des pays pauvres très endettés a été présentée à une conférence organisée par Eurodad à La Haye en janvier.

35. Chaque année, le secrétariat de la CNUCED apporte des contributions au rapport du Secrétaire général de l'ONU sur les problèmes d'endettement des

pays en développement, qui sert de document de base au débat de l'Assemblée générale sur cette question.

36. La CNUCED a participé à toutes les réunions de renégociation de la dette au sein du Club de Paris. Elle a aidé les pays débiteurs, en particulier les pays africains à faible revenu, dans leurs négociations en leur fournissant des analyses et des avis avant et pendant les réunions.

37. En octobre 1996, un séminaire a été organisé sur la dette des pays d'Afrique subsaharienne à l'égard des créanciers publics hors OCDE, auquel ont participé de hauts fonctionnaires responsables de la gestion de la dette.

38. Dans les conclusions concertées adoptées à sa quarante-quatrième session, le Conseil a demandé à la CNUCED de suivre de près les liens entre la dette et la capacité des pays africains de dégager une épargne pour alimenter l'investissement, et de continuer d'aider les pays africains à préparer leurs négociations au Club de Paris. Des services consultatifs sur des stratégies financières ont également été fournis à des pays qui n'étaient pas engagés dans la renégociation de leur dette.

Résultats

39. Les travaux de recherche ont contribué à sensibiliser la communauté internationale et à alimenter le débat qui a abouti à l'adoption d'un programme d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE). L'analyse du secrétariat consacrée à ces pays a également eu une influence positive sur le débat relatif aux améliorations à apporter à l'initiative PPTE.

40. Les pays débiteurs ont officiellement exprimé leur satisfaction à la CNUCED pour sa participation aux réunions de négociation de la dette au Club de Paris et pour l'assistance qu'elle leur avait fournie.

Problèmes

41. Des progrès supplémentaires doivent être faits pour intégrer les enseignements pour le développement découlant des travaux relatifs aux problèmes de gestion de la dette.

Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence

42. Les travaux d'analyse de la dette des PMA et des flux financiers à destination de ces pays alimenteront les débats du Conseil sur ce thème.

43. Conformément à l'accord conclu entre la CNUCED et le Département des affaires économiques et sociales concernant la répartition des responsabilités dans le domaine macro-économique, la CNUCED est chargée de suivre l'évolution générale de la dette des pays en développement et des pays en transition et d'établir le rapport sur ce sujet destiné à l'Assemblée générale (résolution 52/185).

44. Le secrétariat établira des documents sur les finances et la dette pour l'examen, à la fin de la décennie, du Programme d'action en faveur des PMA.

3. Nouvelles ouvertures pour la réalisation de l'objectif d'un développement durable

45. Parmi les nouvelles possibilités, on s'est notamment intéressé à des mécanismes financiers permettant aux pays en développement de s'intégrer dans l'économie mondiale et de parvenir à un développement durable. Les travaux d'analyse et les activités opérationnelles ont été concentrés sur le financement du commerce, la gestion des risques financiers et la mise en place d'un système d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre.

46. En 1996, une étude a été réalisée sur les mécanismes de financement du commerce dans les pays en développement aux niveaux interrégional, régional et sous-régional. Par la suite, en collaboration avec l'Export-Import Bank de Corée, un rapport intitulé "Prototype model of a trade financing facility: an export-import bank drawing on the experience of the Republic of Korea" a été publié. Il s'agissait de définir un modèle et des principes directeurs pour la création d'une banque d'import-export.

47. Compte tenu du vif intérêt manifesté par des établissements de crédit à l'exportation pour une analyse plus approfondie des mécanismes de financement du commerce, une nouvelle étude a été entreprise.

48. Concernant la gestion des risques financiers, de nombreux pays se sont déclarés intéressés par une formation à l'utilisation des instruments de couverture des risques financiers. La première activité de formation dans ce domaine se tiendra à Maurice.

49. La CNUCED a entrepris, dès 1991, des travaux sur un système d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre. Les recherches, financées sur des fonds extrabudgétaires, ont notablement contribué aux négociations internationales en cours dans ce domaine. Une coopération a été établie avec les secrétariats du PNUE et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. De même, la coopération avec le secteur privé et en particulier avec le Conseil de la Terre a contribué à la création d'un forum sur les échanges de droits d'émission devant aider à mettre en oeuvre le Protocole de Kyoto.

Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence

50. Dans le domaine du financement du commerce, à la demande d'établissements de crédit à l'exportation, le secrétariat publiera :

1. Une analyse de l'évolution récente des mécanismes de financement du commerce dans les pays en développement et les pays en transition;
2. Un rapport sur les modalités de coopération entre les banques commerciales et les organismes publics en vue de faciliter le financement du commerce.

51. A partir des travaux réalisés dans les domaines mentionnés plus haut (flux d'investissement, dette, nouveaux mécanismes financiers), le secrétariat apportera une contribution à la préparation de la Conférence des Nations Unies

sur le financement du développement (résolution 52/179 de l'Assemblée générale).

Principaux problèmes

52. Les contraintes en matière de ressources font qu'il n'est pas possible de répondre à toutes les demandes d'assistance dans les domaines de la dette, des stratégies financières et du développement des marchés financiers.

III. Gestion de la dette

53. Les travaux de la CNUCED dans ce domaine relèvent principalement du programme relatif au système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE). Avec plus de 30 projets nationaux actifs et des dépenses se chiffrant à 2,5 millions de dollars environ par an (hors budget ordinaire et budget des dépenses d'appui aux programmes de l'ONU), le programme SYGADE est l'un des principaux programmes de coopération technique de la CNUCED. L'examen par la CNUCED des problèmes de développement intégrera les importants enseignements pour le développement tirés de l'expérience de ce programme.

54. Le programme SYGADE a constamment amélioré son produit et ses services. Le nombre de pays clients n'a cessé d'augmenter et devrait atteindre le chiffre de 60 en l'an 2000. La principale caractéristique du programme est l'application d'un logiciel spécialisé de gestion de la dette destiné à répondre aux besoins opérationnels, statistiques et analytiques des gestionnaires de la dette au Ministère des finances ou à la Banque centrale. Le programme est exécuté dans le cadre de projets nationaux financés par les banques régionales de développement, les fonds fiduciaires de la Banque mondiale, le Gouvernement suisse, le PNUD et, dans certains cas, les gouvernements bénéficiaires eux-mêmes. Toutes les activités concernant le développement et la maintenance du logiciel ainsi que son installation dans les pays sont assurées par une équipe d'experts (actuellement composée de 16 administrateurs) à la CNUCED. Depuis 1995, cette équipe d'experts est principalement financée par des donateurs bilatéraux (Belgique, Danemark, Italie, Finlande, Norvège, Pays-Bas, Suède et Suisse). Des réunions de donateurs ont eu lieu à Genève en septembre 1994, juin 1996 et mai 1998.

55. En réponse à une forte demande de la part des pays coopérant actuellement avec le programme SYGADE, la CNUCED a organisé, du 10 au 19 décembre 1997 à Genève, sa première conférence internationale sur la gestion de la dette. Un séminaire de trois jours, au cours duquel quelque 25 experts et spécialistes de la gestion de la dette ont exprimé leurs vues sur différents sujets et sur les nouvelles tendances en matière de gestion de la dette (y compris la gestion de trésorerie ou des risques) et de technologies de l'information, a été suivi d'un atelier de cinq jours sur les fonctions d'établissement de rapports et d'analyse de la version 5.0 du SYGADE, en vue d'obtenir des statistiques de la dette satisfaisantes. Ont assisté à la conférence plus de 200 participants originaires d'une soixantaine de pays, ainsi que les représentants de 13 institutions internationales et régionales. En raison de son succès, cette conférence est appelée à devenir une activité régulière du programme SYGADE; elle améliorera considérablement la compréhension des problèmes de gestion de la dette dans

les pays en développement et les pays en transition, conformément aux décisions prises à la neuvième session de la Conférence.

Résultats

56. Le SYGADE est d'autant plus rentable qu'il permet d'accroître l'efficacité des procédures relatives au service de la dette et de mettre à jour les incohérences dans les demandes de remboursement des institutions créancières. Des économies importantes peuvent également être obtenues en évitant des coûts inutiles tels que sommes indûment versées aux créanciers ou intérêts de retard imputables à une mauvaise tenue des livres comptables. A ces gains directs s'ajoutent les avantages globaux d'une information complète, exacte et rapide sur la dette et, d'une façon plus générale, d'une gestion efficace de la dette, toutes choses d'une importance primordiale pour les décideurs.

57. Une évaluation indépendante du programme SYGADE, exécutée par Helbling Management Consulting AG et financée par le Gouvernement suisse, a été achevée au début de 1998 et présentée à une réunion de donateurs en mai 1998. La conclusion en est que le produit et les services du programme SYGADE sont ce qui se fait de mieux en matière de gestion de la dette, que le SYGADE répond à un besoin réel des pays en développement et des pays en transition et que le programme continuera d'être indispensable pour la gestion de la dette partout dans le monde. Le rapport d'évaluation souligne également qu'un financement adéquat et stable est un préalable indispensable au succès et au développement à long terme du programme. Les consultants ont rédigé un ensemble détaillé de recommandations concernant la mise en place d'un système de comptabilité des coûts standard, d'un mécanisme de recouvrement formel (partiel) des coûts et d'un fonds fiduciaire général.

Problèmes

58. Le principal problème concerne l'incertitude financière du programme. Alors que le logiciel du SYGADE fonctionne dans un nombre toujours plus grand de pays, la CNUCED a accepté d'assurer un "service de maintenance" continu aux pays clients du SYGADE, qui comprend la fourniture des mises à jour et des améliorations du système nécessaires pour suivre l'évolution rapide des pratiques financières internationales et des technologies de l'information. Un appui doit donc continuer d'être assuré après l'achèvement des activités nationales d'installation et de mise en route du système. Par ailleurs, la viabilité du SYGADE dans certains pays est compromise par les difficultés qu'ont les pouvoirs publics à conserver un personnel expérimenté. La viabilité des projets nationaux dépend beaucoup d'un soutien continu de la part de l'équipe de spécialistes basée à Genève. Pour toutes ces raisons, le succès du programme SYGADE dépend fondamentalement des moyens dont dispose cette équipe centrale d'appui à Genève. Cette situation a mis lourdement à contribution les ressources limitées dont dispose la CNUCED. Le programme reste donc fortement tributaire des ressources extrabudgétaires fournies par des donateurs bilatéraux pour le financement de l'équipe centrale d'appui à Genève. Ces ressources sont toutefois devenues relativement imprévisibles, ce qui a gêné la planification à moyen terme du développement du produit et des services.

Questions intersectorielles

59. Le SYGADE est ou sera installé dans 17 pays africains. Pour accroître son appui à ces pays, le programme s'efforce de créer des centres régionaux d'appui en Afrique. Le SYGADE est aussi ou sera installé dans près de 20 PMA. Un nombre analogue de pays pauvres très endettés (PPTÉ) reçoivent ou recevront une assistance du programme (voir plus loin).

Coordination et coopération avec d'autres organisations et le secteur privé

60. Depuis 1992, le programme SYGADE coopère avec le Programme de gestion de la dette et des réserves en Afrique de l'Est et Afrique australe (ESAIDARM), qui est devenu le "Macroeconomic and Financial Management Institute of Eastern and Southern Africa" (MEFMI) - Institut de gestion macro-économique et financière de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. En coordination avec d'autres partenaires, le programme SYGADE souhaite créer une entité analogue pour les pays francophones d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale. Il entretient des contacts étroits avec le PNUD et la Banque mondiale, et coordonne également ses activités avec d'autres organisations multilatérales et régionales - telles que le FMI et les banques régionales de développement - qui sont d'une façon ou d'une autre associées aux projets nationaux SYGADE.

61. Le programme SYGADE coopère avec le programme de renforcement des capacités en matière de stratégie et d'analyse de la dette des pays pauvres très endettés, financé par l'Autriche, le Danemark, la Suède et la Suisse et exécuté par Debt Relief International, société privée de conseils basée à Londres. Des 41 pays pauvres très endettés, plus de 20 reçoivent ou recevront une aide du SYGADE en services de logiciel et services connexes.

62. Le programme SYGADE collabore avec le Département de l'économie internationale de la Banque mondiale, collaboration qui portera notamment sur le développement, la maintenance et la diffusion du module sur la viabilité de l'endettement (DSM+) de la Banque mondiale, ainsi que sur la formation à l'utilisation de cet instrument, logiciel spécialisé qui, une fois approuvé par la Banque mondiale et le FMI, pourrait devenir le logiciel standard pour l'analyse de la viabilité de l'endettement.

Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence

63. En collaboration avec les donateurs bilatéraux, des efforts supplémentaires doivent être faits pour assurer la viabilité du programme SYGADE, en appliquant notamment les recommandations de l'évaluation indépendante, à savoir la mise en place d'un système de comptabilité des coûts standard, d'un mécanisme de recouvrement partiel des coûts et d'un fonds fiduciaire général. Des travaux préliminaires ont été engagés concernant la création d'une "Association mondiale des services de gestion de la dette" (titre provisoire). Compte tenu des ressources financières et humaines limitées du programme, cette initiative sera poursuivie lorsque l'on en aura étudié plus avant la faisabilité et la viabilité.

IV. Contribution de la CNUCED au Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

64. Dans "Un partenariat pour la croissance et le développement", il est demandé au Conseil d'examiner la contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Dans ses conclusions concertées 436 (XLVIII), le Conseil a demandé que le Secrétaire général de la CNUCED l'informe des activités entreprises par le secrétariat en application des dispositions du paragraphe 5 des conclusions concertées et, en outre, que l'examen par le Conseil de la question soit organisé de façon à permettre un débat informel plus ciblé avec la participation d'experts. Un document détaillé (TD/B/EX(15)/2) a été soumis au Conseil à sa quinzième réunion directive en réponse à cette demande.

65. À sa quarante-quatrième session, en 1997, le Conseil a été saisi d'un document intitulé "Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : résultats, perspectives et questions de fond" (TD/B/44/12), dans lequel le secrétariat analysait l'évolution récente de la croissance dans les pays africains ainsi que la viabilité de cette croissance et les conditions nécessaires à sa poursuite, et avançait un certain nombre de recommandations. Trois experts hautement qualifiés ont participé aux discussions, comme demandé par le Conseil, ce qui a considérablement contribué à l'élaboration de conclusions concertées.

Résultats

66. Le rapport soumis au Conseil à sa quinzième réunion directive a été considéré par les délégations comme le premier rapport détaillé de la CNUCED présentant l'éventail complet des activités entreprises par l'organisation en faveur de l'Afrique. Il a été demandé au Secrétaire général de la CNUCED de présenter un rapport analogue en 1998.

67. À la quarante-quatrième session du Conseil, des discussions approfondies ont eu lieu, en séances formelles et informelles, avec la participation d'experts, sur des questions de développement économique primordiales pour l'Afrique. Les délégations se sont félicitées de la qualité de l'analyse présentée dans l'étude du secrétariat. Le fait que les recommandations formulées par le secrétariat de la CNUCED ont d'une manière générale été adoptées montre que les gouvernements ont souscrit aux grandes lignes de cette analyse.

68. L'impact des travaux entrepris est illustré par le regain d'intérêt des délégations à l'égard des activités du secrétariat de la CNUCED en faveur de l'Afrique, ainsi que par l'accord réalisé au Conseil, qui a fait progresser le consensus international sur les questions économiques d'une importance cruciale pour le développement des pays africains. Des tâches supplémentaires ont été confiées au secrétariat concernant la dette, l'APD, l'agriculture, l'intégration économique et l'analyse macro-économique en rapport avec l'Afrique.

Problèmes

69. Des ressources supplémentaires en personnel seraient nécessaires pour une coordination plus rigoureuse et plus systématique du traitement des questions concernant l'Afrique. De plus, une circulation plus rapide et plus efficace de l'information sur les activités entreprises en faveur de l'Afrique par les divisions renforcerait la capacité d'assurer la coordination dans cet important secteur d'activités du secrétariat.

Coopération avec d'autres organisations et le secteur privé

70. La CNUCED est l'organisation chef de file pour l'élément "Accès au commerce, débouchés commerciaux et investissement" de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. Elle fait régulièrement rapport au comité directeur chargé de suivre les progrès de la mise en oeuvre de cette initiative, en particulier pour ce qui est des projets relatifs au commerce qu'elle exécute en coopération avec le CCI et l'OMC. Ce comité directeur et le CAC ont demandé à la CNUCED, en coopération avec l'ONUDI, d'organiser une réunion technique interinstitutions sur les mesures prises par diverses institutions pour promouvoir le commerce, l'investissement et le développement industriel en Afrique. La CNUCED coopère aussi étroitement avec le PNUD à l'exécution de divers projets en Afrique (dont il est rendu compte dans des contributions sectorielles), ainsi qu'avec la CEA, l'OUA et un certain nombre d'organisations sous-régionales africaines.

Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence

71. Un rapport sur les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique sera présenté au Conseil à sa dix-huitième réunion directive en juillet. Le secrétariat prépare actuellement la convocation d'une conférence consacrée au développement de l'Afrique, qui doit se tenir à Maurice fin septembre (voir la rubrique questions intersectorielles de la section "Interdépendance et questions économiques mondiales"). Il prépare également l'examen par le Conseil de la contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Nouveau Programme (Perspectives concernant le commerce, l'agriculture et l'industrialisation), sur la base du chapitre du *Rapport sur le commerce et le développement, 1998* consacré à l'Afrique. Le secrétariat continuera d'établir des analyses et des études sur le développement de l'Afrique et contribuera aux efforts interinstitutionnels nets pour le développement et le redressement économiques de l'Afrique.

V. Assistance au peuple palestinien

72. Les travaux relevant de ce domaine de programme découlent du mandat formulé avant Midrand puis redéfini dans le contexte du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale (A/51/6/Rev.1, par.9.13 e) relatif à l'assistance au peuple palestinien). L'assistance de la CNUCED au peuple palestinien vise à l'aider à se doter des capacités requises pour assurer efficacement l'élaboration de la politique générale et la gestion dans les domaines du commerce international, de l'investissement et des services connexes, ce en étroite coordination avec les travaux des autres organisations internationales. Le tout suppose une stratégie d'exécution faisant une large place à des activités de coopération

technique mettant en oeuvre les capacités techniques, analytiques et consultatives que possède la CNUCED dans les quatre grands domaines d'intervention du secrétariat.

Activités entreprises depuis Midrand

73. Conformément à cette nouvelle orientation, le secrétariat a conçu des activités d'assistance technique (formation, services consultatifs, formulation de projets) dans dix domaines de projet en réponse à des demandes émanant de l'Autorité palestinienne. Des travaux ont été engagés en 1997 dans un de ces domaines et d'autres devraient débuter dans plusieurs autres en 1998 puis ultérieurement dans les domaines restants. Les projets de la CNUCED visent, en recourant aux diverses modalités concrètes de coopération technique, à renforcer les capacités institutionnelles et les capacités de gestion des secteurs privé et public palestiniens ainsi qu'à fournir des services consultatifs en vue d'aménager le cadre - réglementation et procédures - dans lequel s'inscrivent le commerce, les investissements et les services associés palestiniens. Ce déploiement des compétences techniques intersectorielles de la CNUCED a fait fond sur sa capacité de recherche analytique et orientée vers l'action, comme l'atteste la publication depuis 1996 de quatre grandes études consacrées à des questions connexes, dont il a été rendu compte au Conseil du commerce et du développement à sa quarante-quatrième session.

Résultats

74. Les objectifs qui viennent d'être exposés sont poursuivis sur les plans qualitatif et quantitatif dans le cadre du programme de travail biennal du secrétariat. Les résultats des activités de coopération technique susmentionnées sont difficiles à évaluer puisque aucun projet n'a encore été mené à son terme et que d'autres sont sur le point de débuter. Le nombre des demandes de services consultatifs, les missions effectivement entreprises, les activités consécutives réalisées par la CNUCED et l'Autorité palestinienne en vue de mobiliser des ressources pour les projets, et la coopération étroite et vigoureuse dans ce domaine sont toutefois autant d'éléments qui montrent que l'assistance de la CNUCED est utile et fait l'objet d'une demande. L'adhésion récente de l'Egypte et de la Jordanie à un projet de la CNUCED destiné à promouvoir la coopération sous-régionale avec l'Autorité palestinienne en matière de facilitation du commerce est un indice supplémentaire de l'intérêt grandissant suscité par les propositions de la CNUCED. Les fonds extrabudgétaires déjà effectivement approuvés par différentes sources au titre de projets à exécuter au cours de la période 1998-1999 (plus de 550 000 dollars) sont eux aussi indicatifs de la bonne marche de ce programme, participant d'une approche systématique et soutenue du programme de travail du secrétariat.

75. Les études et rapports consacrés à la question par la CNUCED servent désormais de référence pour les travaux de recherche et d'analyse décisionnelle menés par un certain nombre de parties concernées. L'Autorité palestinienne a souscrit aux propositions concernant des activités de coopération technique que la CNUCED a formulées à partir des conclusions des travaux de recherche et d'analyse, ce qui indique à un certain point que le principal bénéficiaire de l'action de la CNUCED reconnaît clairement et

avalise la capacité de cette dernière à induire des changements dans les politiques. S'il est toujours plus "tiré par la demande", le programme de travail tient cependant également compte des intérêts et préoccupations des autres parties prenantes à la CNUCED, ce par des contacts et un dialogue réguliers ainsi que par l'examen officiel auquel le Conseil procède pour chaque exercice biennal lors de ces délibérations relatives à l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.

Principaux problèmes

76. Les interruptions, retards et autres obstacles ayant entravé la bonne réalisation des objectifs du programme ont eu pour cause majeure les conditions difficiles régnant sur le terrain. Les incertitudes entourant la sécurité et la situation politique, conjuguées à une présence irrégulière sur le terrain, ont rendu toujours plus ardues les communications avec les partenaires associés au projet ainsi que les contacts avec les donateurs et l'action de suivi avec les autres organismes. Les dispositifs de coordination interorganisations en vigueur sont soumis à rude épreuve par le grand nombre et la diversité des organismes internationaux y recourant et les organisations non basées sur le territoire palestinien ont un moindre accès aux mécanismes de coordination de terrain. En raison du peu de ressources en personnel relevant du budget ordinaire affectées à ce programme de travail, le secrétariat a éprouvé des difficultés à identifier les sources de financement potentielles et à les mobiliser, à obtenir l'approbation et le financement des projets, et même à mettre en route rapidement l'exécution des projets.

Coopération avec d'autres organisations et le secteur privé

77. Toutes les activités de coopération technique de la CNUCED font l'objet d'une étroite coordination avec l'Autorité palestinienne et les éléments concernés de la société civile, notamment le secteur privé, les ONG et les universitaires. La CNUCED informe par ailleurs régulièrement de l'avancement de ses travaux le Programme d'aide au peuple palestinien du PNUD et le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires palestiniens occupés. Aux stades de la conception et de l'exécution des activités précises d'assistance technique, les consultations et la coordination voulues sont assurées avec les organisations internationales intéressées, les représentants de donateurs et les autres parties concernées.

Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence

78. Comme il est indiqué dans le budget-programme pour 1998-1999, d'ici à la dixième session de la Conférence on aura mis en oeuvre un certain nombre de projets de coopération technique, fourni une série de services consultatifs et établi une documentation technique spécifique à l'intention d'utilisateurs extérieurs. S'ajoutant aux six projets dont l'achèvement est programmé pour l'exercice biennal en cours, le financement d'au moins trois nouveaux projets et le lancement des activités à ce titre devraient être assurés d'ici à la fin dudit exercice. La bonne réalisation de ces objectifs suppose un déploiement des ressources ordinaires et extrabudgétaires s'inspirant d'une démarche novatrice. Le secrétariat rendra pleinement compte de l'avancement de ses travaux en la matière dans le rapport qu'il doit soumettre au Conseil à sa quarante-sixième session.

VI. Gestion de l'information

79. Depuis la neuvième session de la Conférence, le Service de gestion de l'information se compose de trois grandes sections : technologies de l'information; statistiques; recherche documentaire et références. Des dispositions ont été prises en vue d'accroître les synergies potentielles entre ces trois domaines et de les réorganiser pour les adapter aux besoins toujours plus complexes des utilisateurs. Malgré les efforts déployés et les améliorations apportées, la compression globale des dépenses s'est traduite par des carences sensibles dans ces trois secteurs.

Résultats

80. La gestion de l'information est un outil important s'agissant de déterminer l'efficacité avec laquelle la CNUCED s'acquitte de mandats de fond complexes et accroît ses moyens de communication pour répondre à la demande croissante d'informations et de données à jour sur les questions traitées par l'organisation émanant d'un cercle toujours plus large d'acteurs non gouvernementaux et d'un nombre grandissant d'opérateurs économiques et commerciaux et d'universitaires. Le Service de gestion de l'information, en collaboration avec les divisions et services organiques, assure et coordonne le développement et la tenue (en anglais, espagnol et français) du site WEB de la CNUCED :

a) La CNUCED met en oeuvre son infrastructure informatique pour appuyer ses travaux de recherche, établir sa documentation, diffuser l'information, conforter sa présence sur le réseau Internet, assurer la communication intérieure et extérieure et gérer ses ressources humaines et financières. Pour que l'appui apporté par cette infrastructure soit efficace, des investissements considérables en matériel, logiciel et compétences informatiques de pointe sont nécessaires. Les principaux secteurs sur lesquels est mis l'accent sont le réseau local et le soutien aux utilisateurs, les communications, le développement des applications et le soutien à l'aménagement et à la tenue du site Web;

b) La section des statistiques apporte un appui déterminant aux travaux de recherche économique effectués tant à l'intérieur du secrétariat que par divers instituts et particuliers, en tenant à jour une base de données interne cohérente à large assise contenant des statistiques économiques et financières stockées dans des formats d'accès facile. On s'emploie actuellement à compléter les publications classiques (*Manuel de statistiques du commerce international et du développement* et *Bulletin mensuel des prix des produits de base*) par des CD-Rom conçus de manière à être facilement accessibles à l'aide des logiciels types actuels;

c) La section de la recherche documentaire et des références fournit toute une gamme de matériaux de recherche au secrétariat, à des consultants, à des experts, à des gouvernements et à diverses institutions. Son impact pourrait être accru en renforçant les liens avec les bibliothèques, les établissements universitaires, les associations d'entreprises, les organes chargés de l'élaboration des politiques et les organismes non gouvernementaux compétents ainsi qu'en mettant des capacités d'information à la disposition des membres des délégations, en particulier des pays les moins avancés.

Problèmes

81. Les différents produits donnent satisfaction sur les plans quantitatif et qualitatif, mais un certain nombre de problèmes restent à résoudre. Vu l'évolution rapide de la situation dans ce domaine :

a) Les ressources affectées à l'infrastructure informatique ne suffisent plus à la maintenir à un niveau conforme aux normes généralement acceptées;

b) Les pratiques établies de l'ONU en matière d'achat et de recrutement sont inadaptées aux besoins d'un environnement informatique en changement rapide;

c) Un accent accru devrait être mis sur la formation du personnel et de l'encadrement à l'utilisation des outils informatiques modernes;

d) L'organisation laisse grandement inexploité le potentiel s'offrant à elle d'accroître son efficacité en recourant davantage au réseau Internet et aux Lotus Notes, tant pour assurer la diffusion d'informations que pour faciliter les échanges d'idées.

Questions intersectorielles

82. Le recours au réseau Internet et à d'autres formes de conférence électronique offre à la CNUCED la possibilité d'accroître son efficacité en tant qu'instance intergouvernementale de discussion, tout en réduisant les coûts considérables afférents aux types traditionnels de réunions. La Section des statistiques coordonne les travaux statistiques à l'échelon de la CNUCED. Cette section est ainsi chargée de revoir et transmettre les tableaux et données statistiques destinés à plusieurs des grandes publications produites par la CNUCED. La diffusion sur le réseau Internet des publications de la CNUCED ainsi que de renseignements à jour sur toutes les réunions intergouvernementales (conclusions, ordre du jour et texte de la documentation de présession), dans toutes les langues officielles, est une entreprise d'envergure qui contribuera à accroître les capacités de la CNUCED en matière de gestion de l'information.

Coordination et coopération avec les autres organisations, des établissements universitaires et le secteur privé

83. L'équipe de gestion de l'information est en train d'élaborer des modalités de consultation et de coopération adaptées aux fonctions spécifiques à remplir et aux objectifs à atteindre. L'outil informatique doit être maintenu à niveau au gré des derniers progrès de l'industrie informatique afin de permettre à l'équipe de participer activement à la définition et à l'application des normes de l'ONU. Pour élaborer le *Manuel des statistiques du commerce international et du développement* et le *Bulletin mensuel des prix des produits de base*, la Section des statistiques mène des consultations et se tient au courant de l'évolution des définitions et classifications se rapportant aux domaines de l'économie, des finances, du commerce, de l'investissement, des produits de base, des services et autres en usage aussi bien à l'ONU qu'à l'extérieur dans de grandes organisations nationales

ou internationales, afin de systématiser les données et de produire ses propres séries chronologiques. La CNUCED joue un rôle important dans le domaine statistique et prend part à des consultations sur des questions de statistique avec d'autres organismes du système de l'ONU et diverses instances internationales. La Section de recherche documentaire et de références établit des contacts avec un large éventail d'organisations, d'institutions, d'associations d'entreprises, d'universités, etc., du monde entier, pour procéder avec un ensemble de sources indépendantes à des échanges de documents et de renseignements sur des thèmes et questions présentant un intérêt particulier pour la CNUCED.

Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence

84. Des efforts accrus devront être déployés par l'encadrement pour déterminer les priorités eu égard à la nécessité de maintenir l'infrastructure informatique au niveau voulu pour répondre aux besoins du secrétariat et des gouvernements.

85. Dans le cadre des préparatifs de la dixième session de la Conférence, il sera nécessaire de renforcer les capacités et les moyens du secrétariat et des missions permanentes pour ce qui est de l'accès à des sources d'information comme ProQuest, Datastream, Worldscope, Oxford Analytica, l'Economist's Intelligence Unit, la Banque mondiale, le FMI, l'OCDE et mettre à disposition les publications et les documents les plus récents compte tenu de l'évolution de l'ordre du jour de la Conférence.

VII. L'impact des réformes et de la libéralisation économiques sur le développement des entreprises

86. Les travaux dans ce domaine découlent du paragraphe 3 iv) des conclusions concertées adoptées par la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement à sa première session (TD/B/COM.3/4). Le projet de cadre conceptuel pour les études empiriques de terrain à l'échelon de l'entreprise a été établi et les données empiriques disponibles sont à l'examen. Un avant-projet prévoyant des études de terrain à l'échelon de l'entreprise a été formulé.

Résultats

87. Les conclusions de l'étude serviront de support à la formulation de projets de coopération technique. L'objectif est d'aider les gouvernements et les entreprises à se doter des moyens de formuler des micro et macropolitiques tendant à améliorer la compétitivité des pays en développement dans une économie mondiale en cours de mondialisation et libéralisation.

Problèmes

88. Les ressources financières nécessaires à la réalisation des études de terrain font encore défaut.

Questions intersectorielles

89. Les études de terrain porteront à titre prioritaire sur les pays africains et les pays les moins avancés.

Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence

90. Les études de terrain devront avoir été menées à bien et leurs résultats synthétisés pour examen par la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement.

Sous-programme 2 : Investissement, technologie et développement des entreprises

Introduction

1. A sa neuvième session, la Conférence est convenue que la CNUCED devrait continuer d'être un lieu de discussions intergouvernementales, avec la participation de représentants du secteur privé, sur des questions liées à la privatisation, au développement des entreprises et aux courants d'investissement internationaux. Elle devrait en particulier promouvoir un dialogue international entre les acteurs du développement en vue d'évaluer les enjeux et les perspectives de développement des entreprises qui découlent des nouvelles conditions économiques, notamment des conditions de l'après-Cycle d'Uruguay. Cet ensemble d'activités serait axé sur l'investissement, le développement des entreprises et leur participation à l'économie mondiale, ainsi que sur des questions relatives à la technologie au service du développement.

2. Au paragraphe 89 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement" (TD/378), la Conférence a défini les éléments d'un programme de travail sur l'investissement, la technologie et le développement des entreprises, et au paragraphe 97 iii), les domaines de coopération technique correspondants. Elle a également décidé que les éléments relatifs à l'investissement (alinéas a) à g) du paragraphe 89) et à la technologie (alinéas k) à m) du paragraphe 89) relèveraient de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, tandis que ceux qui se rapportaient au développement des entreprises (alinéas h) à j)) seraient traités par la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement.

3. Dans le cadre de ce sous-programme, la CNUCED continue également de fournir des services organiques à la Commission de la science et de la technique au service du développement du Conseil économique et social pour les questions relatives à la technologie.

1. Résultats

Approfondissement de la compréhension de questions fondamentales concernant l'investissement, la technologie et le développement des entreprises

4. A travers le *World Investment Report* (1996, 1997) et d'autres publications ¹, la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises s'est attachée à approfondir la compréhension des relations entre le commerce, la technologie et l'investissement, des liens entre l'investissement étranger direct (IED) et la politique de concurrence, des problèmes spéciaux de l'Afrique, des perspectives en matière d'IED à la lumière de l'actuelle crise financière en Asie, et des questions se rapportant à l'élaboration d'un éventuel cadre multilatéral sur l'investissement. Témoignage de l'utilité de ces travaux : i) les conclusions concertées adoptées par la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes à sa première session en 1996, qui soulignaient "l'utilité et la qualité d'analyse" du *World Investment Report*; ii) la reconnaissance, à la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de Singapour, des compétences spécialisées de la CNUCED, concernant notamment ses activités relatives à l'élaboration d'un éventuel cadre multilatéral sur l'investissement; iii) les nombreuses demandes de séminaires et d'ateliers sur ce cadre multilatéral; iv) le vaste intérêt public manifesté à l'égard du *World Investment Report* et d'autres publications consacrées à l'IED, attesté par une couverture médiatique mondiale et les résultats de l'enquête réalisée par la CNUCED auprès de ses lecteurs, dans laquelle l'utilité de ce rapport a été particulièrement mise en avant; et v) l'accueil favorable réservé au volume du *World Investment Directory* consacré à l'Afrique par les institutions africaines et les entreprises souhaitant investir en Afrique.

5. Par ses examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation et ses examens de la politique d'investissement, la Division poursuit une approche intégrée de l'investissement et de la technologie et contribue à une meilleure compréhension des systèmes nationaux de l'innovation et de leurs liens avec la promotion de l'investissement. Des examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation ont été réalisés dans deux pays. Les résultats en ont été immédiats : dans les deux pays, les pouvoirs publics ont commencé d'appliquer les recommandations élaborées à l'issue des examens. Des examens de la politique d'investissement sont en cours dans quatre pays et un examen combiné de la politique d'investissement et des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation a été entrepris dans un PMA. La demande concernant ces activités donne la mesure de l'intérêt qu'y attachent les pays; sept autres pays ont

¹*World Investment Directory* (différents volumes), et publications hors série telles que *International Investment: Towards the Year 2001* (publié conjointement avec la Mission Investir en France, Arthur Andersen et la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR)) et *Sharing Asia's Dynamism: Asian Direct Investment in the European Union*, ainsi que *Transnational Corporations Journal*, *The TRIPS Agreement and Developing Countries*, *Fostering Technological Dynamism: Evolution of Thought on Technological Development Processes and Competitiveness*, *Technological Capabilities and Export Success in Asia* (publié par Routledge).

sollicité la CNUCED. Le manque de ressources extrabudgétaires et de personnel interne fait qu'il est difficile de répondre rapidement à ces demandes.

6. La rédaction d'un manuel et sa diffusion auprès des membres de l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA), les débats des membres de cette association et les travaux d'une réunion d'experts ont contribué à une meilleure compréhension des meilleures pratiques en matière de promotion de l'investissement. La demande de travaux supplémentaires de recherche et d'analyse, ainsi que de programmes de formation sur la promotion de l'investissement, témoigne de l'utilité de ces travaux.

7. Par ses publications et l'organisation d'ici à la fin de l'année de deux réunions d'experts, la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises contribue à une prise de conscience de l'importance et de l'utilité de nouvelles formes de partenariat technologique et des conditions propices à ces partenariats et au renforcement des capacités technologiques des entreprises. Témoignent des compétences reconnues de la Division dans ce domaine les demandes qui lui ont été adressées par d'autres organisations internationales ainsi que par des institutions nationales pour qu'elle présente des études et des exposés sur la base de ces travaux. A la demande et avec le soutien financier de la République de Corée, la Division a, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), réalisé une étude de faisabilité sur le rôle de la recherche financée et des technologies détenues par le secteur public dans le transfert et la diffusion d'écotechnologies. Cette étude souligne le rôle que les réseaux et les partenariats peuvent jouer dans ce processus.

8. Dans les conclusions adoptées à la première session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, les gouvernements ont approuvé un certain nombre d'éléments nouveaux pour la formulation de stratégies intégrées de développement des entreprises : nécessité d'un dialogue représentatif et global entre le secteur public et le secteur privé, fourniture d'une assistance spéciale aux petites et moyennes entreprises (PME) pour leur permettre de participer à ce dialogue, et cohérence des politiques aux niveaux macro/micro-économique et fédéral/local en tant que principe de base pour la conception de services efficaces d'appui aux entreprises. L'élaboration de nouveaux projets dans le cadre du Programme EMPRETEC (Développement de l'entrepreneuriat) et les Centres pour l'innovation et le développement des entreprises (CIDE) concrétisent la mise en pratique de ces principes.

9. En publiant *Knowledge Societies: Information Technologies for Sustainable Development* (Oxford University Press), la CNUCED a, dans le cadre des services qu'elle fournit à la Commission de la science et de la technique au service du développement, approfondi la compréhension de l'accès aux technologies de l'information et de la communication et des incidences de ces technologies sur le développement.

Consensus au niveau intergouvernemental : incidences sur l'élaboration des politiques

10. Dans son programme de travail sur l'élaboration d'un éventuel cadre multilatéral sur l'investissement, la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises aide les pays en développement à participer plus efficacement aux négociations et discussions internationales sur l'IED, en leur donnant la possibilité d'explorer l'éventail complet des questions se rapportant à un éventuel cadre multilatéral sur l'investissement et d'identifier les intérêts, les possibilités et les incidences sur le développement. Ce programme de travail comprend d'une part un appui aux discussions intergouvernementales à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes ainsi qu'aux réunions d'experts convoqués par la Commission, et, d'autre part, un travail d'analyse, avec la publication d'études sur des problèmes et des concepts clefs se rapportant à un éventuel cadre multilatéral et leurs incidences sur le développement. Des activités informelles de concertation sous la forme de séminaires, de colloques régionaux et autres activités de formation sur l'élaboration d'un éventuel cadre multilatéral sur l'investissement sont également réalisées. Les éléments suivants donnent la mesure des résultats du programme de travail et de ces activités : i) conclusions dans lesquelles la Commission, à sa deuxième session en 1997, a instamment demandé à la CNUCED de poursuivre ses travaux utiles sur des questions relatives à un éventuel cadre multilatéral sur l'investissement; ii) résultats des évaluations faites par les participants au colloque régional de Fez (Maroc) et au séminaire de Glion organisé à l'intention des délégations basées à Genève; iii) nombre de fonctionnaires gouvernementaux et de représentants du secteur privé ayant participé à ces deux réunions; et iv) nombre de demandes d'organisation de séminaires et d'ateliers de ce type.

11. La Réunion d'experts sur la promotion de l'investissement et les objectifs de développement a défini de nouveaux domaines de coopération intergouvernementale : renforcement de la coopération entre les organismes de promotion de l'investissement étranger dans les pays d'accueil et les organismes de promotion de l'investissement à l'étranger dans les pays d'origine; aide aux pays d'accueil pour une utilisation plus efficace des mesures d'incitation; et échange d'expériences sur la promotion de l'investissement, concernant en particulier le ciblage des investisseurs.

12. A sa quinzième session, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication est parvenu à un accord unanime sur des principes directeurs adressés aux gouvernements et aux entreprises concernant la présentation dans les états financiers des transactions à caractère environnemental. Ces principes directeurs ont fait l'objet d'abondants commentaires dans la presse et de nombreuses sociétés transnationales ont demandé à en recevoir des exemplaires.

Mesures internationales pour l'appui aux institutions nationales et au renforcement des capacités

13. Les principaux éléments contribuant au renforcement des capacités sur les questions d'investissement dans les pays en développement sont notamment les suivants : i) le programme de travail sur l'élaboration d'un éventuel

cadre multilatéral sur l'investissement et les ateliers consacrés à la promotion de l'investissement, dont l'impact peut être mesuré par le grand intérêt manifesté par les gouvernements et les milieux commerciaux pour une participation et une coopération active à l'exécution de ces activités; ii) un atelier à Kunming, articulé sur *The Handbook on Foreign Direct Investment by Small and Medium-sized Enterprises in Asia* (à paraître en 1998), destiné à fournir des avis et à proposer des mesures pratiques aux pays en développement asiatiques, en particulier aux PMA, pour la promotion des investissements étrangers directs des PME et l'optimisation de leur contribution au développement; iii) un grand nombre de demandes de services consultatifs sur l'investissement et la technologie émanant de gouvernements (la mise en place d'un mécanisme spécial a renforcé la capacité du secrétariat de répondre rapidement à ces demandes); iv) le projet relatif à l'établissement de guides de l'investissement dans les PMA, lancé en 1998 par la CNUCED en partenariat avec le secteur privé.

14. Le renforcement des capacités dans le secteur des entreprises a donné lieu aux activités suivantes : i) programme EMPRETEC : un total de 386 ateliers a été organisé et 10 870 chefs d'entreprise ont été formés dans neuf pays. Des programmes sont en préparation pour Cuba, l'Egypte, le Maroc et la Namibie, et le programme au Zimbabwe a été élargi - renforcement de la formation et création d'un fonds de dotation. Le programme n'a pas encore été étendu à l'Asie en raison des délais nécessaires à l'élaboration de projets adaptés aux différents contextes nationaux et de difficultés liées à la mobilisation des ressources extrabudgétaires nécessaires; ii) projet pilote pour la création de centres pour l'innovation et le développement des entreprises (CIDE) dans quatre pays (Côte d'Ivoire, Ghana, République-Unie de Tanzanie et Zimbabwe); et iii) création d'un réseau d'entrepreneurs africains et asiatiques.

15. Un atelier, organisé à Helsinki, a été consacré aux meilleures pratiques en matière de partenariats technologiques pour le renforcement des capacités et la compétitivité. Des appréciations élogieuses - utilité, pertinence des recommandations, intérêt - ont été décernées au rapport sur cette réunion dans l'enquête auprès des lecteurs réalisée en 1996-97.

16. Concernant la réforme et le développement de la comptabilité, il convient de mentionner les activités suivantes : ateliers sur la comptabilité environnementale (Moscou), sur la réglementation de la profession de vérificateur des comptes (Kiev et Moscou), et sur la comptabilité des PME (Moldova); huit réunions d'information sur l'élimination des obstacles au commerce des services comptables (Genève); et projets opérationnels concernant la réforme de la comptabilité et le perfectionnement des compétences en Azerbaïdjan, avec la rédaction d'une législation et la formation de 200 vérificateurs aux méthodes modernes de comptabilité et de vérification des comptes.

Intégration de la société civile

17. L'intégration de la société civile aux activités du secrétariat passe notamment par les travaux de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes - ainsi que de ses groupes d'experts - sur l'élaboration d'un éventuel cadre multilatéral sur

l'investissement, et par des réunions spéciales telles que la Table ronde des industriels européens et les séminaires de Glion. En outre, des projets de partenariat avec le secteur privé (guides de l'investissement dans les PMA) offrent des occasions de dialogue entre le secteur public et le secteur privé.

18. L'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA) compte actuellement une centaine de membres. Il s'agit d'un réseau indépendant d'échange d'informations et de coopération créé par la CNUCED et soutenu par d'autres organisations internationales, dont l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La CNUCED propose notamment une formation au personnel des organismes membres de l'Association.

19. Des entrepreneurs locaux participent aux réunions des conseils consultatifs des projets nationaux EMPRETEC. Le réseau d'entrepreneurs africains et asiatiques et le projet relatif aux femmes chefs d'entreprise mettent la CNUCED en contact direct avec le secteur privé. De même, les activités de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises consacrées aux partenariats technologiques passent par une collaboration avec des groupes scientifiques, y compris des instituts, des universités et des associations professionnelles.

20. En ce qui concerne la comptabilité, des activités conjointes sont menées avec des associations professionnelles telles que la Fédération internationale d'experts comptables, l'Association arabe d'experts comptables, l'Association des experts comptables agréés, des banques suisses et des organisations non gouvernementales de protection de l'environnement.

2. Travaux restant à réaliser et orientations futures

21. La plupart des activités mentionnées plus haut sont des activités continues. Plusieurs n'ont été lancées qu'au cours des 18 derniers mois. Pour avoir des effets sensibles et donner des résultats tangibles, elles devront être poursuivies avec vigueur. Dans la période de deux ans et demi courant jusqu'à la dixième session de la Conférence, priorité devrait être accordée, au niveau intergouvernemental et au niveau du secrétariat, aux questions ci-après, en vue d'en renforcer la contribution au développement.

22. *Examens des politiques de l'investissement et de l'innovation* : fin 1998, six examens de la politique d'investissement et les examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation prévus auront été achevés; ils pourraient alimenter un échange intergouvernemental sur les politiques nationales à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes. En adaptant les méthodes de travail des réunions d'experts, on pourrait envisager de soumettre les politiques nationales à un examen collégial des pays eux-mêmes. Un résultat concret pourrait en être la définition d'un mécanisme d'examen des politiques nationales de l'investissement et de la technologie.

23. *EMPRETEC* : un financement est nécessaire pour répondre aux demandes actuelles et pour élargir le programme à l'Asie.

24. *Revitalisation d'une approche multilatérale des questions concernant la science et la technologie* : elle pourrait être assurée par la Commission de la science et de la technique au service du développement de l'ONU et/ou, le cas échéant, par la réunion de haut niveau du Conseil du commerce et du développement en 1999, à l'occasion du vingtième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (Conférence de Vienne). Le résultat pourrait en être une stratégie commune sur la contribution de la science et de la technologie au développement au XXI^e siècle (Action 21 concernant la science et la technologie au service du développement).

25. *Harmonisation des normes comptables et des normes de publication* : le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication poursuivra ses travaux, principalement sur un programme pédagogique général et sur la comptabilité des PME. Les résultats en seront des principes directeurs concernant un programme pédagogique général en matière de comptabilité internationale et de publication, et des principes directeurs sur la comptabilité des PME. Le Groupe doit également achever ses travaux sur des indicateurs d'effort environnemental et en diffuser les résultats auprès des gouvernements et des entreprises.

26. *Définition, pour les accords internationaux d'investissement, de critères tenant compte des impératifs de développement* : cela pourrait faire l'objet d'une réunion d'experts et donner lieu à des auditions auxquelles seraient notamment invités des membres de la société civile. Au niveau du secrétariat, les travaux se poursuivront sur des activités de recherche et d'analyse à l'appui du processus intergouvernemental. Le résultat pourrait en être un mécanisme pour l'analyse de la prise en compte de critères de développement dans les accords internationaux d'investissement.

27. *Lancement d'un volet formation du programme sur l'élaboration d'un éventuel cadre multilatéral sur l'investissement* : les travaux pourraient se poursuivre sur l'élaboration de ce volet formation, qui pourrait devenir l'équivalent d'un programme TRAINFORTRADE. En outre, des programmes de formation sur l'investissement, construits sur le modèle des programmes de formation de l'OMC, devraient être lancés.

28. *Guides de l'investissement dans les PMA* : dans le cadre d'un partenariat entre la CNUCED et le secteur privé, un financement extrabudgétaire est recherché pour achever les 12 premiers guides de l'investissement dans les PMA.

Annexe I

ACTIVITES EN COURS CONCERNANT L'AFRIQUE

1. Service de l'investissement international, des sociétés transnationales et des flux technologiques

1. Le Service travaille à la publication du *World Investment Directory: Volume V - Africa*, qui est un recueil de données sur l'IED en Afrique destiné aux investisseurs internationaux, aux décideurs nationaux et aux responsables intergouvernementaux, ainsi qu'aux chercheurs universitaires. Ce volume présente des informations sous une forme standardisée sur 53 pays. Pour chacun d'entre eux, il donne notamment un aperçu de la situation de l'IED et de la politique nationale d'investissement ainsi que la définition de l'IED et diverses statistiques y relatives.

2. Dans le cadre de son programme de travail visant à aider les pays en développement à participer plus efficacement aux discussions consacrées aux accords internationaux d'investissement, la CNUCED a organisé, les 19 et 20 juin 1997 à Fès (Maroc), le premier d'une série de colloques régionaux sur les incidences sur le développement de ce type d'accord. Ce colloque a permis de familiariser les représentants de gouvernements africains avec les accords d'investissement en vigueur - et en particulier d'en dégager des enseignements dans une optique de développement - et a contribué à une meilleure compréhension et concertation entre les pays de la région. Il a été l'occasion pour les décideurs et les négociateurs potentiels du continent africain de réfléchir à ces questions dans un cadre informel. Parmi les participants figuraient des représentants gouvernementaux africains de haut niveau directement en charge de négociations internationales sur l'investissement, des experts universitaires, des dirigeants d'entreprises internationales, des représentants d'organisations régionales et internationales (dont l'OMC) et des membres du secrétariat de la CNUCED.

3. Le rapport CNUCED/Banque mondiale sur "La libéralisation des services commerciaux : condition indispensable à la prospérité du commerce international de la Tunisie", élaboré dans le cadre du projet interrégional sur "L'expansion de l'investissement étranger direct et du commerce dans le secteur des services" (EFDITS), financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), examine les secteurs des télécommunications, des transports maritimes et des services portuaires en Tunisie, ainsi que les avantages que le pays pourrait tirer de l'ouverture, par le commerce et par l'IED, de ces marchés aux prestataires de services étrangers.

4. Dans le cadre du même projet interrégional, des monographies ont été établies sur l'Ouganda et la Tunisie. L'étude consacrée à l'Ouganda, intitulée "Strengthening the service infrastructure: Uganda", porte sur l'infrastructure des services pour l'élaboration de projets industriels et commerciaux ainsi que sur l'infrastructure des services d'exportation et d'importation, et contient des recommandations sur les moyens d'accroître l'efficacité de cette infrastructure en l'ouvrant aux prestataires de services étrangers. L'étude sur la Tunisie, à paraître en mai 1998, concerne les secteurs des télécommunications et des transports maritimes de ce pays.

5. Le projet relatif aux guides de l'investissement dans les pays les moins avancés vise à fournir aux investisseurs potentiels des informations objectives, exactes et à jour sur les possibilités et les conditions d'investissement dans les PMA, dont la majorité sont africains. Ces guides devraient également contribuer au dialogue entre les pouvoirs publics et le secteur privé. Le projet comporte en outre un volet consacré au renforcement des capacités : grâce à des séminaires organisés avant et après l'établissement des guides et avec l'aide de la CNUCED et d'un bureau d'experts-conseils spécialisé dans la production de guides d'investissement, le personnel d'un organisme local sera formé pour assurer la continuité de la production des guides. La CNUCED met actuellement au point la phase pilote du projet, qui portera sur six pays environ, en majorité africains.

6. A la demande du Secrétaire général du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), le secrétariat de la CNUCED a établi une note intitulée "Foreign direct investment in ACP countries". Cette note, qui a été l'un des documents de base du premier Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ACP (Libreville, 6 et 7 novembre 1997), porte sur les moyens d'aider les pays ACP à attirer des flux de technologie et d'investissement, et indique quelles mesures pourraient être prises par d'autres pays, en particulier ceux de l'Union européenne, pour aider les pays ACP, notamment africains, à améliorer leur infrastructure technologique et à accroître leurs ressources en personnel qualifié.

7. Le *World Investment Report 1997: Transnational Corporations, Market Structure and Competition Policy* (Numéro de vente : E.97.II.D.10) consacre un chapitre entier à l'IED en Afrique et analyse notamment en détail le rôle joué par l'Afrique du Sud et les sociétés transnationales sud-africaines dans le processus d'intégration régionale en Afrique australe.

8. Des monographies ont notamment été réalisées sur le Maroc et le Zimbabwe dans le cadre du projet interrégional sur les sociétés transnationales et la restructuration industrielle dans les pays en développement, dont le rapport devrait être achevé en juin 1998.

9. Une note consacrée aux politiques d'investissement en Afrique et à la manière dont les questions relatives à l'investissement sont traitées dans les accords internationaux a été présentée à une réunion spéciale d'experts sur la définition de mécanismes pour un suivi de la première conférence ministérielle de l'OMC et sur les moyens d'accroître la participation de l'Afrique à la deuxième conférence ministérielle de l'OMC, qui avait été organisée par la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la CNUCED et l'OMC, dans le cadre du forum d'Addis-Abeba sur l'investissement en Afrique (8 et 9 mars 1998).

10. Une note sur les investissements étrangers directs des pays asiatiques en Afrique a été présentée au premier atelier sous-régional sur la diversification et la collaboration dans le domaine du commerce et de l'investissement entre l'Asie et l'Afrique (24-28 novembre 1997, Harare). Elle traite des possibilités pour l'Afrique d'attirer des IED asiatiques, qui constituent une source nouvelle et croissante de capitaux, analyse les tendances de ces IED en Afrique et les problèmes rencontrés par

les entreprises asiatiques, et propose des mesures pour promouvoir les investissements de celles-ci.

11. Conformément à la demande formulée par la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes à sa deuxième session, tenue du 29 septembre au 3 octobre 1997, une fiche d'information sur l'IED en Afrique est en cours d'élaboration, qui décrit la situation et les tendances actuelles, analyse les possibilités d'investissement et examine les mesures de promotion qui pourraient être prises aux niveaux national et international.

12. Un nouveau projet sur les IED asiatiques en Afrique démarrera au milieu de l'année 1998, dont l'objectif est d'améliorer la compréhension des mécanismes par lesquels les PMA africains peuvent attirer ces investissements et s'en servir pour promouvoir leur développement. Le renforcement de la coopération Sud-Sud et la participation du secteur privé dans les PMA peuvent stimuler la croissance économique; les entreprises asiatiques peuvent y contribuer en investissant en Afrique. Il s'agira d'analyser les tendances de l'IED, notamment en provenance d'Asie, et les facteurs sous-jacents, d'examiner les possibilités et les perspectives d'investissement et d'évaluer les incidences des IED asiatiques sur le développement des PMA africains.

2. Service des politiques nationales d'innovation et d'investissement

13. Les activités de coopération technique du Service dépendent des besoins à satisfaire et sont entreprises à la demande des gouvernements. Elles sont financées par les contributions de pays donateurs et d'organisations multilatérales.

- Dans le cadre du programme intégré de la CNUCED pour la Gambie, le Service a élaboré une politique d'investissement et des recommandations relatives au code de l'investissement, et a analysé les activités du Bureau des services consultatifs pour les entreprises locales.
- En Erythrée, le Service a aidé le Département des mines à mettre en place un système d'enregistrement des concessions et des redevances minières.
- Un examen de la politique d'investissement est en cours en Ouganda. De plus, des conseils ont été fournis aux autorités ougandaises compétentes concernant la rédaction d'un nouveau code de l'investissement. Une étude de faisabilité portant sur la création d'une zone franche industrielle est actuellement réalisée en collaboration avec l'ONUDI.
- Le Service a entrepris un examen global des politiques éthiopiennes dans les domaines de l'investissement, de la science et de la technologie, afin d'accroître la compétitivité des infrastructures économiques et scientifiques du pays.

- Des conseils ont été fournis à l'Union économique et monétaire ouest-africaine sur une législation commune en matière d'investissement.
- La rédaction des règlements d'application de la nouvelle législation sur l'investissement à Sao Tomé-et-Principe a été achevée et des conseils ont été fournis au Gouvernement pour ses négociations avec un investisseur étranger sur la création d'une zone franche économique.
- En Egypte, un examen de la politique d'investissement est réalisé en étroite coopération avec le secteur privé.
- Dans le cadre d'un projet régional pour les Etats arabes, portant sur l'harmonisation des législations en matière d'investissement, des études ont démarré sur la législation du Maroc et celle de l'Egypte.
- La CNUCED et d'autres organisations multilatérales, notamment le PNUD, l'ONUDI et l'Agence multilatérale de garantie des investissements, aident les organismes africains de promotion de l'investissement à participer activement aux travaux de l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA).

3. Service du développement des entreprises

14. Le Service réalise actuellement 10 activités ou projets distincts visant à promouvoir le développement des entreprises en Afrique.

15. *EMPRETEC* : ce programme de renforcement des capacités est destiné à stimuler la croissance et la compétitivité des PME dans les pays en développement. Il fonctionne déjà en Ethiopie, au Ghana, au Nigéria et au Zimbabwe, tandis que de nouveaux projets sont lancés en Egypte et au Maroc. Dans le cadre du programme du PNUD intitulé "Enterprise Africa", des projets ont démarré en 1998 en Namibie et dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne.

16. *Centres pour l'innovation et le développement des entreprises (CIDE)* : ils ont pour but d'aider les entreprises africaines de production à analyser leurs problèmes et à y apporter des solutions innovantes. Le programme est actuellement en phase pilote en Côte d'Ivoire, au Ghana, en République-Unie de Tanzanie et au Zimbabwe.

17. *Méditerranée 2000* : il s'agit d'un programme quadriennal de renforcement des capacités visant à stimuler la croissance et la compétitivité des PME dans 10 pays en développement du bassin méditerranéen et de la corne de l'Afrique. Il est actuellement étendu aux pays africains suivants : Egypte, Erythrée, Ethiopie, Maroc, Ouganda et Tunisie.

18. *Renforcement de la participation des femmes chefs d'entreprise dans les PMA* : l'objectif du projet est d'évaluer les incidences bénéfiques sur l'entreprenariat des femmes des politiques mises en oeuvre et de recenser les mesures adoptées par des conférences internationales qui n'ont pas été suivies

d'effet, mais qui doivent être appliquées pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin dans le secteur structuré. Les PMA africains sélectionnés pour ce projet sont le Burkina Faso, l'Ethiopie, la Gambie, Madagascar, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie.

19. *Expansion des petites entreprises et des micro-entreprises dans les PMA* : ce projet vise à contribuer au développement des capacités nationales de production en remédiant au manque d'entreprises intermédiaires et en proposant donc, à cette fin, des politiques et des mesures pratiques qui encouragent l'expansion des petites entreprises et des micro-entreprises et qui renforcent leurs liens avec le secteur structuré. Il est notamment mis en oeuvre au Burkina Faso et en Zambie.

20. *Restructuration du Bureau gambien des services consultatifs pour les entreprises locales* : il s'agit d'aider la Gambie à restructurer son Bureau des services consultatifs pour les entreprises locales et à le transformer en organisme autonome.

21. *Promotion de liens commerciaux et d'investissement direct dans le secteur des produits de base et autres produits* : ce projet réunit des chefs d'entreprise asiatiques et africains dans le cadre d'ateliers organisés sur les deux continents en vue d'étudier les perspectives d'établissement de liens commerciaux. Un voyage d'étude de deux semaines à Jakarta et à Bangkok a été organisé en décembre 1996 à l'intention de 25 chefs d'entreprise africains originaires de 13 pays d'Afrique subsaharienne, afin d'examiner les possibilités de nouer des relations commerciales et financières avec quelque 200 entreprises indonésiennes et thaïlandaises. Un atelier de cinq jours sur l'établissement de liens commerciaux et d'investissement entre l'Asie et l'Afrique s'est tenu à Harare en novembre 1997, avec la participation d'une soixantaine de chefs d'entreprise africains originaires de 12 pays d'Afrique subsaharienne et de 6 hommes d'affaires originaires d'Indonésie, de Malaisie et de Thaïlande.

22. *Promotion de PME compétitives et novatrices* : ce projet sert de cadre à l'organisation d'un atelier prévu à Dubaï, où seront examinées différentes questions dont dépend la participation des entreprises et des négociants somaliens au commerce international, ainsi que les activités d'assistance technique qui pourraient être menées pour renforcer et promouvoir en Somalie le développement du secteur privé, notamment sa participation au commerce.

23. *Forum des industries du cuir en Afrique, organisé par le Centre du commerce international* : la CNUCED participe à cette conférence et tiendra un séminaire sur le rôle des structures d'appui dans la promotion du développement des PME. Elle contribuera en particulier à la création d'une association professionnelle régionale.

24. *Comptabilité des PME* : ce projet recensera les besoins des PME en matière de comptabilité par rapport à ceux des sociétés transnationales. Il s'agira de déterminer les informations financières que les PME doivent communiquer à des utilisateurs extérieurs : banques, investisseurs, partenaires potentiels, services fiscaux, etc. Le Maroc, le Botswana, le Soudan, la République démocratique du Congo et le Cameroun participent au projet. L'objectif final est d'établir un ensemble de principes directeurs sur la comptabilité des PME, et d'élaborer un module de formation à la comptabilité pour le programme EMPRETEC.

Annexe II

EMPRETEC ET CIDE

1. Mandat

1. *Mandat de Midrand* : dans le domaine du développement des entreprises, la CNUCED s'attachera à :

"Continuer d'aider les pays en développement intéressés en matière d'orientation et de formation pour la promotion de l'esprit d'entreprise, grâce à des programmes comme EMPRETEC 21, et en ce qui concerne la réforme des entreprises publiques..." (par. 89 h), "Un partenariat pour la croissance et le développement").

2. *Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement* :

"La Commission prie le secrétariat de renforcer ses activités de coopération technique dans le domaine du développement des entreprises, ainsi que d'étoffer et élargir le programme EMPRETEC, en coopération avec d'autres institutions et organismes compétents des Nations Unies. Elle le prie également de solliciter des contributions extrabudgétaires à cette fin."

(Conclusions concertées sur les questions relatives à l'élaboration d'une stratégie de développement des entreprises, point 7, Rapport sur la première session, 20-24 janvier 1997)

2. Résultats obtenus depuis Midrand

Au niveau national

3. *Egypte* : un projet EMPRETEC pour l'Egypte a été élaboré en concertation avec le Gouvernement égyptien. Un accord a été signé entre le PNUD et le Fonds social égyptien pour le développement, prévoyant le financement nécessaire pour les 18 premiers mois d'un programme triennal.

4. *Maroc* : les activités initiales du projet EMPRETEC relatif au Maroc ont été entreprises en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales, y compris une mission visant à établir des liens plus étroits entre ce projet et d'autres programmes EMPRETEC. Une fondation réunissant les secteurs privé et public est en cours de constitution afin d'encadrer le projet. Un financement provenant de partenaires belges a été obtenu pour les 12 premiers mois.

5. *Namibie* : un projet fondé sur le modèle EMPRETEC a été mis au point pour la Namibie dans le cadre de l'initiative "Entreprise Afrique" du PNUD, mise en oeuvre en coopération avec la CNUCED et d'autres organisations internationales. Le PNUD, qui apporte le financement initial, sollicitera des ressources complémentaires auprès de donateurs bilatéraux.

6. *Zimbabwe* : un groupe supplémentaire de 150 chefs d'entreprise a reçu une formation. Un fonds de dotation a été créé en 1997 avec l'appui de la Banque de réserve, du secteur bancaire privé, du PNUD, de l'Agency for International Development des Etats-Unis, et du programme relatif au secteur privé de l'Agence danoise pour le développement international. Ce fonds, qui garantira l'autonomie financière du projet, constituera un précédent pour d'autres projets EMPRETEC. La Fondation EMPRETEC Zimbabwe a été créée en 1997 : la direction du projet lui a alors été confiée, de façon à en assurer la pérennité sur le plan de l'organisation.

Au niveau régional

7. *Afrique* : le projet CIDE, revêtant la forme d'un projet pilote financé par le Centre canadien de recherches pour le développement international, a démarré par une session initiale de formation à Genève en novembre 1997. Le programme "Entreprise Afrique" du PNUD financera les activités du CIDE en 1998-1999. Les pays participants sont la Côte d'Ivoire, le Ghana, la République-Unie de Tanzanie et le Zimbabwe. Les projets EMPRETEC et CIDE entrepris au Ghana et au Zimbabwe collaboreront étroitement dans le cadre d'un accord de partenariat. La CNUCED a été choisie comme organisme partenaire pour mettre en oeuvre de nouveaux projets de type EMPRETEC en Afrique dans le cadre du programme du PNUD "Entreprise Afrique".

8. *Amérique latine* : un programme EMPRETEC pour l'Amérique centrale a été élaboré en concertation avec le Système d'intégration de l'Amérique centrale et d'importantes associations de PME de la région. L'Agence espagnole de coopération internationale (AECI) a décidé de financer les deux premiers ateliers prévus au Guatemala et envisage d'accorder un soutien financier aux projets EMPRETEC nationaux en El Salvador et au Nicaragua par des voies bilatérales. Une série d'ateliers de formation à la gestion des changements, visant à aider les PME à réussir sur des marchés de plus en plus concurrentiels, a été organisée à Barcelone à l'intention de bénéficiaires du programme EMPRETEC et d'autres chefs d'entreprise latino-américains. L'AECI a accepté de contribuer au suivi de ces ateliers par des activités de formation qui auront lieu dans ses locaux en Bolivie, en Colombie et au Guatemala.

9. *Méditerranée* : un programme intégré de renforcement des capacités ayant pour objet de favoriser la croissance et la compétitivité des PME de la région a été élaboré en concertation avec le Gouvernement italien.

10. *Pays en transition* : à la suite d'entretiens avec des responsables de l'organisme russe chargé des PME et d'une demande du PNUD visant à organiser des activités EMPRETEC à Rostov et dans d'autres lieux, une première mission financée par le PNUD doit être effectuée en Russie.

Au niveau mondial

11. Depuis la Conférence de Midrand, plus d'un millier de chefs d'entreprise africains et latino-américains ont bénéficié d'activités EMPRETEC. Une aide a été fournie à plus de 200 entreprises privées pour leur permettre de mettre en route, de développer ou d'internationaliser leurs opérations et de conclure des partenariats les unes avec les autres ou avec des entreprises plus grandes. D'après les rapports présentés par les directeurs de projets EMPRETEC, on estime à 10 000 environ le nombre des emplois à long terme créés

depuis Midrand par des entreprises visées par le programme EMPRETEC en Afrique et en Amérique latine.

12. Une rencontre de chefs d'entreprise ayant bénéficié du programme EMPRETEC a été organisée à l'occasion de la première session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement (20-24 janvier 1997). Les intéressés ont témoigné de l'importance du programme EMPRETEC pour leurs entreprises. Ce programme a, à la suite de cette rencontre, fait l'objet d'une forte demande de la part des Gouvernements des pays participants. Des réunions d'affaires ont également été organisées à cette occasion : elles ont permis d'établir des liens commerciaux entre des compagnies suisses et des entreprises argentines et zimbabwéennes.

13. Une réunion de directeurs de projets EMPRETEC, de responsables d'associations EMPRETEC et de bénéficiaires du programme jouant un rôle de premier plan s'est tenue du 6 au 12 novembre 1997 à Genève/Lons : l'objectif était d'échanger des renseignements sur les meilleures pratiques adoptées dans le cadre des projets nationaux EMPRETEC et d'autres programmes d'appui aux PME. Les participants ont également évalué les résultats des dix premières années d'application du programme EMPRETEC et ont recensé une série d'activités nouvelles propres à multiplier les incidences du programme sur le secteur des entreprises au cours des dix années suivantes.

Coopération interorganisations

14. Dans le cadre des réformes en cours à l'ONU, il a été décidé de renforcer les activités EMPRETEC à la CNUCED. Celle-ci coopérera avec le PNUD (voir ci-dessus); elle sera un des organismes responsables de la mise au point du programme "Entreprise Afrique". Des fonctionnaires de la CNUCED ont effectué une mission initiale visant à mettre en route un projet connexe en Namibie.

15. Au cours de la réunion des directeurs de projets EMPRETEC, il a été procédé à un premier échange de vues sur la coopération avec différents organismes et programmes de soutien aux PME en vue de fournir des services d'appui précis intéressant les bénéficiaires du programme EMPRETEC :

- *CCI* : possibilité de former des formateurs EMPRETEC dans certains domaines visés par le curriculum de compétitivité du CCI et d'offrir des services d'appui à l'exportation aux entreprises intéressées par l'intermédiaire des centres nationaux EMPRETEC;
- *ONUDI* : programme relatif à la qualité, à la normalisation et à la métrologie à proposer à tous les centres nationaux EMPRETEC;
- *Système pilote d'information technique (TIPS)* : à installer dans tous les centres nationaux EMPRETEC;
- *Fundacion Bosch i Gimpera* : fondation ayant pour objectif de contribuer à la mise en place de capacités de formation à la gestion des changements dans le cadre des projets EMPRETEC;

- *Programme AL-INVEST de l'Union européenne* : programme visant à aider les bénéficiaires latino-américains du programme EMPRETEC à établir des liens avec des entreprises européennes;
- *ASTER (Agence de développement technologique de l'Emilie-Romagne)* : organisme ayant pour tâche de faciliter l'établissement de liens entre les bénéficiaires d'EMPRETEC et des PME italiennes et de mettre à l'essai sur le terrain le projet pilote de gestion de l'innovation dans certains pays EMPRETEC;
- *CBI (Centre néerlandais pour la promotion des importations en provenance des pays en développement)* : centre chargé de fournir à certaines entreprises visées par le programme EMPRETEC des services consultatifs, une formation et une aide à la commercialisation dans tel ou tel secteur en vue d'exporter sur le marché européen;
- *CEFE (Programme relatif aux PME de la Société allemande pour le développement)* : échange de renseignements sur les meilleures pratiques en matière d'appui aux projets concernant les PME.

3. Tâches à exécuter avant Bangkok

Au niveau national

16. Au cours de la période 1998-1999, de nouveaux projets EMPRETEC seront en principe lancés en Bolivie (le financement par l'Espagne doit encore être confirmé), en Egypte (le financement doit être assuré par le Fonds social de développement du PNUD), au Guyana (à l'aide de ressources fournies par le PNUD, le descriptif de projet devant encore être signé par le Gouvernement), en El Salvador (le financement annoncé par l'Espagne est à confirmer), en Namibie (dans le cadre du programme "Entreprise Afrique") et au Nicaragua (le financement par l'Espagne étant également à confirmer).

17. En réponse à des demandes formulées de longue date par les gouvernements, les négociations sur les projets EMPRETEC/CIDE pour Cuba, le Guatemala et le Honduras sont bien avancées; concernant l'Indonésie, les Philippines, la Thaïlande et le Viet Nam, elles en sont au stade initial.

Au niveau régional

18. *Afrique* : des CIDE seront tout d'abord mis en place en 1998 au Ghana et au Zimbabwe. Les outils de diagnostic créés au cours de la session initiale de formation à Genève feront l'objet d'essais sur le terrain et seront définitivement mis au point lors d'une deuxième réunion de diagnostic en Afrique. Une réunion de donateurs sera organisée afin de financer la prolongation du projet pendant les trois premières années qui suivront la phase pilote.

19. *Amérique latine* : le projet régional EMPRETEC pour l'Amérique centrale doit en principe démarrer en 1998 par deux ateliers régionaux qui auront lieu au Guatemala grâce à un financement de l'AECI. Il est prévu de mettre en place une capacité de formation à la gestion des changements dans le cadre des projets EMPRETEC en Amérique latine, en coopération avec la Fundación Bosch i Gimpera et avec un financement de l'AECI. Les négociations engagées avec

la Communauté des Caraïbes et le Bureau régional du PNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue de mettre en route un projet régional EMPRETEC dans les Caraïbes seront menées à bien. Le concept de CIDE doit être étendu à l'Amérique latine avec le concours des projets EMPRETEC.

20. *Méditerranée* : des projets d'appui aux PME devraient être lancés dans quatre pays méditerranéens au moyen d'un financement fourni par l'Italie.

Au niveau mondial

21. Divers partenariats intéressant le programme EMPRETEC doivent être mis en place à Lyon :

- Entre certaines entreprises visées par ce programme et des PME européennes;
- Entre les organismes de coopération espagnol, italien et français, la CNUCED et des organisations professionnelles méditerranéennes dans le cadre de l'application du programme Méditerranée 2000;
- Entre la Banque interaméricaine de développement, l'AECI, la CNUCED et la Fundación Bosch i Gimpera, concernant la création d'une fondation EMPRETEC ibéro-américaine.

22. Une réunion de chefs d'entreprise concernés par le programme EMPRETEC dans le monde entier doit être organisée en 1999 et il est prévu de lancer un bulletin EMPRETEC. Une étude sur les dix premières années d'exécution du programme EMPRETEC devrait être achevée et publiée, des renseignements sur les meilleures pratiques en matière d'appui aux PME seront diffusés et un fonds d'affectation spéciale EMPRETEC/CIDE devrait être constitué.

Coopération interorganisations

23. Il est prévu de donner suite et de conférer un caractère formel à l'échange de vues initial qui a eu lieu à la réunion des directeurs de projets EMPRETEC au sujet de partenariats éventuels avec des programmes et organismes d'appui aux PME.

Sous-Programme 3 : Commerce international des biens et services, et produits de base

Travaux analytiques et coopération technique

Introduction

1. A sa neuvième session, la Conférence a considéré que le rôle principal de la CNUCED dans le domaine du commerce international devait être de contribuer à maximiser les effets positifs de la mondialisation et de la libéralisation en aidant à l'intégration effective des pays en développement, en particulier des PMA et de certains pays en développement dont l'économie est structurellement faible et vulnérable, dans le système commercial international. Il s'agit notamment de contribuer à l'intégration institutionnelle des pays en développement et des pays en transition dans le

système commercial multilatéral, ainsi que d'aider ces pays à identifier et à exploiter de nouveaux débouchés commerciaux.

2. Les alinéas i) à v) du paragraphe 91 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement" (TD/378) précisent les différents éléments du programme de travail, tandis que l'alinéa ii) du paragraphe 97 indique les domaines de coopération technique concernant le commerce international des biens et services et les questions relatives aux produits de base.

3. La Commission du commerce des biens et services, et des produits de base a été instituée pour réaliser des travaux intégrés dans ce domaine. Il a été décidé qu'elle pourrait, au cours de la première année suivant la neuvième session de la Conférence, convoquer jusqu'à quatre réunions d'experts. Il a également été décidé que le volet concurrence du programme de travail serait traité par la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes.

Questions générales

4. Au cours de la période considérée, la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base a tenu deux sessions. Elle a convoqué quatre réunions d'experts, tandis que la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes convoquait deux réunions d'experts sur le droit et la politique de la concurrence. Les travaux de la Commission à ces deux sessions ont porté sur de nombreux domaines indiqués dans les alinéas i) à v) du paragraphe 91 mentionnés plus haut, et une attention particulière a été accordée aux nouvelles possibilités découlant de la mise en oeuvre des Accords du Cycle d'Uruguay concernant le commerce et le développement des pays en développement, et ce plus spécialement dans le secteur des services. La Réunion de haut niveau de la quarante-quatrième session du Conseil du commerce et du développement a été consacrée à des discussions approfondies sur la mondialisation, la concurrence, la compétitivité et le développement, avec notamment un débat en vidéoconférence avec la Deuxième Commission de l'Assemblée générale.

5. L'expérience acquise en 1997 fait ressortir la nécessité de renforcer les synergies entre les commissions et les réunions d'experts. Le nouveau mécanisme institué par la Conférence à sa neuvième session devait permettre aux commissions de bénéficier, dans leurs travaux, d'un plus haut niveau de contribution technique de la part des réunions d'experts.

6. Dans certains cas, la Commission du commerce international des biens et services, et des produits de base a choisi, pour les réunions d'experts, des thèmes qui n'étaient pas suffisamment proches des questions figurant à l'ordre du jour de ses propres sessions pour qu'elle puisse s'appuyer valablement sur les travaux de ces réunions d'experts, comme il était envisagé dans le document final de la neuvième session de la Conférence. Pour obtenir une synergie optimale entre les commissions et leurs réunions d'experts, il faudrait définir de façon plus précise les travaux devant être réalisés par les unes et par les autres. Les réunions d'experts ont néanmoins donné des résultats positifs (discussions approfondies, constatations utiles, conclusions concertées), même si la Commission n'en a pas tiré tout le profit possible.

7. D'après la Déclaration de Midrand, "les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED doivent éclairer les mutations de l'économie mondiale en ce qui concerne le commerce, l'investissement, la technologie, les services et le développement. Ces travaux doivent faciliter la formulation des grandes orientations dans les Etats membres s'efforçant de promouvoir le développement. Ils doivent conduire à un dialogue constructif entre ceux-ci en vue de tirer un meilleur parti du commerce, et répondre à la diversité et à l'évolution de leurs besoins en matière de développement à mesure qu'ils s'intègrent dans l'économie mondiale". Dans ce contexte, la suite donnée aux recommandations par les gouvernements est une question qui mérite d'être approfondie. D'un côté, il serait nécessaire pour les organes intergouvernementaux eux-mêmes de s'intéresser à la mise en oeuvre de leurs recommandations. De l'autre, pour apprécier pleinement la pertinence de ces recommandations, il faudrait savoir quelles mesures de suivi ont été adoptées au niveau national.

8. La Division a entrepris de demander aux participants aux réunions intergouvernementales d'évaluer les documents de session. Pour obtenir des résultats tout à fait valables, il aurait fallu bénéficier d'un taux de réponse plus élevé de la part des participants aux réunions. Cela dit, dans la vaste majorité des cas, les documents ont été jugés "très utiles" ou "essentiels".

9. La Division a également mis en place un système d'enquêtes auprès des lecteurs-utilisateurs extérieurs de ses publications. Le peu de réponses reçues jusque-là ne permet pas encore de porter une appréciation valable sur la façon dont les utilisateurs extérieurs jugent ces publications.

10. Des efforts continus ont été faits pour renforcer les synergies entre les travaux et activités de recherche et les activités de coopération technique.

1. Aider les pays à exploiter les nouvelles possibilités découlant des Accords du Cycle d'Uruguay

11. Les activités dans ce domaine ont principalement porté sur les points suivants : analyse des incidences des Accords du Cycle d'Uruguay sur le développement, adhésion à l'OMC, identification des obstacles à la réussite commerciale, préférences commerciales, et analyse de différentes questions concernant le commerce international.

a) Analyse des incidences des Accords du Cycle d'Uruguay sur le développement et renforcement des capacités nationales

12. La CNUCED participe activement et pleinement au programme intégré OMC/CNUCED/CCI visant à déterminer les besoins en infrastructures administratives et mise en valeur des ressources humaines des pays africains à la suite des Accords du Cycle d'Uruguay, ainsi qu'à réaliser des études nationales pour évaluer les incidences des Accords sur les perspectives de développement de ces pays. Des projets nationaux ont été entrepris dans plusieurs pays pour les aider à répondre aux conditions d'adhésion à l'OMC et à profiter au maximum des mesures spéciales et différenciées prévues dans les Accords. Les études sur les incidences des Accords réalisées par la CNUCED et

par de nombreuses autres organisations ont été analysées lors d'un atelier convoqué par le Secrétaire général de la CNUCED (3 et 4 mars 1997; voir le document UNCTAD/ITCD/TED/2) en vue d'en améliorer la méthodologie et de définir de futures priorités de négociation. Des modules de formation ont été mis au point pour un cours de diplomatie commerciale qui a été testé à l'occasion de deux séminaires de "Formation de formateurs" à Genève. Des projets et des méthodes ont été élaborés dans le cadre du programme d'assistance technique en faveur de certains pays africains, exécuté conjointement avec l'OMC et le CCI; ce programme a été complété par la création d'un fonds commun d'affectation spéciale qui financera des activités dès le deuxième trimestre de 1998 et qui pourrait servir de modèle pour un suivi pratique de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés. La CNUCED et l'OMPI collaborent à l'exécution de projets en Asie et en Afrique sur les nouvelles possibilités offertes par l'Accord sur les ADPIC.

13. **Résultats :** La première session de la Commission du commerce et des biens et services, et des produits de base (6-8 novembre 1996) n'ayant pas été précédée d'une réunion d'experts, c'est sur les travaux du secrétariat que les Etats membres se sont appuyés pour définir l'orientation future des travaux de recherche et d'analyse, ainsi que des activités de coopération technique, dans le domaine du commerce. Dans ses conclusions concertées, la Commission a demandé au secrétariat de réaliser des monographies nationales sur les points suivants : incidences et effets dynamiques des Accords du Cycle d'Uruguay sur le développement, conséquences transitoires et à long terme pour le développement de la libéralisation du commerce, capacité de production, politique commerciale, et renforcement des capacités pour une plus grande participation des pays en développement au système commercial international. Ces monographies devraient aider les pays à exploiter le plus pleinement possible les nouvelles possibilités découlant des Accords du Cycle d'Uruguay, et contribuer à l'élaboration des politiques commerciales. Concernant la coopération technique, la Commission a précisé que le renforcement des capacités pour une plus grande participation des pays en développement, en particulier des PMA, au système commercial international devrait être un important élément des travaux dans ce domaine, s'agissant notamment d'aider les pays en développement à se préparer aux négociations découlant du programme incorporé des Accords du Cycle d'Uruguay, de contribuer à une meilleure compréhension des incidences des nouveaux thèmes et de faciliter l'adhésion à l'OMC.

14. Les pays bénéficiaires du programme intégré OMC/CNUCED/CCI ont été sensibilisés aux mesures à prendre pour exploiter les possibilités offertes par le statut de membre de l'OMC et pour formuler et défendre des objectifs commerciaux dans les futures négociations commerciales. Il a été expliqué à un certain nombre d'établissements d'enseignement dans les pays en développement - qui sollicitent une poursuite de l'assistance de la CNUCED - les matières et les sujets qu'ils devaient ajouter à leurs programmes de formation. Toutes ces activités devraient beaucoup contribuer à répondre aux besoins des pays en développement pour ce qui est de la compréhension, de l'application et d'une exploitation profitable des Accords du Cycle d'Uruguay.

15. **Problèmes et contraintes :** Des efforts sont nécessaires pour renforcer les compétences pédagogiques du personnel de la CNUCED devant assurer la diffusion du cours de diplomatie commerciale.
16. **Questions intersectorielles :** Une attention particulière a été accordée aux pays africains et aux pays structurellement faibles et vulnérables.
17. **Coordination et coopération avec d'autres organisations et le secteur privé :** Un grand nombre d'organisations internationales collaborent à ces activités, suite à leur participation à l'atelier mentionné plus haut (pour une liste de ces organisations, voir l'annexe 4 du document UNCTAD/ITCD/TED/2).
18. **Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence :** Le programme intégré OMC/CNUCED/CCI a donné lieu à une série de projets nationaux réalisés avec l'appui de la CNUCED. Par ailleurs, un important programme soutenu par le PNUD sera prochainement lancé en Afrique. Le cours de diplomatie commerciale est actuellement renforcé dans le cadre d'une collaboration avec des établissements de formation à la politique commerciale et aux négociations commerciales et par l'utilisation de méthodes de téléenseignement et autres méthodes audiovisuelles. Des demandes ont été reçues d'institutions dans de nombreux pays pour que le cours soit adapté à leur contexte national. Un suivi de l'atelier mentionné plus haut est envisagé, en vue de fixer des priorités pour de futures études destinées à aider les pays en développement à définir des objectifs de négociation porteurs d'avantages économiques concrets.
- b) Adhésion à l'OMC**
19. Depuis la neuvième session de la Conférence, de nombreux pays en développement et pays en transition ont demandé à être aidés dans leur procédure d'adhésion à l'OMC. Dans huit cas, cette assistance a été assurée dans le cadre de projets nationaux expressément conçus à cette fin; pour d'autres pays, elle s'inscrivait dans le contexte de missions techniques spéciales et de programmes régionaux. Des analyses ont été réalisées sur l'adhésion et des questions connexes telles que l'intégration des pays en transition dans le système commercial international.
20. **Résultats :** Cette assistance a permis aux pays bénéficiaires de participer plus efficacement aux négociations, grâce à une meilleure compréhension des questions en jeu de la part des fonctionnaires en charge des dossiers. Ces fonctionnaires ont reçu une formation dans leurs pays et à Genève, ce qui leur a permis de répondre aux nombreuses questions posées par des membres de l'OMC. Leur préparation a contribué à l'accélération du processus de négociation. Le secteur privé et les organismes d'Etat ont également été associés à ces activités.
21. **Problèmes et contraintes :** Tous les pays ayant engagé une procédure d'adhésion ne disposent pas des ressources nécessaires, au titre des CIP du PNUD, et les propres ressources humaines du secrétariat sont déjà utilisées au maximum des capacités.

22. **Questions intersectorielles** : Une assistance a été fournie à plusieurs pays africains et PMA ayant engagé une procédure d'adhésion à l'OMC.

23. **Coordination et coopération avec d'autres organisations et le secteur privé** : Les activités sont coordonnées avec l'OMC. Des entités du secteur privé dans les pays candidats ont participé aux séminaires et aux activités de formation, et des entreprises privées de pays développés ont fourni des moyens de formation.

24. **Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence** : Une assistance continuera d'être fournie aux pays demandeurs, dans les limites des ressources disponibles. L'objectif est que la majorité des pays bénéficiant d'une assistance deviennent membres de l'OMC avant l'an 2000.

c) Identification des obstacles à la réussite commerciale

25. Les travaux dans ce domaine comprenaient l'établissement d'un rapport sur les moyens d'améliorer les possibilités d'expansion des exportations de biens et services des pays en développement (TD/B/COM.1/13) et d'une étude conjointe CNUCED/OMC sur les incidences tarifaires du Cycle d'Uruguay sur les exportations des pays en développement (TD/B/COM.1/14) pour la deuxième session de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base (17-21 novembre 1997). Ils comprenaient également la compilation de données sur le commerce et les obstacles au commerce pour la base de données TRAINS et l'amélioration des fonctions d'analyse de celle-ci.

26. **Résultats** : Dans le document TD/B/COM.1/13, le secrétariat a analysé, en s'appuyant sur les travaux des réunions d'experts convoquées par la Commission, un certain nombre de questions, dont les contraintes pesant sur l'offre, le commerce électronique, les préférences, la CEPD et le commerce des services. Les mêmes questions ont été traitées par la Commission dans ses recommandations, adressées à la communauté internationale, aux gouvernements et à la CNUCED (voir l'annexe I du rapport TD/B/45/2). La portée et le contenu de ces recommandations semblent indiquer que les travaux des réunions d'experts et les activités de recherche et d'analyse du secrétariat ont bel et bien contribué aux travaux directifs de la Commission. Dans l'enquête sur la documentation réalisée au cours de la session de la Commission, la majorité des réponses indiquaient que les deux rapports (TD/B/COM.1/13 et 14) avaient été jugés très utiles.

27. Pour ce qui est de la base de données TRAINS, les demandes d'information émanant des Etats membres, ainsi que celles émanant d'organisations internationales, d'universités et d'entreprises privées - auxquelles il est demandé dans ce cas une contribution financière - et la satisfaction exprimée quant à l'information communiquée, semblent indiquer que cette base a beaucoup contribué à améliorer la transparence des conditions commerciales au niveau mondial.

28. **Problèmes et contraintes** : Le CD-ROM TRAINS a initialement été mis au point à l'intention d'utilisateurs travaillant sur des supports informatiques. Il est nécessaire d'améliorer et d'élargir la capacité d'analyse du logiciel, qui permet de travailler les données pour obtenir des indicateurs, des simulations de réductions tarifaires, etc.

29. **Questions intersectorielles** : Tous les pays pour lesquels des données sont disponibles sont couverts par ces travaux, PMA et pays africains compris.

30. **Coordination et coopération avec d'autres organisations et le secteur privé** : Le secrétariat a étroitement collaboré avec la Banque mondiale, l'OCDE, la Banque islamique de développement et un certain nombre d'institutions régionales et sous-régionales à la mise au point des bases de données intégrées sur les courants commerciaux et les mesures de réglementation commerciale, ainsi qu'à l'amélioration des outils analytiques correspondants. Des universités et des entreprises privées financent régulièrement le CD-ROM TRAINS par leurs contributions volontaires.

31. **Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence** : L'intégration des bases SMART et TRAINS, qui devrait être très utile aux pays en développement dans les futures négociations commerciales, sera réalisée en collaboration avec la Banque mondiale. De nouveaux travaux d'analyse seront entrepris pour identifier les obstacles au commerce dans des secteurs d'exportation intéressants ou pouvant intéresser les pays en développement pour la préparation des futures négociations. TRAINS sera mis à la disposition, sur demande, des délégations basées à Genève.

d) Questions relatives aux préférences commerciales

32. La CNUCED réalise des travaux d'analyse sur les préférences commerciales en faveur des pays en développement et exécute des programmes d'assistance technique destinés à aider ces pays à tirer parti du SGP et des lois et réglementations commerciales, ainsi que des préférences accordées par l'Union européenne aux pays méditerranéens dans le cadre des nouveaux accords bilatéraux de libre-échange. Une assistance est également fournie aux pays en développement pour l'élaboration et le renforcement d'accords sous-régionaux et bilatéraux de commerce et d'intégration. Des manuels sont publiés sur le SGP, et une information est largement diffusée, notamment par le biais d'un bulletin sur le réseau Internet. Un appui consultatif est fourni au Groupe des Etats ACP pour la préparation des négociations avec l'Union européenne sur le renouvellement de la Convention de Lomé. Presque chaque jour, il est répondu à des demandes sur le SGP émanant en particulier de missions permanentes à Genève, de l'OMC, de la Commission européenne et de bureaux de consultants.

33. **Résultats** : Les activités ont contribué à sensibiliser les pays bénéficiaires aux conditions d'accès aux marchés prévues dans les accords commerciaux préférentiels, y compris les possibilités et les diverses limitations à l'exploitation du plein potentiel de ces accords spéciaux. L'intégration sous-régionale dans certaines régions en développement a été renforcée et accélérée, ce qui devrait avoir des incidences positives sur le commerce intrarégional.

34. **Problèmes et contraintes** : Il est nécessaire de renforcer la coopération avec les gouvernements pour la collecte de données commerciales et autres renseignements relatifs aux arrangements préférentiels.

35. **Questions intersectorielles** : Une très grande partie de l'assistance a été destinée aux PMA et aux pays africains (par exemple, SADC et UMA) et a en partie aussi servi à promouvoir le commerce entre pays en développement.

36. **Coordination et coopération avec d'autres organisations et le secteur privé** : La CNUCED coopère avec les secrétariats d'organisations sous-régionales (SADC, UMA, pays ACP), ainsi qu'avec des organismes du secteur privé dans les pays bénéficiaires.

37. **Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence** : Il faudra intensifier les travaux d'analyse sur les incidences des préférences commerciales sur le commerce et le développement des pays en développement et autres pays bénéficiaires. Des activités devront être entreprises dans de nouveaux pays bénéficiaires, par exemple en Asie centrale. Les activités à l'appui de groupements sous-régionaux de pays ACP seront intensifiées dans le contexte de la future stratégie pour le renouvellement de la Convention de Lomé, une assistance sera fournie pour encourager le commerce entre les pays en développement membres des accords euroméditerranéens, ainsi qu'avec leurs partenaires commerciaux régionaux. D'autres groupements sous-régionaux (par exemple, l'ANASE) ont sollicité une aide pour l'intégration de nouveaux membres.

38. Diverses questions concernant l'avenir des préférences commerciales seront examinées à la troisième session de la Commission, qui sera précédée par la réunion d'un groupe spécial d'experts chargé d'examiner les préférences spéciales accordées aux PMA.

e) Analyse de questions concernant le commerce international

39. La CNUCED a aidé les pays en développement, par des travaux d'analyse et une information technique, à comprendre les aspects techniques des problèmes qui se posaient dans l'après-Cycle d'Uruguay, ainsi que des questions devant faire l'objet de futures négociations. De nombreuses réunions d'information et de réflexion ont été organisées pour aider les pays en développement à se préparer aux grandes réunions de négociation, telles que les première et deuxième Conférences ministérielles de l'OMC.

40. **Résultats** : Ces activités ont contribué à une participation plus efficace et davantage informée des pays en développement aux négociations de l'après-Cycle d'Uruguay sur les services, ainsi qu'à leur préparation aux futures négociations commerciales multilatérales.

41. **Problèmes et contraintes** : Le déroulement de la Conférence ministérielle de l'OMC a montré que l'OMC était devenue le lieu de négociations permanentes et que les pays en développement devaient donc être prêts à formuler et à défendre des propositions, notamment en définissant leurs propres "initiatives de négociation".

42. **Questions intersectorielles** : Une attention particulière est accordée aux PMA et aux pays africains, en particulier pour les négociations sur le renouvellement de la Convention de Lomé, ainsi qu'aux pays structurellement faibles et vulnérables.

43. **Coordination et coopération avec d'autres organisations et le secteur privé** : Des activités préparatoires aux conférences ministérielles de l'OMC ont été réalisées en collaboration avec les commissions régionales de l'ONU et avec les secrétariats de groupements sous-régionaux. D'autres organisations telles que la Banque des règlements internationaux ont contribué aux activités d'assistance technique.

44. **Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence** : La CNUCED s'attachera à aider les pays en développement à définir des initiatives en vue des futures négociations commerciales multilatérales en réalisant des études sur des problèmes et des secteurs spécifiques et en organisant des séminaires et des ateliers. Elle devrait en particulier s'employer à améliorer la compréhension des nouveaux thèmes, à renforcer la capacité des pays en développement, notamment des PMA, en matière de négociations commerciales et à accroître la capacité des PMA et autres pays structurellement faibles à tirer le plus grand parti possible des débouchés commerciaux nouveaux découlant de la mondialisation et de la libéralisation. Les activités envisagées devraient apporter aux pays en développement l'information et la documentation technique nécessaires pour leur permettre de jouer un rôle plus actif dans l'établissement d'un programme de négociations commerciales internationales plus proche de leurs besoins et de leurs intérêts.

2. Services

45. A sa neuvième session, la Conférence a recentré les travaux dans ce domaine sur des activités visant à aider les pays en développement à renforcer leurs capacités dans le secteur des services ainsi qu'à identifier des débouchés à l'exportation grâce à des analyses sectorielles ciblées. Le programme de travail a été structuré selon deux grands axes : premièrement, identifier des débouchés à l'exportation dans le secteur des services et des modes de livraison intéressants les pays en développement (dimension commerciale); deuxièmement, accroître la capacité de ces pays d'orienter leurs stratégies de développement et leurs mécanismes de politique commerciale dans le sens d'un renforcement de la compétitivité de leurs services intérieurs (perspective de développement). La base de données sur les mesures concernant le commerce des services (MAST) a été conçue en fonction des définitions, des grands principes de négociation et des disciplines de l'AGCS, de façon à contribuer au renforcement du pouvoir de négociation des pays dans les futures négociations sur le secteur des services.

46. Le secrétariat a en outre activement participé à un certain nombre d'activités de coopération technique dans le secteur des services, dont : a) l'application du Programme coordonné d'aide dans le secteur des services en Afrique (CAPAS), qui a mobilisé des ressources financières et humaines pour le renforcement des capacités dans 20 pays africains; b) l'exécution de projets nationaux sur l'accroissement des capacités d'exportation de services ou l'élaboration de politiques d'exportation de services; et c) la fourniture d'une assistance à des groupements régionaux ou sous-régionaux - CARICOM, Communauté andine, Marché commun d'Amérique centrale, ANASE, ALADI et commissions régionales de l'ONU, dont la CESAP et la CESAO - pour la libéralisation du commerce des services.

47. **Résultats** : La Réunion d'experts sur les services de santé a contribué à une meilleure compréhension des questions relatives au renforcement des capacités et à l'expansion des exportations des pays en développement dans ce secteur; 24 des 33 participants ayant répondu au questionnaire du secrétariat ont estimé que le rapport établi à l'intention de la Réunion d'experts avait été très utile à leurs travaux. Les activités de coopération technique ont contribué à l'amélioration de la capacité des pays en développement dans le secteur des services.

48. **Problèmes et contraintes** : Le développement de la base de données MAST a mobilisé plus de ressources qu'il n'était initialement prévu. L'accès aux nouvelles technologies de l'information est essentiel à la diffusion des données et à leur éventuelle actualisation par les gouvernements eux-mêmes.

49. **Questions intersectorielles** : La plus haute priorité a été accordée au renforcement des capacités des pays africains, en particulier des PMA, en matière de commerce des services, notamment avec l'exécution du programme CAPAS. Les perspectives de développement durable ont été l'une des principales questions traitées à la Réunion d'experts sur les services de santé, et elles seront également abordées à la Réunion d'experts sur le tourisme et les services environnementaux. L'aspect CEPD du commerce des services a fait l'objet d'études conjointes, d'une participation à des séminaires et à des ateliers et, dans certains cas, de projets régionaux et sous-régionaux - par exemple un projet pour les pays arabes, et des projets régionaux pour l'Afrique et l'Asie.

50. **Coordination et coopération avec d'autres organisations et le secteur privé** : Une coopération et une coordination étroites ont été établies avec l'OMC, le CCI, l'OMS, les commissions régionales, l'Organisation mondiale du tourisme et des organisations régionales et sous-régionales de pays en développement. La coopération avec le secteur privé a été plus limitée, mais elle se développe à l'occasion des réunions d'experts.

51. **Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence** : Une assistance continuera d'être fournie aux pays en développement pour clarifier différents aspects concernant les services - incidences de la libéralisation des télécommunications, services financiers, transports aériens, utilisation croissante du commerce électronique, obstacles aux mouvements de personnes physiques, etc. - pour les aider à définir des initiatives de négociation concernant à la fois l'AGCS et des négociations plus sectorielles, et pour préciser la proposition relative au renforcement des mécanismes de CEPD.

3. Droit et politique de la concurrence et protection des consommateurs

52. Conformément au document final de la neuvième session de la Conférence, à la résolution 51/182 de l'Assemblée générale et à l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, les travaux et les activités dans ce domaine concernent l'établissement d'études analytiques sur le droit et la politique de la concurrence en rapport avec le développement, la fourniture d'une assistance aux pays en développement, en particulier aux pays africains et aux pays en transition, pour l'élaboration de politiques et d'une

législation sur la concurrence et la protection des consommateurs, y compris le renforcement institutionnel, et la création de répertoires et de bases de données.

53. A la suite de la Déclaration ministérielle de l'OMC de Singapour, dans laquelle les ministres se félicitaient des travaux en cours à la CNUCED et de la contribution que celle-ci pourrait apporter à la compréhension des interactions entre le commerce et la politique de concurrence, y compris les pratiques anticoncurrentielles, le secrétariat a participé aux travaux du groupe de travail correspondant de l'OMC.

a) Travaux du mécanisme intergouvernemental et travaux d'analyse du secrétariat

54. Des études et des rapports ont été soumis à la Réunion d'experts (désormais Groupe intergouvernemental d'experts) sur le droit et la politique de la concurrence, qui se réunit chaque année. Ce travail d'analyse a été largement mis à profit dans des programmes de coopération technique. Des contributions de fond ont été établies pour le *World Investment Report 1997*.

55. **Résultats** : Les travaux dans ce domaine, en particulier la réunion de haut niveau de la quarante-quatrième session du Conseil consacrée à la mondialisation, à la concurrence, à la compétitivité et au développement (voir TD/B/44/20), les travaux des réunions d'experts, et les consultations visant à clarifier différents aspects de la politique de concurrence, ont contribué à faire davantage comprendre la nécessité pour les pays, en particulier les pays réalisant des réformes de marché, d'avoir une politique et une législation sur la concurrence.

56. Les analyses et les rapports du secrétariat ont été une contribution utile à cet égard. Dans l'enquête sur la documentation réalisée à la Réunion d'experts de 1997, les documents ont été jugés essentiels ou très utiles dans la majorité des réponses.

57. **Problèmes et contraintes** : Le nombre et la technicité des études et des rapports demandés par la Réunion d'experts font qu'il est souvent très difficile, voire impossible, de respecter les limitations (nombre de documents et nombre de pages) en matière de documentation. De plus, les délais pour que les publications atteignent les fonctionnaires gouvernementaux compétents dans les capitales sont parfois très longs, et il arrive que ces publications ne parviennent jamais aux bonnes personnes. Cela impose au secrétariat de prendre des dispositions spéciales pour assurer la diffusion de ses travaux.

58. **Questions intersectorielles** : Toutes les études couvrent - dans la mesure du possible - des cas concernant les PMA, l'Afrique, la CEPD et la lutte contre la pauvreté. Par exemple, une étude en préparation sur l'expérience acquise en matière d'accords de coopération portera notamment sur les efforts d'intégration régionale en Afrique (UDEAC) et en Amérique latine (Mercosur), où des règles communes de concurrence sont actuellement adoptées.

59. **Coordination et coopération avec d'autres organisations et le secteur privé** : Les études et les rapports sont également mis à la disposition

d'autres organisations, y compris des ONG telles que Consommateurs International, et du secteur privé (par l'intermédiaire du CCI), qui sont invités à présenter des observations et à faire des propositions d'amélioration dans les cas où les documents sont révisés. Le secrétariat entretient une coopération étroite avec l'OMC, l'OCDE et la Banque mondiale.

60. Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence :

Deux autres réunions du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence doivent avoir lieu avant la dixième session de la Conférence. De plus, une ou deux réunions de réflexion (groupes spéciaux d'experts du Secrétaire général) pourraient être organisées, en coopération avec l'OMC, pour examiner les incidences sur le développement des questions de concurrence et pour aider les pays en développement à définir des initiatives de négociation sur ces questions.

b) Aide à fournir aux pays en vue d'élaborer des lois et des politiques relatives à la concurrence et à la protection des consommateurs et de créer des institutions, en mettant l'accent sur l'Afrique

61. Résultats : Depuis la neuvième session de la Conférence, la CNUCED a fourni des conseils et une aide à plus d'une soixantaine de pays en développement et de pays en transition dans leurs efforts visant à : i) faire mieux comprendre, dans le cadre de séminaires nationaux et régionaux, la nécessité d'une législation et d'une politique de la concurrence, notamment dans les pays qui engagent des réformes économiques orientées vers le marché, prévoyant une libéralisation du commerce et de l'investissement étranger direct; ii) élaborer une législation de la concurrence; iii) créer un organisme national chargé des questions de concurrence; iv) former des fonctionnaires responsables de l'application de la loi; et v) échanger des renseignements sur des techniques spécifiques avec les autorités compétentes de pays plus avancés dans ce domaine. Ces dernières années, une trentaine de pays en développement, y compris parmi les moins avancés, ainsi que de nombreux pays en transition, ont adopté une législation de la concurrence et commencé à l'appliquer. Le rôle de la CNUCED en la matière s'est avéré très important, voire crucial.

62. Problèmes et contraintes : Face à une demande considérable, les projets de coopération technique sont fonction des ressources (tant financières qu'humaines) disponibles. Indépendamment des efforts déployés pour élaborer des projets, le financement est parfois aléatoire, ce qui nuit à la planification à long terme. Le lancement du projet relatif à l'Afrique en est un exemple typique.

63. Questions intersectorielles : La CNUCED a nettement privilégié l'Afrique, ainsi qu'il était demandé dans le document final de Midrand. Pour 1990, par exemple, il est prévu d'organiser deux activités sous-régionales de formation, un important séminaire régional pour l'ensemble des pays africains au Caire (21-23 avril) et une série de séminaires et d'activités consultatives à l'échelon national. Comme suite à la demande formulée à Midrand, le séminaire du Caire aidera la CNUCED à établir des inventaires appropriés des lois sur la concurrence en vigueur ou en cours d'élaboration, à créer des bases de données sur différentes pratiques commerciales restrictives et à mettre au point un programme

approfondi de coopération technique pour l'Afrique. L'intégration et la coopération régionales entre pays en développement sur la base de règles communes en matière de concurrence constituent un des objectifs des efforts de coopération technique (UDEAC et SADC, par exemple); une attention particulière est accordée aux PMA, qu'il s'agisse d'aider ces pays à adopter et à appliquer efficacement une législation de la concurrence et de la protection des consommateurs ou de leur fournir des conseils sur les nouveaux enjeux et la façon de mettre au point des initiatives de négociation dans la perspective des futures négociations multilatérales.

64. **Coordination et coopération avec d'autres organisations et le secteur privé** : Des dispositions ont été prises pour assurer une coordination et une coopération étroite avec l'OMC (dans le cadre d'un colloque commun sur la concurrence et le développement et par une contribution du secrétariat aux travaux du Groupe de travail de l'OMC) et avec la Banque mondiale et l'OCDE. Il existe une étroite coopération avec des ONG, dont Consommateurs International, la Chambre de commerce internationale, d'autres organisations de consommateurs et les milieux universitaires.

65. **Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence** : Vu la demande grandissante dont fait l'objet la coopération technique, l'aide aux pays en développement et aux pays en transition continuera, à condition que des ressources suffisantes soient disponibles, de croître à un rythme accéléré jusqu'à la dixième session de la Conférence et la quatrième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles en 2000. L'assistance visera à renforcer les capacités des pays en développement, notamment les PMA, dans le domaine de la concurrence aux niveaux national et multilatéral, l'accent étant mis sur des initiatives de négociation.

4. Travaux visant à encourager l'intégration du commerce, de l'environnement et du développement

66. La Conférence a, à sa neuvième session, renouvelé le mandat de la CNUCED consistant à encourager l'intégration du commerce, de l'environnement et du développement et à apporter son concours aux pays en développement sur les questions relatives au commerce et à l'environnement. Ce mandat a été exécuté par le biais de délibérations intergouvernementales, de l'analyse des politiques, d'études empiriques, de séances d'information, d'ateliers et de séminaires, à l'aide de ressources budgétaires et extrabudgétaires. La CNUCED a également fait fonction d'organisme coordonnateur en matière de commerce, d'environnement et de développement durable vis-à-vis de la Commission du développement durable (CDD).

67. Les activités ont été centrées sur les travaux que la CDD à sa quatrième session avait envisagés pour la CNUCED. Les travaux sur la diversité biologique ont été entrepris en réponse à la demande formulée par la CDD à

sa cinquième session, tendant à renforcer les capacités des pays en développement dans ce domaine ¹.

68. Le thème du commerce, de l'environnement et du développement durable a été examiné à la deuxième partie de la première session de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, après quoi la Commission a convoqué deux réunions d'experts sur ce sujet. Le secrétariat de la CNUCED a établi un rapport intitulé "Commerce et environnement - progrès concrets réalisés et questions en suspens" à l'intention de l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire et du Conseil économique et social. Le secrétariat a en outre activement participé à des projets d'assistance technique, concernant notamment le commerce et l'environnement, la diversité biologique, la gestion des déchets et l'internationalisation dans le secteur du caoutchouc. En collaboration avec le Groupe international d'étude du caoutchouc, la CNUCED organise chaque année un atelier international sur l'utilisation d'instruments économiques et réglementaires propres à encourager la production et la consommation durables dans l'industrie mondiale du caoutchouc.

69. **Résultats** : Les travaux réalisés dans ce domaine ont contribué à l'instauration d'un dialogue entre les milieux s'intéressant au commerce, à l'environnement et au développement, notamment au niveau national, en faisant intervenir le monde des affaires et la société civile. Ils ont également permis d'introduire un certain nombre de questions dans le programme des négociations internationales et de développer des démarches plurielles dans le cadre de réunions avec des représentants du secteur privé, des pouvoirs publics, des ONG et des communautés autochtones locales dans plusieurs pays en développement. Le secrétariat a en outre rassemblé et diffusé des renseignements sur les moyens d'encourager la production et l'exportation de produits écologiquement préférables dans les pays en développement.

70. La réunion d'experts sur la norme ISO 14000 a adopté un ensemble de recommandations sur les travaux à entreprendre dans ce domaine, l'accent étant mis principalement sur les besoins et les problèmes des pays en développement en matière d'application nationale. La Réunion d'experts sur des mesures positives en vue de promouvoir un développement durable et en particulier d'atteindre les objectifs des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) n'a pas été en mesure de formuler des recommandations concertées, vu la complexité et l'ampleur des questions considérées. En revanche, les experts ont procédé à un échange de vues sur quatre sujets - écotecnologies, moyens de financement, changements climatiques et diversité biologique - qui a fait l'objet d'un résumé du président. Dans les enquêtes sur la documentation réalisées au cours de ces deux réunions d'experts, les personnes interrogées ont, dans leur majorité, jugé les rapports correspondants très utiles à leurs travaux.

¹La CDD a souligné la nécessité de prévoir d'urgence des mesures d'incitation aux niveaux national, régional et international pour encourager la préservation et l'exploitation durable de la diversité biologique, en rendant les pays en développement mieux à même de soutenir la concurrence sur le marché naissant des ressources biologiques tout en améliorant le fonctionnement de ce marché.

71. Le programme de coopération technique a apporté une importante contribution aux activités de sensibilisation, à l'analyse des politiques et au renforcement des capacités dans les pays en développement, ainsi qu'à la mise en place et au renforcement de démarches dynamiques. L'intérêt porté aux moyens d'encourager l'intégration du commerce et de l'environnement aux niveaux national et sous-régional se traduit par de nombreuses demandes de coopération technique en matière de développement des capacités.

72. **Problèmes et contraintes** : Il a été difficile de mettre au point des orientations clairement définies concernant le commerce, l'environnement et le développement. Divers facteurs sont à mettre en cause : complexité des enjeux, insuffisances dans la mise en oeuvre de bon nombre des engagements contractés au titre du programme Action 21, etc. Une coopération et une coordination plus étroites s'avèrent nécessaires avec les organisations régionales, notamment dans le cadre de projets appropriés de coopération technique au niveau régional. Il faudrait en outre élaborer des projets de renforcement des capacités à l'échelon national afin de faciliter la coordination et la concertation sur le plan de la politique générale.

73. **Questions intersectorielles** : Promouvoir le développement durable est un objectif clé de cet élément de programme. On a davantage mis l'accent sur les pays les moins avancés et une réunion d'experts sur la mise en oeuvre des mesures spéciales en faveur des moins avancés prévues dans Action 21, qui s'est tenue à New York (avril 1997), a accordé une attention particulière au commerce et à l'environnement. L'édition de 1998 du rapport Les pays les moins avancés contiendra un chapitre consacré à cette question. La plupart des activités relatives au commerce et à l'environnement entreprises au titre du projet régional visant à renforcer les capacités institutionnelles en Asie et dans le Pacifique ont été axées sur les PMA de la région. Un séminaire organisé à Madagascar a permis de formuler des recommandations ayant trait à des activités complémentaires, notamment dans le cadre du programme intégré pour ce pays. De même, une attention particulière a été accordée aux PMA africains au titre du nouveau projet régional pour l'Afrique, ainsi que dans le domaine de la diversité biologique. A l'occasion de la réunion "Partenaires pour le développement" de la CNUCED qui aura lieu à Lyon (novembre 1998), une contribution doit être apportée au titre de l'initiative BIOTRADE sous la forme d'une conférence sur le thème "Bio-partenariats pour le développement durable : la commercialisation et le défi de la bio-industrie".

74. **Coordination et coopération avec d'autres organisations et le secteur privé** : Le secrétariat a étroitement collaboré avec l'OMC, le PNUE, le CCI, le PNUD, l'ONUDI et l'OCDE. Les chefs de secrétariat de la CNUCED et du PNUE ont signé un mémorandum d'accord en juin 1997 et ceux de la CNUCED et de la CDB en novembre 1997, l'accent étant mis dans l'un et l'autre cas sur des programmes de travail communs. La CNUCED présentera au centre d'échange de la CDB des renseignements détaillés sur les activités, la documentation et les données se rapportant à l'initiative BIOTRADE. Le secrétariat de la CNUCED a maintenu une coopération et une coordination étroites avec l'ISO en vue de préparer la réunion d'experts sur les normes ISO 14000, ainsi que dans le cadre d'activités de suivi. Il entretient d'étroites relations avec la société civile - le Conseil des entreprises pour un développement durable, par exemple - et des ONG telles que le groupe d'experts du WWF sur le commerce

et le développement durable. Le secteur privé était également représenté dans divers séminaires et ateliers.

75. Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence :

L'accent sera mis sur : a) l'élaboration d'initiatives de négociation sur le commerce, l'environnement et le développement; b) la corrélation entre la libéralisation des échanges et le développement durable; c) la suite à donner aux recommandations de la Réunion d'experts sur les normes de gestion de l'environnement, en particulier de la série ISO 14000; d) les travaux relatifs aux instruments économiques propres à favoriser un développement durable, en coopération avec le PNUE, ainsi que d'autres activités visant à mettre en oeuvre le mémorandum d'accord CNUCED/PNUE; e) l'application du mémorandum d'accord CNUCED/CDB; f) la conférence BIOTRADE prévue dans le cadre de la réunion "Partenaires pour le développement"; et g) l'exécution et le développement des activités de la CNUCED relatives à la diversité biologique, en fonction des besoins exprimés à la cinquième session de la Commission du développement durable. La coopération technique devrait être axée sur l'aide à fournir aux pays en développement en vue de promouvoir la coordination des politiques à l'échelon national, de participer efficacement aux délibérations internationales ou de mettre en place des capacités permettant de prendre véritablement en compte les questions relatives au commerce et à l'environnement et de parvenir à une croissance écologiquement rationnelle des exportations. En réponse aux demandes formulées par un certain nombre de pays, une série de projets nationaux et sous-régionaux seront mis en oeuvre; il est également prévu de poursuivre les travaux sur la diversité biologique, notamment dans le domaine de la coopération technique.

5. Produits de base

76. Comme prévu au paragraphe 91 v) du texte "Un partenariat pour la croissance et le développement", les travaux ont porté essentiellement sur la diversification, l'évolution et la transparence des marchés des produits de base, la gestion de ces produits et la gestion des risques.

a) Diversification

77. Du fait du processus de réorganisation et de réorientation des travaux relatifs aux produits de base entamé peu après la neuvième session de la Conférence, les travaux sur la diversification n'ont pas été fondés sur les activités antérieures, mais ont suivi une nouvelle approche. Conformément aux orientations définies au paragraphe 91 v) du texte "Un partenariat pour la croissance et le développement", ils ont été centrés sur l'examen des expériences positives en matière de diversification des produits de base et l'identification des facteurs de succès. La Réunion d'experts sur les possibilités de diversification verticale de l'industrie alimentaire, qui s'est tenue en septembre 1997, a défini des pistes des plus utiles pour les travaux futurs, qui ont été confirmées dans les conclusions concertées adoptées à la deuxième session de la Commission du commerce des biens et des services, et des produits de base.

78. **Résultats :** Compte tenu de la nouvelle orientation des travaux, l'intérêt suscité et les demandes d'assistance technique reçues sont un des moyens d'évaluer les incidences de cette activité. En l'occurrence, plusieurs

demandes d'assistance technique ont été formulées et des dispositions ont été prises pour y donner suite. Des projets ont par exemple été mis en route en concertation avec l'Angola pour la modernisation du secteur du café et de l'huile de palme dans ce pays, avec l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECO) en matière de réglementation des produits alimentaires et avec la Malaisie concernant des aliments biologiques. Des demandes d'assistance revêtant un caractère plus général ont été reçues de la Côte d'Ivoire, d'Etats insulaires du Pacifique, de l'Indonésie, de Madagascar et du Viet Nam. Diverses institutions, dont la Banque arabe pour le développement économique en Afrique, ont également manifesté leur intérêt pour une coopération à long terme sur les questions de diversification. Deux conférences régionales concernant la diversification doivent être organisées en Afrique et en Amérique latine. Enfin, la réunion d'experts susmentionnée a constaté que la méconnaissance des débouchés et des règlements constituait un important obstacle à la diversification des exportations de produits alimentaires transformés. Un projet a donc été lancé à l'aide de ressources fournies par la Société générale de surveillance (SGS) en vue d'élaborer une publication sur les informations relatives à l'accès aux marchés internationaux, les règlements commerciaux et d'autres renseignements intéressant les exportateurs de produits de base.

79. Le rapport sur la diversification présenté à la deuxième session de la Commission du commerce des biens et des services, et des produits de base (TD/B/COM.1/2) a reçu un accueil très favorable. Sur les 29 personnes qui ont répondu au questionnaire d'enquête sur la documentation, 25 ont jugé ce rapport très utile à leurs travaux. De même, les rapports distribués à la réunion d'experts ont été considérés comme fort utiles par la majorité des personnes interrogées.

80. **Problèmes et contraintes :** Le principal problème rencontré tient à l'insuffisance des ressources financières et humaines par rapport aux besoins. La forte réduction du nombre de fonctionnaires travaillant dans le secteur des produits de base a nécessité un ciblage plus précis des travaux, l'établissement de nouvelles priorités et, partant, l'élimination de certains domaines d'activité. Cependant, vu que les institutions coopérantes, y compris les gouvernements, attendent du secrétariat de la CNUCED qu'il continue de répondre au même éventail de demandes d'assistance, d'informations et de conseils qu'auparavant, il a fallu, pendant l'essentiel de la période qui s'est écoulée depuis la neuvième session de la Conférence, procéder à un recentrage du programme de travail.

81. **Questions intersectorielles :** La diversification étant un important sujet de préoccupation pour les pays tributaires des produits de base, notamment en Afrique, des questions intersectorielles telles que le développement de l'Afrique, l'atténuation de la pauvreté et la situation des pays les moins avancés occupent une place centrale dans ce programme. L'accent mis sur l'identification des facteurs qui sous-tendent les expériences positives de diversification offre des possibilités de coopération économique entre pays en développement. Divers projets en témoignent, comme celui qui a été entrepris en Angola, consistant à mettre directement à profit les enseignements tirés de l'expansion des exportations de café robusta dans des pays asiatiques.

82. **Coordination et coopération avec d'autres organisations et le secteur privé :** Une coopération s'est instaurée avec des banques régionales de développement et le secteur privé. Des contributions ont également été demandées à des entreprises du secteur privé, notamment dans des pays en développement, en vue de mettre en évidence les expériences positives de diversification. Aucune autre organisation faisant partie ou non du système des Nations Unies ne se consacre expressément à la diversification dans les pays tributaires des produits de base. La coopération avec d'autres divisions de la CNUCED et des organismes tiers revêt toutefois une importance capitale.

83. **Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence :** Les travaux à entreprendre d'ici à la dixième session de la Conférence s'articuleront sur deux aspects de la diversification découlant directement des recommandations formulées dans les conclusions concertées de la deuxième session de la Commission du commerce des biens et des services, et des produits de base, l'un ayant trait au secteur des entreprises, l'autre à la mise en oeuvre et au suivi du Cycle d'Uruguay.

84. Concernant les travaux relatifs au secteur des entreprises, il est prévu d'entreprendre les études ci-après, en se fondant en partie sur l'expérience tirée de projets d'assistance technique en cours ou devant être mis en oeuvre : i) analyse des effets, sur la diversification, des coentreprises, fusions et arrangements similaires dans des domaines où les pays en développement peuvent disposer d'un avantage comparatif; et ii) études de faisabilité sur la position des entreprises des pays en développement tributaires des produits de base dans les réseaux d'approvisionnement et sur la recherche de débouchés, notamment pour les produits écologiques et certains créneaux. Ces études porteront essentiellement sur la façon dont les stratégies des entreprises, différents types d'organisation industrielle, un meilleur accès à l'information commerciale et une utilisation plus efficace de celle-ci peuvent contribuer à la diversification. Dans l'élaboration et l'exécution de projets d'assistance technique, une large place sera accordée à la promotion de la diversification par le biais de partenariats entre investisseurs étrangers, entreprises locales et pouvoirs publics, et aux mesures propres à renforcer l'efficacité du secteur des entreprises et la participation des petites et micro-entreprises dans le commerce international.

85. Les travaux relatifs au Cycle d'Uruguay seront axés sur : i) l'incidence des dispositions du Cycle d'Uruguay sur les efforts visant à mettre à profit les arrangements régionaux en matière de commerce dans l'optique de la diversification; ii) les conséquences à en tirer pour la diversification et les moyens de tirer parti de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires; et iii) l'appui à fournir aux efforts de diversification des produits de base au regard des obligations découlant du Cycle d'Uruguay, du programme incorporé et des négociations ultérieures éventuelles. A cet égard, des études seront entreprises en vue de recenser les principaux enjeux sur lesquels les pays tributaires des produits de base devraient mettre l'accent dans le programme incorporé et de contribuer aux initiatives de négociation. Les questions à étudier sont, entre autres, les effets, sur la diversification et les efforts de développement des pays en développement, des subventions appliquées dans les pays développés, les engagements pris en matière de droits de douane et leur degré d'application, et les mesures de soutien auxquelles les pays en développement pourraient recourir. Ces études constitueront une

base de départ pour l'assistance technique, celle-ci étant axée sur l'analyse de l'importance économique des réformes envisagées pour les pays tributaires des produits de base.

b) Evolution et transparence des marchés des produits de base

86. Au cours de la période qui s'est écoulée depuis la neuvième session de la Conférence, les travaux menés dans ce domaine ont mis l'accent, eu égard au paragraphe 91 v) du texte "Un partenariat pour la croissance et le développement", sur les tâches suivantes : i) publications sur la situation et les perspectives des produits de base au niveau mondial; ii) suivi des faits nouveaux survenus dans le cadre des accords internationaux relatifs aux produits de base et des groupes d'étude internationaux créés sous l'égide de la CNUCED; et iii) services consultatifs et activités de coopération technique sur un large éventail de questions liées à la production, à la consommation et au commerce des produits de base, ainsi qu'à la coopération internationale dans ce secteur.

87. **Résultats :** Des publications telles que le Handbook of World Mineral Trade Statistics et le Bulletin mensuel des prix des produits de base ont été favorablement accueillies par le public visé. Un projet commun CNUCED/SGS a été mis en route, concernant la publication d'informations sur l'accès aux marchés internationaux, les règlements commerciaux, les perspectives commerciales et d'autres renseignements intéressant les exportateurs de produits de base. En réponse à de nombreuses demandes concernant la communication de renseignements sur les activités en cours dans le cadre des accords internationaux de produit et des groupes d'étude, une publication sur la coopération intergouvernementale producteurs-consommateurs dans le secteur des produits de base au milieu des années 90 a également été élaborée. Il est néanmoins difficile de déterminer quelles ont été les incidences du processus en cours sur les activités de suivi des organes internationaux de produit. Une conférence de l'ONU sur les produits de base a été organisée durant la période considérée : à la demande de l'Organisation internationale du caoutchouc naturel, une réunion des gouvernements des Etats parties à l'Accord international de 1995 sur le caoutchouc naturel s'est tenue en février 1997, l'Accord entrant provisoirement en vigueur à cette occasion.

88. **Problèmes et contraintes :** Bon nombre d'accords internationaux de produit et de gouvernements comptent que le secrétariat de la CNUCED continuera à répondre à un éventail aussi large de demandes, d'informations et de conseils qu'auparavant. Or les ressources disponibles risquent d'être insuffisantes.

89. **Questions intersectorielles :** Les pays africains et les PMA sont la principale source de demandes d'informations commerciales récentes et précises. Pour ces pays, la transparence des marchés est manifestement une condition sine qua non pour pouvoir formuler des objectifs d'action et de commercialisation concernant tant la diversification que la gestion des produits de base dans l'optique du développement durable.

90. **Coordination et coopération avec d'autres organisations et le secteur privé :** La coopération s'est poursuivie avec les secrétariats de neuf organisations intergouvernementales de produit (coton, cacao, café,

céréales, jute et produits dérivés, caoutchouc naturel, huile d'olive et olives de table, sucre et bois tropicaux) et quatre groupes internationaux d'étude (sur le cuivre, le plomb et le zinc, le nickel et le caoutchouc), ainsi qu'avec le Fonds commun pour les produits de base. En outre, des relations ont été instituées avec diverses organisations de producteurs et de consommateurs aux niveaux régional et interrégional. Dans le secteur privé, une coopération a été mise en place avec la SGS.

91. **Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence :** Les travaux seront axés sur les publications relatives à la situation et aux perspectives mondiales des produits de base, les publications statistiques, le suivi des activités des organes internationaux de produit, les services à fournir aux conférences internationales sur les produits de base convoquées sous l'égide de l'ONU et les activités consultatives et de coopération technique.

92. Aucune indication n'a été donnée, à ce stade, sur les conférences susceptibles d'être organisées d'ici à la dixième session de la Conférence, vu que la plupart des accords internationaux de produit en vigueur seront selon toute vraisemblance reconduits au-delà de cette date. Cependant, il se peut que les conseils de certains de ces accords décident de renégocier ceux-ci, plutôt que de les proroger, et demandent alors au Secrétaire général de la CNUCED de convoquer une conférence de l'ONU sur le produit concerné.

c) Moyens d'encourager la gestion des produits de base dans l'optique du développement durable

93. Les travaux réalisés depuis la neuvième session de la Conférence ont été centrés sur les deux domaines ci-après : i) aspects directifs de la mise en valeur des ressources, minérales notamment, y compris l'achèvement de plusieurs études sur la gestion des produits de base prévues dans le programme de travail de 1996-1997; et ii) mise au point d'une démarche participative en matière de gestion des produits de base.

94. **Résultats :** Les études susmentionnées ont été bien accueillies et ont donné lieu à des demandes d'assistance technique visant à renforcer les capacités de gestion dans le secteur des minéraux, notamment de la part de l'Angola, du Mozambique et de la République démocratique du Congo. Les activités portant sur la démarche participative à appliquer à la gestion des produits de base se sont limitées à un pays, l'Afrique du Sud, où l'aide de la CNUCED a directement influé sur la portée et le contenu de la planification de l'aménagement régional dans certaines parties de la province du Cap-Nord : cette région, dont l'économie reposait sur les industries extractives, est à cet égard en passe de se doter d'une assise économique plus diversifiée. Le projet entrepris en Afrique du Sud a suscité une attention considérable, d'autres pays, notamment l'Equateur et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, ayant demandé à bénéficier de projets similaires.

95. **Problèmes et contraintes :** Mis à part les études réalisées au titre du programme de travail pour 1996-1997, les travaux portant sur les ressources naturelles sont entièrement tributaires de fonds extrabudgétaires. Or les moyens de financement n'ont pas, jusqu'ici, été suffisants pour permettre au secrétariat de la CNUCED de répondre positivement à la plupart des demandes

émanant de gouvernements de pays en développement. La nécessité de passer progressivement à un programme de travail plus étroitement circonscrit a entraîné des réaménagements dans des secteurs qui, même s'ils sont visés par le mandat, ne sauraient être considérés comme prioritaires à long terme, compte tenu des ressources disponibles.

96. **Questions intersectorielles :** La question du développement durable est manifestement au centre des travaux relatifs aux ressources naturelles. Des efforts ont également été entrepris pour mettre davantage l'accent sur l'Afrique, encore que, faute de ressources, les tentatives faites dans ce sens soient restées relativement modestes.

97. **Coordination et coopération avec d'autres organisations et le secteur privé :** Ce programme bénéficie de la coopération avec les commissions régionales, notamment la CESAP, et avec le PNUÉ. L'un des principaux éléments du projet relatif à l'Afrique du Sud mentionné ci-dessus tient à la participation du secteur des entreprises, d'ONG et de différents échelons du gouvernement à l'étude conjointe d'autres formes de développement.

98. **Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence :** Des efforts seront déployés en vue de répondre aux demandes d'assistance technique sur les aspects directifs de la mise en valeur des ressources minérales. La démarche participative en matière de gestion des produits de base sera approfondie. En outre, si les ressources le permettent, de nouveaux domaines d'activité seront mis au point. Il s'agit, entre autres, du développement de l'écotourisme et de la production de biens écologiques tirés des ressources naturelles parallèlement à l'exploitation traditionnelle de ces ressources.

d) Aide à fournir aux producteurs en vue d'utiliser des instruments permettant de limiter les risques

99. **Résultats :** Des matériels de sensibilisation et de formation sur de nombreuses questions ayant trait à l'utilisation des instruments de gestion des risques de fluctuation des prix des produits de base et au recours à des techniques de structuration pour réduire les risques inhérents aux opérations de financement des produits de base ont été élaborés et activement mis à profit par un nombre appréciable d'organismes de pays en développement. Les conférences africaines sur le commerce du pétrole (organisées chaque année depuis 1996) s'avèrent être un outil efficace pour faciliter le processus de réforme des politiques dans le domaine de la commercialisation du pétrole, de la gestion des risques et du financement. Les travaux de la CNUCED sur les nouvelles bourses de produits de base ont contribué à faciliter la mise en place de ces bourses dans plusieurs pays.

100. **Problèmes et contraintes :** En dépit de l'éventail très complet des matériels élaborés, il reste en général très difficile de donner suite aux demandes émanant des pays. Le problème tient au décalage entre les besoins exprimés (plusieurs douzaines de projets ont fait l'objet de demandes d'assistance technique) et les ressources dont dispose le secrétariat, ce à quoi s'ajoute le manque d'empressement des donateurs du secteur public à fournir des ressources extrabudgétaires en faveur de ce programme.

101. **Questions intersectorielles :** L'attention du secrétariat s'est concentrée essentiellement sur l'Afrique, notamment le secteur pétrolier africain. Des activités ont également été entreprises dans des pays dont l'économie est structurellement faible et vulnérable. Cependant, vu que les ressources destinées aux activités opérationnelles doivent généralement être fournies par des organismes de contrepartie ou par des donateurs du secteur privé, il a été difficile d'élargir les activités dans les pays les moins avancés.

102. **Coordination et coopération avec d'autres organisations et le secteur privé :** Il existe une étroite coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Banque mondiale, la Commission économique pour l'Europe et le Centre du commerce international, non seulement pour l'échange d'informations et l'examen des problèmes, mais également pour la mise en oeuvre de projets. La coopération avec le secteur privé est bien ancrée, notamment avec les entreprises et un certain nombre d'organisations non gouvernementales (en particulier dans l'agriculture) et d'établissements universitaires. Le programme de la CNUCED a fait appel au secteur privé pour une grande partie des contributions fonctionnelles requises, ainsi que pour l'essentiel de l'appui financier aux activités opérationnelles.

103. **Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence :** Les partenariats existant avec le secteur privé et d'autres organisations sont à consolider, la réunion "Partenaires pour le développement" de Lyon constituant à cet égard une occasion de s'y employer. Certains aspects du financement structuré des produits de base doivent être approfondis, par exemple dans le cadre d'une réunion d'experts. Par ailleurs, vu l'importance croissante des produits non traditionnels dans le commerce international des produits de base, il serait utile de définir dans ce domaine des modalités permettant de recourir à des techniques de financement structuré pour les produits en question. Des politiques axées sur l'agriculture du XXI^e siècle doivent aussi être mises au point (concernant en particulier les instruments d'atténuation des risques auxquels les agriculteurs devraient avoir accès et la façon dont ils peuvent y accéder, ainsi que les connaissances nécessaires pour tirer parti de manière rationnelle de tels instruments). Les problèmes juridiques et réglementaires comptent parmi les principaux goulets d'étranglement en matière de gestion des risques de fluctuation des prix et de financement structuré sur le marché des produits de base : une étude de la situation par pays contribuerait dans une large mesure à réduire les coûts de transaction des parties désireuses de se lancer dans de telles opérations.

**Sous-programme 4 : Infrastructure des services pour le développement
et efficacité commerciale**

Travaux analytiques et coopération technique

Introduction

1. A sa neuvième session, la Conférence a réorienté les travaux réalisés au titre de ce sous-programme au profit d'une approche axée sur l'"utilisateur", alors qu'avant Midrand il s'agissait d'une approche davantage axée sur l'"industrie". Le suivi du Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale organisé en 1994 est ainsi devenu l'élément central du programme de travail, et de nouvelles activités ont été lancées concernant les micro-entreprises et le secteur informel. Les travaux suivent trois grands axes :

1) Services d'appui au commerce : il s'agit d'aider les gouvernements et le secteur privé à mettre en oeuvre les recommandations en matière d'efficacité commerciale adoptées au Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale (Columbus, Ohio, 1994);

2) Services pour le développement, y compris la mise en valeur des ressources humaines et l'exécution de programmes visant à promouvoir la création de services répondant aux besoins particuliers du secteur informel et des micro-entreprises;

3) Evaluation de l'efficacité commerciale, commerce électronique, incidences sur le développement de l'infrastructure mondiale de l'information, et programme relatif aux pôles commerciaux.

1. Services d'appui au commerce

Douanes

2. Les fonctions du programme SYDONIA ont été considérablement renforcées depuis la neuvième session de la Conférence. Le nombre de nouveaux projets nationaux et sous-régionaux a continué d'augmenter. Des efforts considérables ont été faits pour continuer de fournir un appui aux administrations douanières utilisant des versions antérieures du SYDONIA.

3. **Résultats :** Le SYDONIA a beaucoup contribué à une plus grande compétitivité des entreprises des pays en développement, à la modernisation d'une administration publique essentielle et à une hausse des recettes publiques. Il est actuellement installé ou en cours d'installation dans 80 pays en développement et pays en transition. Chaque année, le système assure le traitement de transactions commerciales représentant quelque 200 milliards de dollars, accroît les recettes douanières dans les pays en développement et les pays en transition de plus de 1 milliard de dollars et économise 14 années (5 millions de journées de travail) d'opérations douanières dans le monde entier. Les résultats d'une évaluation réalisée par une équipe internationale au sein de l'administration philippine des douanes, l'une des administrations les plus importantes et les plus complexes utilisant le système, sont à la disposition des délégations intéressées.

5. **Problèmes** : La viabilité à long terme du SYDONIA dans certains pays est compromise par les difficultés rencontrées par les gouvernements pour conserver un personnel compétent et, dans certains cas, par une moindre volonté politique de réformer l'administration des douanes. Parallèlement, l'expansion du programme a mis en évidence certains problèmes concernant l'appui fourni par la CNUCED aux pays utilisateurs, en particulier aux premiers pays où le système a été mis en place. La nécessité d'apporter un appui à un nombre beaucoup plus grand de pays utilisateurs a soumis à rude épreuve les ressources limitées disponibles pour ces activités.

6. Le secrétariat a réaffecté des ressources provenant du budget ordinaire au SYDONIA, conformément à la décision prise à la neuvième session de la Conférence de considérer la coopération technique comme un élément à part entière du mandat ordinaire de la CNUCED. Cette solution ne donne pas entièrement satisfaction, car le secrétariat ne dispose pas d'un réservoir de compétences correspondant aux compétences hautement spécialisées que nécessite l'exploitation du SYDONIA. Le recours à des ressources extérieures reste donc nécessaire. En dépit du soutien continu de donateurs bilatéraux et multilatéraux, le problème de l'imprévisibilité des ressources reste un obstacle à une bonne planification à moyen terme du développement du produit et de son service après-vente, ce qui rend d'autant plus nécessaire de définir un mécanisme d'amortissement des coûts (voir plus loin).

7. **Questions intersectorielles** : Immédiatement après la neuvième session de la Conférence, d'importantes activités de mobilisation de fonds ont été lancées pour renforcer le SYDONIA dans les pays les moins avancés, en Afrique et dans les pays en transition. A ce jour, le système a été ou est actuellement installé dans 25 PMA, 28 pays africains et 10 pays en transition. En Afrique, l'installation du SYDONIA au niveau sous-régional (le COMESA et la CEDA) ont fait du système la norme pour leurs administrations douanières) joue un rôle fondamental dans les efforts d'intégration régionale (CEPD). C'est également le cas pour certains pays en transition européens.

8. **Coordination et coopération avec d'autres organisations et le secteur privé** : La coordination avec d'autres organisations reste sélective, étant donné le coût de ces activités. La CNUCED suit de très près les travaux de l'Organisation mondiale des douanes (OMD); elle contribue à la promotion, à la diffusion et à la mise en oeuvre des résultats de travaux de l'OMD. Après la neuvième session de la Conférence, des mesures ont été prises pour mettre en place des conditions de partenariat avec le secteur privé pour le développement et l'application du SYDONIA. Par exemple, des travaux ont été entrepris en commun avec des transporteurs privés de courrier express pour la mise au point d'un module relatif au transport express. Quelques entreprises privées se sont également déclarées intéressées par un partenariat pour l'exécution de projets nationaux.

9. **Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence** : Les pays qui le souhaitent continueront de recevoir une assistance pour l'automatisation et la réforme de leur administration douanière. Des modules supplémentaires seront élaborés pour accroître les capacités du SYDONIA et maintenir le système à la pointe de l'évolution des technologies de l'information. Des efforts devraient être faits pour mettre à profit les synergies potentielles entre le SYDONIA et d'autres systèmes et réseaux

d'information. Cela permettrait d'accélérer la circulation globale des marchandises, en particulier grâce à une plus grande utilisation de procédures et de transactions commerciales totalement électroniques. Etant donné l'ampleur et la complexité de cet objectif, la CNUCED ne peut espérer obtenir des résultats en travaillant isolément. Des partenariats avec le secteur privé, en particulier avec l'industrie des technologies de l'information, sont indispensables. La réunion "Partenaires pour le développement" (Lyon, novembre 1998) devrait permettre d'ébaucher de tels partenariats.

10. À sa neuvième session, la Conférence a demandé à la CNUCED d'étudier les moyens de rendre le SYDONIA et d'autres programmes de coopération technique financièrement autonomes. A la première assemblée mondiale SYDONIA (Manille, 9 et 10 mars 1998), les représentants des pays utilisateurs du système SYDONIA ont accepté le principe d'un recouvrement partiel des coûts. Eu égard aux vues exprimées lors de cette réunion, en particulier la nécessité de tenir compte de la taille et des moyens financiers des pays intéressés, des mécanismes visant à améliorer la viabilité financière du SYDONIA devraient être définis et progressivement mis en place.

Transports

11. À sa neuvième session, la Conférence a recentré les activités dans ce domaine sur l'amélioration de la chaîne de transport dans les pays en développement et les pays en transition, sur la mise en oeuvre du Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM) et sur l'exploitation de synergies avec d'autres programmes tels que le SYDONIA. Les travaux analytiques réalisés à cet égard sont diffusés dans des publications périodiques, dont l'*Etude sur les transports maritimes* et le *Bulletin portuaire*. Certains aspects de la coopération technique présentant un intérêt plus général (par exemple, étude sur des directives en matière de privatisation des ports) font l'objet d'ouvrages destinés à une large diffusion.

12. **Résultats :** Les fonctions techniques du module RailTracker (localisation des marchandises transportées par voies ferrées) du projet SIAM ont été élargies - modules commerciaux, statistiques, matériel pédagogique - et la couverture géographique du module a été élargie à l'Afrique de l'Est/Afrique australe et à l'Asie. Le système PortTracker (localisation des marchandises dans les ports) a été redéfini pour fonctionner sous Windows en Afrique de l'Est. Comme en témoigne une récente évaluation indépendante, les avantages du système se traduisent par une amélioration des indicateurs de résultat des transports ferroviaires et par des économies pour les exploitants là où précédemment le manque d'information entraînait des surcoûts. Les clients des entreprises de transport peuvent désormais localiser leurs marchandises sur les réseaux utilisant le SIAM. De nombreux grands chargeurs et transitaires ferroviaires peuvent désormais obtenir des informations par téléphone ou par Internet sur la localisation de leurs marchandises, ce qui leur permet de mieux planifier leurs opérations de transport.

13. Une formation est assurée en vue d'améliorer la gestion des services de transport dans les terminaux à conteneurs, la gestion des équipements, la tarification portuaire et la gestion des ports. Cette formation a contribué à inciter les gouvernements des pays en développement à déréglementer ce

secteur, ce qui favorise une plus grande efficacité des services de transport. D'autres projets ont eu pour objectif d'améliorer la compétitivité des organismes proposant des services de transport maritime, en vue de stimuler l'activité des petites et moyennes organisations de chargeurs.

14. **Problèmes :** La mise au point d'une nouvelle version du module PortTracker s'est révélée plus compliquée que prévu. Fin 1997, le système n'était pas assez performant pour déceler toutes les erreurs de saisie de données. Des ressources ont été affectées à la conception d'une nouvelle version.

15. **Questions intersectorielles :** A la suite de la neuvième session de la Conférence, une importance particulière a été accordée aux activités en Afrique, en particulier dans les PMA. Le module RailTracker du SIAM est actuellement exploité en Ouganda, au Kenya, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. Les réseaux ferroviaires de ces deux derniers pays sont connectés au réseau septentrional congolais et au réseau sud-africain (SPOORNET). Un financement devrait être prochainement disponible pour établir les liaisons qui font encore défaut au Mozambique et pour améliorer le système au Malawi et au Zimbabwe. Parallèlement, des liens devraient être établis entre les modules nationaux RailTracker et SPOORNET afin de permettre la consultation de données sur les marchandises et les matériels transitant entre Le Cap et Kampala. Un financement est également recherché pour l'installation d'un module RailTracker sur la liaison ferroviaire Djibouti - Addis-Abéba.

16. Le projet de modernisation de la gestion des ports somaliens, lancé il y a cinq ans, a recentré ses activités sur le nord du pays après la fin du mandat de l'UNOSOM. Ce projet contribue beaucoup aux efforts déployés pour stabiliser cette région du pays, les principales sources de revenu de la Somalie étant le commerce international et les rapatriements de fonds de l'étranger.

17. **Coopération avec d'autres organisations et le secteur privé :** Le succès du SIAM a été largement tributaire de la participation du secteur privé. En raison de la qualité reconnue des produits, la coopération avec l'industrie des transports a été considérable, en particulier avec l'Union internationale des chemins de fer (UIC) et l'Association internationale des ports (AIP).

18. **Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence :** Priorité devrait continuer d'être accordée à l'assistance aux pays en développement pour l'amélioration de leurs services de transport, en particulier par la promotion des technologies de l'information (messages EDI) en vue de réduire les délais et les coûts de livraison, la fourniture de directives aux gouvernements et aux autorités portuaires pour la privatisation des installations portuaires, et l'établissement de directives sur la gestion de la qualité dans le secteur des services de transport.

19. Concernant le SIAM, les priorités sont le développement de la maintenance, la définition de fonctions d'information sur la localisation des wagons vides et l'identification automatique des véhicules pour le module RailTracker, et la conception d'un module sur les manifestes pour l'élément PortTracker. Le système sera également étendu au transport routier (RoadTracker) et au réseau "de base" ("Backbone"), ce qui permettra un échange

électronique d'informations entre réseaux ferroviaires. La couverture géographique sera élargie vers l'Asie et l'Amérique latine. Les nouveaux réseaux intéressés par le SIAM sont de plus en plus enclins à en payer directement l'installation, ce qui complétera le financement provenant de donateurs.

Transport en transit

20. À la suite de la neuvième session de la Conférence, les activités relatives aux pays sans littoral ont été réorientées dans un sens beaucoup plus pragmatique, avec une réaffectation de ressources des activités d'analyse vers la conception et l'application de solutions techniques aux problèmes de transport en transit, qui sont un important obstacle à la participation des pays sans littoral au commerce international. Les travaux portent essentiellement sur les aspects juridiques (accords-cadres et protocoles) et techniques (exploitation des technologies de l'information) du transport en transit. La CNUCED ne s'occupe pas de l'aspect politique de la négociation d'accords de transport en transit.

21. **Résultats** : Les accords-cadres de transport en transit constituent un instrument réglementaire moderne pour un transport en transit efficace et économique. Les mesures prévues dans ces accords-cadres réduisent les délais au passage des frontières, dans l'intérêt aussi bien des transporteurs que de leurs clients. Une diminution des coûts de transport ne pourra qu'accroître la compétitivité des exportations. Une plus grande fiabilité des services rendra moins nécessaire la constitution d'onéreux stocks de sécurité de facteurs importés. L'amélioration des contrôles se traduira aussi par un meilleur ajustement des modalités d'assurance des marchandises. D'une manière générale, le secteur productif des pays sans littoral sera plus efficace. Les effets potentiels directs du point de vue de la diminution des délais de dédouanement et de la réduction de la fraude pourraient être mesurés en dizaines de milliards de dollars.

22. **Problèmes** : Les ressources pour la mise au point du module sur le transport en transit recommandé par la Réunion d'experts sur l'utilisation de l'informatique pour accroître l'efficacité des systèmes de transit (1997) n'ont pas encore été entièrement réunies. L'installation de ce module dans les pays en développement, en particulier dans les PMA, pourrait également dépendre des ressources ordinaires et extrabudgétaires disponibles. Pour ce qui est des travaux sur les projets d'accords de transit, les ressources actuelles limitent la capacité de la CNUCED de fournir une assistance dans les délais voulus.

23. **Questions intersectorielles** : Ces activités constituent l'ensemble du programme de travail réalisé par la CNUCED en faveur des pays sans littoral. Elles concernent essentiellement des pays les moins avancés (notamment en Afrique) et des pays en transition. La plupart des pays africains sont soit des pays sans littoral, soit des pays de transit, et beaucoup sont aussi des PMA; toutes les républiques d'Asie centrale auxquelles une assistance a été fournie pour l'élaboration d'accords-cadres de transport en transit sont des pays en transition.

24. **Coopération avec d'autres organisations et le secteur privé** : La CNUCED travaille en étroite coopération avec le PNUD et les commissions régionales de l'ONU, ainsi qu'avec des groupements régionaux intergouvernementaux. L'Association internationale des transitaires s'intéresse à ces travaux.

25. **Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence** : La CNUCED continuera de fournir un appui fonctionnel aux négociations intergouvernementales sur des accords-cadres de transport en transit, en particulier en Afrique et en Asie, à la demande des pays intéressés. La conception d'un module de surveillance du transport en transit (fondé sur les systèmes SYDONIA et SIAM) devrait se poursuivre, conformément aux directives formulées par la Réunion d'experts de 1997.

Facilitation du commerce

26. Après la neuvième session de la Conférence, les activités ont été axées sur l'amélioration de l'efficacité commerciale à travers une adaptation structurelle des services logistiques et une utilisation appropriée des technologies de l'information. A cet égard, des propositions ont été présentées à la première session de la Commission, qui les a entérinées.

27. **Résultats** : Les travaux de la CNUCED sur le transport multimodal et les services logistiques ont considérablement influencé les réformes dans ces domaines. Le résultat le plus évident a été l'élaboration d'une législation sur le transport multimodal dans un certain nombre de pays (Inde, pays du Pacte andin - et prochainement l'ensemble des pays membres de l'ALADI - pays de l'ANASE).

28. **Problèmes** : En dépit des multiples efforts déployés, il a été très difficile de convaincre, à ce jour, des donateurs de financer des projets d'assistance technique pour la facilitation du commerce dans des PMA, en particulier en Asie.

29. **Questions intersectorielles** : Aucune activité concernant des pays faisant l'objet de priorités intersectorielles pour la CNUCED n'a été entreprise au cours de la période considérée dans le domaine de la "pure" (par opposition au SYDONIA et au transport en transit) facilitation du commerce et du transport multimodal. Toutefois, deux demandes d'assistance ont été reçues de pays africains au début de 1998.

30. **Coopération avec d'autres organisations et le secteur privé** : Le secrétariat contribue à la promotion, à la diffusion et à l'application des normes mises au point par les organismes internationaux compétents. La coopération a été renforcée avec les commissions régionales de l'ONU et avec des organisations régionales telles que l'ANASE, l'Organisation de coopération économique (OCE) et l'ALADI (par exemple, révision de mécanismes de facilitation conjointement avec le Centre pour la facilitation des procédures et des pratiques dans l'administration, le commerce et les transports de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU; mémorandum d'accord avec l'ALADI pour la définition de plans d'action sur la facilitation du commerce). Des activités ont aussi été réalisées conjointement avec l'Union européenne, la Banque mondiale et le PNUD. Des liens étroits ont été noués avec le secteur privé (COLEACP, CAT, FIATA, etc.), et des travaux ont été

réalisés en commun avec la Chambre de commerce internationale (Règles CNUCED/CCI applicables aux documents de transport multimodal).

31. Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence :

Les travaux dans ce domaine seront poursuivis en étroite coopération avec la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, le Centre du commerce international et l'OMC. Les priorités seront les suivantes : 1) détermination des mesures de facilitation du commerce qui pourraient relever des règles de l'OMC dans ce domaine; et 2) assistance, en coordination avec l'OMC, pour la facilitation du commerce et des transports. Le secrétariat entreprendra également avec le secteur privé, en particulier la Chambre de commerce internationale, des initiatives conjointes en matière de facilitation du commerce.

32. La coopération avec l'OMC devrait être axée sur les deux aspects suivants : 1) analyse des effets d'une simplification des procédures documentaires et de ses incidences sur les activités commerciales dans le contexte d'une éventuelle activité normative de l'OMC dans ce domaine; et 2) élimination des obstacles au commerce et au transport au niveau du passage des frontières. Une réunion d'experts sur la facilitation du commerce et les réseaux mondiaux pourrait être convoquée, sur la base des travaux réalisés avec l'OMC et la Chambre de commerce internationale, pour étudier comment les technologies de l'information et les réseaux d'information pourraient être mis à profit pour simplifier les procédures commerciales.

Services bancaires et assurances

33. Il s'agit d'aider les pays en développement à appliquer les recommandations en matière d'efficacité commerciale concernant les services bancaires et les assurances. Dans le contexte de la libéralisation des marchés des services financiers, en particulier après l'adoption de l'AGCS, il est essentiel pour les pays en développement de disposer de systèmes efficaces de réglementation et de contrôle. Un objectif des travaux du secrétariat a été de renforcer la capacité des gouvernements de mettre en place un système efficace de supervision des services d'assurance. Un second objectif a été d'aider l'industrie des assurances dans les pays en développement à s'adapter à la libéralisation et à fournir des services répondant aux besoins de la clientèle, en particulier des opérateurs commerciaux.

34. Concernant le premier objectif, un programme de séminaires et d'ateliers a été réalisé sur les conditions de mise en place de systèmes efficaces de réglementation et de contrôle dans le secteur des assurances. Un manuel de formation et de référence a également été élaboré pour répondre aux besoins de nombreuses autorités de contrôle. Pour ce qui est du second objectif, des conférences sur un certain nombre de sujets spécialisés ont été organisées par le secrétariat à la demande de gouvernements.

35. **Résultats** : Une enquête interne montre que les travaux de la CNUCED ont manifestement contribué à une plus grande efficacité des autorités de contrôle dans les pays intéressés. Treize pays ont signalé qu'à la suite de leur participation aux séminaires d'importants changements avaient été apportés à leur système de réglementation et de contrôle, ainsi qu'à l'organisation du marché national des assurances.

36. **Problèmes** : Le suivi des recommandations du Symposium international de 1994 concernant les services bancaires et les assurances constitue un nouveau domaine d'activité, et une grande partie des travaux réalisés ont été des travaux préparatoires. Concernant les assurances, le secrétariat a dû adapter à son nouveau mandat des activités qui avaient jusque-là une orientation plutôt sectorielle (telles que l'établissement de statistiques), afin de pouvoir en entreprendre d'autres davantage axées sur les utilisateurs. Les objectifs concernant le suivi du Symposium international de 1994 n'ont pas encore été pleinement réalisés. L'application des recommandations du Symposium passe par une prise de conscience par les décideurs des domaines où des améliorations sont les plus urgentes. A cet égard, les exercices d'évaluation de l'efficacité commerciale permettront aux pays de déterminer des priorités d'action.

37. **Questions intersectorielles** : Les pays africains ont bénéficié d'une attention particulière. Une importante coopération a été établie avec des organismes africains d'assurance, notamment grâce à leur participation à des séminaires de formation et à des conférences. L'Organisation des assurances africaines a décerné à la CNUCED sa plus haute distinction en reconnaissance de "[son] importante contribution [...] au développement des marchés africains de l'assurance".

38. **Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence** : Des services tels que les systèmes de garantie de crédit et l'assurance-crédit à l'exportation, le financement des besoins de trésorerie, le crédit-bail et l'affacturage, ainsi que certains types d'assurance, pourraient, s'ils étaient simplifiés et distribués de manière adéquate, contribuer à l'essor des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement. Les travaux analytiques sur ces produits et services seront poursuivis. Des ateliers seront organisés pour évaluer les besoins et les faits nouveaux constatés en matière d'assurance-crédit à l'exportation et définir les types d'assurances et de produits financiers et les circuits de distribution les mieux adaptés à de petits entrepreneurs. Il est prévu de mettre en place des partenariats pour mettre au point et distribuer ces produits. Des supports d'information et des matériels didactiques sur le financement du commerce et l'assurance transport sont en cours d'élaboration aux fins d'une diffusion par l'intermédiaire des pôles commerciaux, notamment.

39. Des ateliers de formation, y compris dans le cadre de réseaux, auront lieu en Afrique à l'intention d'institutions ayant des activités de formation à l'assurance. Des projets visant à mettre en place de véritables établissements de formation dans le domaine de la banque et de l'assurance à l'échelon national sont également en cours d'élaboration. Concernant la réglementation et les dispositifs de contrôle de l'assurance, le programme permanent sera poursuivi, voire élargi en fonction des besoins les plus pressants.

Questions juridiques

40. Les activités menées dans ce domaine, qui intéressaient auparavant uniquement le secteur maritime, se sont orientées vers les réformes à introduire sur le plan juridique afin d'améliorer l'efficacité commerciale. Diverses activités prescrites au titre de mandats antérieurs (travaux

du Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI chargé de l'élaboration d'une nouvelle convention sur la saisie conservatoire des navires, par exemple) ont dû être menées à terme. Cette tâche a été accomplie avec succès et les recommandations du Groupe ont été approuvées par le Conseil du commerce et du développement, le Conseil de l'OMI et l'Assemblée générale.

41. **Résultats :** Les travaux relatifs à la convention sur la saisie conservatoire des navires permettront d'harmoniser le droit international dans ce domaine et contribueront à la mise en place des bases juridiques nationales voulues. Concernant les nouveaux aspects abordés, il est encore trop tôt pour en évaluer les incidences, vu que la CNUCED s'y est consacrée seulement depuis la fin de 1996 et qu'il s'agit essentiellement de travaux préparatoires. Un rapport sur les questions juridiques soulevées par le commerce électronique est en cours d'élaboration, l'objectif étant de fournir des informations et d'aider les pays en développement dans leurs efforts visant à s'adapter à ce type de commerce. Pour informer les négociants des pays en développement sur la façon de gérer efficacement des opérations de commerce international, un document portant sur les aspects juridiques des transactions commerciales internationales doit être achevé sous peu.

42. **Problèmes :** Le secrétariat a dû acquérir les compétences techniques nécessaires dans des secteurs sensiblement différents de ceux qui étaient visés par les mandats antérieurs. En même temps, vu les ressources très limitées dont il disposait, il a été difficile de traiter l'ensemble des questions liées aux aspects juridiques de l'efficacité commerciale. Le commerce électronique, en particulier, est une question fort complexe : les normes internationales et modèles juridiques connexes restent relativement peu nombreux, aucun n'étant pleinement satisfaisant. Il s'agit d'une entreprise de longue haleine qui ne pouvait raisonnablement produire des résultats durant la période considérée.

43. **Coopération avec d'autres organisations et le secteur privé :** Le secrétariat suit de près les travaux de la CNUDCI (loi type, projet de règles uniformes sur les signatures numériques et organismes d'homologation). Pour éviter tout chevauchement avec les activités de cette organisation, la CNUCED s'attache essentiellement à en analyser les répercussions pour les pays en développement et les pays en transition, à leur faire prendre conscience de la nécessité d'adapter leur législation aux résultats des travaux de la CNUDCI et à aider les pays en développement à éliminer les obstacles juridiques au commerce électronique.

44. **Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence :** La priorité sera accordée aux travaux sur les aspects juridiques du commerce électronique. Une réunion d'experts sur les dimensions juridiques du commerce électronique devrait être organisée, comme l'a recommandé la Réunion d'experts sur les télécommunications, la facilitation du commerce et l'efficacité commerciale. Les aspects juridiques du commerce électronique feront également l'objet de propositions de partenariat avec d'autres organisations, le secteur privé et des centres universitaires à l'occasion de la réunion "Partenaires pour le développement". Les travaux sur les questions juridiques intéressant les pôles commerciaux auront pour objectif d'établir des directives et un projet de statut pour les forums régionaux et sous-régionaux de pôles commerciaux. Il est en outre prévu de procéder à des préparatifs afin de

convoquer la Conférence diplomatique ONU/OMI sur la saisie conservatoire des navires en mars 1999, conformément à la résolution 52/182 de l'Assemblée générale.

2. Services pour le développement

Mise en valeur des ressources humaines

45. Les activités menées dans ce domaine correspondent essentiellement aux programmes TRAINMAR et TRAINFORTRADE. La responsabilité de l'exécution du programme TRAINFORTRADE a été transférée au sous-programme 4 en août 1997. Les objectifs à moyen et à long terme étaient les suivants : 1) continuer à fournir un appui aux établissements de formation et aux entreprises du secteur maritime dans leurs activités de formation à la gestion et la mise en place de capacités de formation; 2) aider les pays en développement à élaborer et à exécuter une stratégie de mise en valeur des ressources humaines dans les services d'appui au commerce.

46. Dans le cadre du programme TRAINMAR, l'accent a été mis sur le renforcement des moyens institutionnels permettant aux pays de concevoir et d'appliquer leurs propres solutions intégrées en matière de formation. Un appui a été fourni au réseau mondial TRAINMAR, par l'intermédiaire duquel des institutions locales coopèrent pour répondre aux besoins de formation en matière de trafic maritime. Des matériels didactiques correspondant à plus de 1 000 heures de formation professionnelle ont été élaborés, utilisés et mis en commun. Une attention particulière a été accordée aux besoins des petites entreprises, aux liens entre la formation et la politique de développement des ressources humaines, et à la nécessité de faire en sorte que les pays africains, notamment les PMA, puissent tirer parti de telles activités.

47. **Résultats :** Divers effets ont été constatés, parmi lesquels l'amélioration de la qualité et la diversification des activités de formation proposées par les institutions locales à l'intention du secteur maritime, l'articulation de ces activités sur la politique de développement des ressources humaines dans un certain nombre de ports et l'élargissement progressif de l'éventail des services de formation de façon à couvrir des questions plus générales intéressant les négociants.

48. Si le programme TRAINFORTRADE a également produit des résultats appréciables, une évaluation récente (à la disposition des délégations intéressées) a fait ressortir certains éléments susceptibles de faire l'objet d'améliorations (voir ci-dessous). Il est donc prévu de réorienter ce programme pour atteindre un plus large public, notamment par le biais des technologies et des réseaux d'information et de télécommunication.

49. **Problèmes :** Les politiques de privatisation ont privilégié la production à court terme au détriment des mesures à long terme, ce qui a fait perdre de vue le caractère prioritaire de la formation. Le secrétariat doit donc davantage s'attacher à promouvoir la mise en valeur des ressources humaines en tant que concept, tant à l'échelon des entreprises que dans une optique individuelle. L'approche TRAINMAR, fondée sur l'échange gratuit de matériels produits par les divers centres faisant partie du réseau, a également pâti de la privatisation, les centres envisageant désormais la coopération sous

un angle plus commercial. Une telle évolution exige une nouvelle démarche pour garantir la viabilité du réseau TRAINMAR dans ce nouvel environnement.

50. Les objectifs liés à l'application d'une stratégie de mise en valeur des ressources humaines pour tous les services d'appui au commerce n'ont pas encore été pleinement atteints. Il était prévu de faire largement appel à de nouvelles techniques telles que les communications par satellite et les outils d'apprentissage interactif sur ordinateur. Or le secrétariat n'a pas l'expérience ni les compétences voulues et il faudra donc consacrer encore des efforts considérables à l'adaptation et à la formation du personnel. Les restrictions actuellement en vigueur à l'ONU en matière de recrutement de personnel ne font qu'ajouter à ces difficultés. Le moyen le plus prometteur pour recourir à de nouvelles techniques réside dans des accords de partenariat faisant intervenir des organes professionnels, des établissements de formation spécialisée et le secteur de la communication, en collaboration avec le secrétariat.

51. Concernant le programme TRAINFORTRADE, les ressources allouées n'ont pas été à la mesure des ambitieux objectifs qui avaient été fixés, d'où une moindre efficacité à long terme des projets. Ce problème a été traité en partie ces derniers mois, mais si un personnel plus spécialisé n'est pas affecté à ce programme, la forte demande dont font l'objet les cours TRAINFORTRADE ne pourra pas être pleinement satisfaite.

Questions intersectorielles

52. TRAINMAR a structuré ses concours sur une base régionale et accordé une attention particulière à une stratégie destinée à l'Afrique, en tenant compte des avantages que pourraient en retirer les PMA. Un appui a été fourni, en particulier, aux pays suivants : Angola, Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Mozambique, Niger et Togo. Dans le cadre des initiatives lancées au titre d'accords de partenariat avec le COLEACP, il est prévu d'engager tout d'abord un programme spécifique à l'intention des quatre PMA adjacents d'Afrique de l'Ouest. Les besoins des pays en transition d'Europe orientale ont également été pris en considération. Une aide a été accordée à l'Albanie, au Bélarus, à la Fédération de Russie, à la Géorgie, à la Roumanie et à l'Ukraine.

53. Coopération avec d'autres organisations et le secteur privé :

La démarche suivie fait largement appel à la coopération avec d'autres organismes des secteurs public et privé. Le réseau TRAINMAR en est un bon exemple, puisqu'il repose sur des partenariats entre négociants, organes professionnels et centres de formation. De nouveaux partenariats avec des centres universitaires publics et privés et des entreprises privées, visant notamment à mettre au point des outils de formation perfectionnés (moyens multimédias, téléenseignement, etc.), sont envisagés dans le prolongement de la réunion "Partenaires pour le développement".

54. ***Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence :*** Il est prévu de poursuivre la tâche consistant à développer les activités au sein des milieux commerciaux, en mettant constamment l'accent sur les besoins recensés afin de rendre le commerce plus efficace. Une importance particulière continuera d'être accordée aux politiques de mise en valeur des ressources humaines dans le cadre desquelles doivent s'inscrire toutes les activités

de formation, ainsi qu'à la nécessité de répondre aux besoins des entreprises petites ou isolées. A cet égard, un intérêt tout particulier sera porté aux techniques de téléenseignement.

Nouveaux services financiers pour les micro-entreprises et le secteur non structuré

55. Le principal objectif de ces activités a été de contribuer à donner aux groupes défavorisés les moyens de participer plus efficacement à l'activité économique en leur permettant d'accéder à des services financiers novateurs et adaptés à leurs besoins. La démarche retenue a consisté à montrer aux investisseurs privés les possibilités d'investissement et les incidences sociales découlant du marché naissant des services financiers destinés aux pauvres, de façon à faire jouer les mécanismes du marché susceptibles de développer et de soutenir ce secteur d'activité.

56. **Résultats** : Une banque internationale s'est engagée à constituer un fonds privé qui investirait dans le microcrédit. Une base de données concernant 500 institutions financières multilatérales a été créée. Des critères de viabilité commerciale et de prise en considération par des investisseurs privés ont été définis. Des demandes émanant de plus d'une cinquantaine d'établissements de microcrédit ont été traitées et 15 institutions commercialement viables recensées. Des études d'ordre juridique et budgétaire ont été préparées et réalisées pour 15 pays.

57. **Problèmes** : Il n'a guère été possible de progresser dans le développement des services d'assurance destinés aux micro-entreprises, faute de compétences suffisantes au secrétariat. Par ailleurs, les progrès ont également été ralentis par les contretemps enregistrés dans la création du fonds privé et la conclusion d'un accord avec un spécialiste de la gestion des actifs pour ce fonds. Cependant, les premiers investissements des institutions financières multilatérales devraient intervenir avant la réunion "Partenaires pour le développement". Les atouts et les points faibles de ces institutions ont été identifiés, mais des travaux complémentaires sont à effectuer auprès des investisseurs et des gestionnaires d'actifs pour mesurer leurs préoccupations et leurs exigences.

58. **Questions intersectorielles** : Ces activités sont conçues essentiellement comme une contribution aux efforts de la CNUCED visant à lutter contre la pauvreté. En même temps, l'amélioration de l'accès des entreprises du secteur parallèle et des micro-entreprises au crédit et à d'autres services financiers aura un effet particulièrement positif pour les femmes chefs d'entreprise : les résultats obtenus par la plupart des institutions financières multilatérales montrent que les projets de microcrédit sont des outils efficaces pour améliorer l'autonomie des femmes ainsi que leur situation sociale et économique globale.

59. **Coopération avec d'autres organisations et le secteur privé** : Une coordination avec des organisations internationales, des ONG et d'autres institutions privées jouant un rôle dans le secteur du microcrédit a été instituée et maintenue dans le cadre du Groupe consultatif d'aide aux populations les plus pauvres. La participation du secteur privé, soumise à des conditions strictes liées au marché, est un élément distinctif de

ce programme, qui différencie les activités de la CNUCED de celles d'autres organismes.

60. Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence :

Les partenariats déjà établis avec des sociétés financières internationales devraient être reproduits, en vue d'étendre ce programme à d'autres régions (la phase initiale de ces activités s'est concentrée sur l'Amérique latine). Cette tâche devrait constituer un des objectifs de la réunion "Partenaires pour le développement".

61. L'accès à des services tels que l'assurance, l'épargne, les prêts garantis ou le capital-risque pour les micro-entreprises des pays en développement reste très limité. Des instruments et des mécanismes novateurs sont à définir en concertation avec le secteur privé, la communauté internationale des organismes d'aide, les gouvernements et les ONG, afin de proposer ces services à des conditions commerciales, mais abordables. Une réunion d'experts pourrait être organisée pour examiner de nouveaux instruments financiers susceptibles de compléter les initiatives lancées dans ce domaine.

3. Evaluation de l'efficacité commerciale, commerce électronique, incidences de l'infrastructure mondiale de l'information sur le développement et programme relatif aux pôles commerciaux

62. Les objectifs de ces activités sont les suivants : 1) contribuer à améliorer la compétitivité commerciale des pays en développement et des PME dans le monde entier en trouvant et en appliquant des solutions concrètes qui leur permettent d'accéder aux technologies de l'information les plus perfectionnées et aux réseaux mondiaux d'information et de commerce; 2) renforcer le réseau mondial des pôles commerciaux; 3) aider les pays en développement intéressés à évaluer l'efficacité de leurs services d'appui au commerce; et 4) évaluer les conséquences pratiques de la nouvelle infrastructure mondiale de l'information pour le commerce.

63. **Résultats :** Quatorze nouveaux pôles commerciaux ont été créés au cours du présent exercice biennal, ou sont en passe de l'être, ce qui porte à 139 le nombre de pôles commerciaux se trouvant à divers stades de développement. Un forum interaméricain des pôles commerciaux a vu le jour avec le concours du secrétariat, de même que des forums similaires pour l'Afrique de l'Ouest ainsi que l'Afrique orientale et australe. Des réunions régionales et mondiales de pôles commerciaux ont été régulièrement organisées. La Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement a, à sa deuxième session (décembre 1997), souscrit à l'idée d'une fédération des pôles commerciaux.

64. Les pôles commerciaux ont fourni la possibilité d'une présence sur l'Internet à un grand nombre de pays, de chambres de commerce et d'entreprises (surtout des PME). Le relais Internet conçu à l'intention des pôles commerciaux a permis à ces derniers, notamment ceux des PMA, d'être présents sur l'Internet dès les premiers stades de leur implantation. Les flux d'informations et de transactions commerciales engendrés par la bourse de commerce électronique ETO se sont accrus de manière exponentielle. Selon des estimations, 8 millions d'entreprises y ont aujourd'hui accès dans 173 pays.

Trois millions de messages ETO sont diffusés chaque jour et, avec 1,4 million de consultations journalières, le site ETO de la CNUCED compte parmi les 20 premiers dans le monde (décembre 1997). Un système ETO sécurisé est actuellement à l'essai.

65. Les effets de la nouvelle infrastructure mondiale de l'information sur le commerce et le développement sont désormais beaucoup mieux connus dans certains pays grâce aux travaux de la CNUCED. En particulier, des rapports et des études ont été établis à l'occasion de la Réunion d'experts sur les télécommunications, la facilitation du commerce et l'efficacité commerciale, organisée avec l'UIT. La question du commerce électronique occupera également une place de choix dans l'ordre du jour de la première réunion "Partenaires pour le développement".

66. **Problèmes :** Le Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale n'a pas été suivi d'une réaffectation des ressources au profit de l'efficacité commerciale. L'expansion du programme relatif aux pôles commerciaux a fait apparaître trois types d'impératifs : 1) nécessité de satisfaire un éventail de plus en plus large de besoins techniques dans les pôles commerciaux; 2) nécessité de répondre à un nombre croissant de demandes tendant à créer des pôles commerciaux et à leur fournir un appui; et 3) nécessité de mettre en place des directives globales cohérentes, comme le souhaitent la plupart des pôles commerciaux. Les problèmes tiennent surtout au décalage entre ces besoins et les moyens limités dont le secrétariat dispose pour y répondre, qu'il s'agisse de la faiblesse des ressources en personnel et, en particulier, en compétences techniques très spécialisées, ou du manque d'empressement des donateurs à fournir des ressources extrabudgétaires supplémentaires en faveur du programme.

67. Le rôle des pôles commerciaux en tant que centres de facilitation du commerce ne s'est pas développé comme prévu. La plupart des pôles en activité sont des opérations commerciales qui s'attachent davantage à fournir des services susceptibles d'assurer leur viabilité financière qu'à offrir d'autres prestations (en matière de facilitation du commerce par exemple) présentant un intérêt plus général. Des efforts ont été entrepris pour renforcer leur fonction de centres de formation (voir ci-dessous).

68. **Questions intersectorielles :** Depuis la mise en route du programme relatif aux pôles commerciaux, des dispositions ont été prises pour faire mieux connaître le concept de pôle commercial dans les pays les moins avancés, en Afrique et dans les pays en transition, et il en existe à présent dans la plupart de ces pays, même si des difficultés ont été rencontrées pour en assurer le bon fonctionnement. Après la neuvième session de la Conférence, le secrétariat a adopté une démarche résolument dynamique afin d'y remédier. Un serveur GTPNet pour les pays africains a été créé. Le secrétariat a également lancé d'ambitieuses activités de collecte de fonds afin de créer une masse critique de pôles commerciaux pleinement opérationnels dans les PMA, notamment en Afrique. Les contributions substantielles annoncées par d'importants donateurs devraient se matérialiser dans le proche avenir.

69. **Coopération avec d'autres organisations et le secteur privé :** Il existe une étroite coopération et une répartition claire des tâches avec l'UIT, le CCI et la CEE. La coopération avec l'UIT a permis de mieux prendre

conscience des liens entre les télécommunications, le commerce et le développement. Les activités d'information commerciale des pôles commerciaux sont largement soutenues par le CCI. La CNUCED s'emploie systématiquement à diffuser les normes définies par la CEE et à contribuer à leur mise en oeuvre. La même démarche est également appliquée aux travaux d'autres organes normatifs s'intéressant à tel ou tel aspect de l'efficacité commerciale. La CNUCED n'est pas un organe normatif : ses activités dans ce domaine sont de caractère appliqué et consistent à diffuser et à mettre en oeuvre dans le cadre de ses programmes opérationnels (pôles commerciaux, SYDONIA ou SIAM, par exemple) les normes élaborées par les organes internationaux compétents.

70. La notion de pôle commercial a suscité un intérêt particulier dans le secteur privé : celui-ci a activement contribué à la création de pôles commerciaux dans plusieurs régions, notamment en Amérique latine, où ils ont obtenu les résultats les plus concluants. Une étroite collaboration avec le secteur privé s'est aussi avérée particulièrement utile dans la mise en place du système ETO. La réunion "Partenaires pour le développement" permettra de lancer de nouvelles activités de la CNUCED dans le secteur du commerce électronique, avec la participation du secteur privé.

71. **Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence :**
La méthode d'évaluation de l'efficacité commerciale devra être affinée et examinée par la Commission à sa troisième session. Il faudra ensuite commencer à l'appliquer pour permettre à la Conférence à sa dixième session d'étudier les résultats des premières évaluations nationales. La mobilisation des ressources extérieures nécessaires pour procéder aux premières évaluations aura un caractère prioritaire.

72. Commerce électronique : Les travaux à réaliser dans ce domaine revêtiront une dimension tant analytique que pratique. Ainsi qu'il a été demandé à Midrand, la priorité sera accordée à l'aide à fournir aux pays en développement pour mieux comprendre les incidences de l'infrastructure mondiale de l'information pour le développement. Depuis la neuvième session de la Conférence, l'évolution de l'Internet et des technologies connexes a fait du commerce électronique le domaine dans lequel ces incidences s'avèrent les plus importantes. Le commerce électronique devient un sujet de discussion dans les instances commerciales multilatérales, ce qui pourrait se traduire par des négociations à l'OMC; des propositions concrètes ont déjà été formulées (visant par exemple à considérer l'Internet comme une zone de commerce "hors taxes"). Concernant les besoins et les difficultés des pays en développement en matière de commerce électronique, la CNUCED a acquis une expérience pratique grâce à laquelle elle est bien placée pour aider ces pays dans leurs efforts visant à participer utilement à de telles discussions.

73. Programme relatif aux pôles commerciaux : Les travaux concernant le commerce électronique consisteront, sur le plan pratique, à mener des activités permettant aux pays en développement de se doter des outils nécessaires pour participer à ce type de commerce. L'initiative GET UP (Global Electronic Trade United Nations Partnerships) de la réunion "Partenaires pour le développement" devrait entraîner l'établissement de partenariats avec les milieux professionnels et d'autres organisations internationales en vue de mettre en oeuvre des solutions techniques de pointe pour le commerce électronique dans les pays en développement, notamment grâce au renforcement

du réseau GTPNet. A cet égard, les priorités du programme relatif aux pôles commerciaux seront revues en fonction des résultats de l'évaluation externe en cours ainsi que des besoins et des possibilités recensés plus récemment : commerce sur l'Internet, messages ETO sécurisés, paiements dans le cadre du GTPNet, etc. Un important projet visant à appuyer la création de pôles commerciaux en Afrique devrait être sous peu mis en oeuvre, la priorité étant accordée aux moyens de renforcer les capacités humaines. Les efforts à entreprendre en la matière seront fondés sur les résultats de la prochaine réunion d'experts sur les aspects du commerce électronique qui touchent à la mise en valeur des ressources humaines. La création d'un cadre mondial de coopération entre les pôles commerciaux, y compris l'examen des aspects juridiques connexes, bénéficiera également d'une attention particulière.

**Sous-programme 5 : Pays en développement les moins avancés,
sans littoral ou insulaires**

I. Pays les moins avancés

Généralités

1. À sa neuvième session, la Conférence a fait une large place aux questions concernant les PMA dans ses délibérations ainsi que dans son document final. Elle a recommandé :

- i) D'oeuvrer à la pleine intégration des PMA dans l'économie mondiale et le système commercial international (par. 49 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement");
- ii) D'axer les travaux de la CNUCED sur les besoins particuliers de ces pays (par. 83);
- iii) De faire de la question des PMA un des thèmes intersectoriels des travaux de la CNUCED (par. 84);
- iv) De donner la priorité aux PMA dans la coopération technique (par. 95);
- v) D'intégrer les problèmes des PMA dans les travaux du mécanisme intergouvernemental (par. 106);
- vi) De structurer, doter en effectifs et équiper le Bureau du Coordonnateur spécial de façon qu'il puisse coordonner les travaux sectoriels, surveiller l'application du Programme d'action de Paris ainsi que d'autres programmes d'action pertinents des Nations Unies et fournir au Conseil du commerce et du développement des apports utiles (par. 113).

2. Conformément à ces recommandations et au Programme d'action en faveur des PMA, les principales activités du sous-programme s'articulent autour des grands axes indiqués ci-après.

A. Examen des progrès de l'application du Programme d'action

3. Le Conseil a procédé à deux examens annuels (lors de ses 43^{ème} et 44^{ème} sessions) avec, parallèlement, des réunions-débats. Celles-ci ont contribué à un dialogue constructif et à l'adoption de recommandations concrètes. Pour ces examens, le Conseil a utilisé les rapports annuels sur les PMA, qui ont été jugés très utiles. Il a vivement félicité le secrétariat de la CNUCED pour le rapport de 1997 et son analyse des problèmes rencontrés par ces pays (conclusions concertées 441 (XLIV)).

4. **Résultats** : L'examen annuel effectué par le Conseil contribue à attirer l'attention de la communauté internationale sur le sort des PMA et sur les difficultés qu'ils rencontrent pour s'intégrer dans l'économie mondiale et le système commercial. Les conclusions concertées adoptées à la quarante-troisième et à la quarante-quatrième session du Conseil (435 (XLIII) et 441 (XLIV)) définissent des orientations importantes et contiennent des recommandations concrètes, adressées aux PMA ainsi qu'à leurs partenaires de développement, concernant notamment les courants de ressources, la dette, le commerce, l'agriculture et la régression économique. Ces recommandations aident les PMA à définir leur politique et sont utiles pour mobiliser un appui international en leur faveur.

5. L'examen annuel a, en particulier, débouché sur l'élaboration de programmes nationaux intégrés pour le développement de la capacité de production de biens et services exportables dans les PMA. Cette initiative a contribué à l'adoption de recommandations lors de la réunion ministérielle tenue par l'OMC à Singapour, puis à celle du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce lors de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA.

6. L'examen a également abouti à un consensus sur la convocation d'une troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, dont l'Assemblée générale a approuvé l'organisation par sa résolution 52/187.

7. Vu la complémentarité du Programme d'action et du Nouveau Programme pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (33 des 48 PMA sont des pays africains), les résultats de l'examen annuel du premier et les recommandations formulées à cette occasion sont également utiles pour la bonne application du second.

8. **Problèmes** : Un des principaux problèmes limitant l'efficacité de l'examen annuel est la faible participation de hauts responsables des PMA aux sessions du Conseil et à d'autres réunions de la CNUCED. Le suivi de cet examen avec les PMA et leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement laisse également à désirer. Le secrétariat n'a pas la capacité voulue pour analyser les problèmes de développement des PMA sous tous leurs angles, et n'est donc pas pleinement en mesure de conseiller ces pays.

9. **Coordination et coopération avec d'autres organisations et le secteur privé** : La coordination et la coopération avec d'autres organisations constituent un aspect important du sous-programme. Cela est conforme aux objectifs définis dans le plan à moyen terme, la CNUCED étant chargée de stimuler et de coordonner les efforts déployés par les organes, organisations

et organismes compétents du système des Nations Unies pour exécuter le Programme d'action et donner suite aux conclusions de l'examen global à mi-parcours.

10. Le secrétariat fait appel au concours d'autres organisations et organismes pour l'établissement des rapports annuels sur les PMA. Pour le rapport de 1997, il a reçu des contributions de la CEA, de la CESAP, de la FAO, du FIDA et de l'OCDE. Pour la préparation du rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale lors de sa 52ème session, il a été aidé par le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), l'UNICEF, le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés, la Banque mondiale, l'OMPI, le CCI, l'OMM, la FAO, l'OACI, l'Union postale universelle (UPU), le FMI, l'OMS, l'UNESCO, l'ONUDI, le PNUE et le Département des affaires humanitaires, entre autres.

11. Le secrétariat a organisé avec le Département de la coordination des politiques et du développement durable une réunion d'experts sur la mise en oeuvre de mesures spéciales en faveur des PMA dans le cadre du programme Action 21. Il a également fourni un appui à l'Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral (qui relève de la CESAP), à la dix-huitième réunion du Comité technique préparatoire plénier de la CEA, et à la réunion d'experts informelle du CAD sur l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. Il participe et contribue aux réunions périodiques du Comité de la planification du développement (CPD) et de ses groupes de travail, en particulier celles qui portent sur les critères et méthodes à suivre pour établir la liste des PMA, ainsi que sur l'élaboration éventuelle d'un indice de vulnérabilité pour les petits pays insulaires.

12. De gros efforts sont faits pour associer la société civile et les ONG aux travaux du sous-programme. En avril 1998, le secrétariat a parrainé avec l'International South Group Network (ISGN), organisation basée à Harare, un séminaire sur le système commercial international et la Convention de Lomé, à l'intention de responsables commerciaux, d'universitaires et d'ONG de pays d'Afrique orientale et australe.

13. **Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence :**

Le Conseil du commerce et du développement procédera à trois examens annuels des progrès de l'application du Programme d'action. L'examen à mi-parcours offre une bonne occasion d'étudier comment renforcer ces examens et leur suivi de façon qu'ils contribuent davantage au développement des PMA. Pour sa part, le secrétariat s'emploiera à en faire plus largement connaître les résultats aux responsables des PMA, leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement, ainsi qu'à la société civile. Les résultats des examens annuels seront également portés à l'attention des participants aux réunions de groupes consultatifs, de tables rondes du PNUD ainsi que des tables rondes organisées comme suite à la Réunion de haut niveau. A cette fin, on fera plus largement appel à l'informatique : le site Web consacré aux PMA sur Internet sera constamment amélioré et enrichi.

14. L'organisation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA exigera d'importants préparatifs de la part de la CNUCED, de son mécanisme

intergouvernemental et de son secrétariat. Celui-ci présentera au Conseil, lors de sa quarante-cinquième session, des recommandations prévoyant la participation active d'un maximum d'acteurs du développement. Certaines activités préparatoires sont déjà prévues dans le budget-programme de l'exercice en cours. L'examen à mi-parcours pourrait fournir des indications utiles à cet égard.

B. Coordination des travaux sectoriels

15. La coordination des travaux sectoriels, qui incombe au Bureau du Coordonnateur spécial pour les PMA, fait intervenir les mécanismes suivants :

a) Création d'un comité directeur pour les PMA, présidé par le Secrétaire général de la CNUCED et ayant pour tâche de donner des directives générales pour l'application des recommandations de la neuvième session de la Conférence, du Programme d'action et de l'examen global à mi-parcours;

b) Désignation par chaque division de la CNUCED d'un haut fonctionnaire chargé de coordonner les travaux de cette division. Les réunions périodiques entre ces "agents de liaison" se sont révélées particulièrement utiles pour la préparation de programmes nationaux intégrés et de la Réunion de haut niveau.

16. **Problèmes** : Les questions relatives aux PMA n'ont pas encore été pleinement intégrées dans les travaux des commissions. Le secrétariat ne les traite pas de façon approfondie dans ses autres grandes publications ni dans la documentation présentée aux organes délibérants.

17. Le Bureau du Coordonnateur spécial pour les PMA joue un rôle limité en raison du nombre élevé de postes vacants. Bénéficiant de l'appui d'autres programmes, il a pu coordonner les travaux de la CNUCED dans certains secteurs, mais l'ampleur de la coopération est variable. Les conclusions et recommandations de l'examen à mi-parcours devraient aider à renforcer le rôle du Coordonnateur spécial.

18. **Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence** : L'examen à mi-parcours devrait aider à mieux intégrer les problèmes de développement des PMA dans les travaux du secrétariat et du mécanisme intergouvernemental, avec :

a) Un examen plus "ciblé" de ces problèmes par les commissions et les réunions d'experts, qui devraient mettre l'accent sur des questions particulièrement importantes pour les PMA;

b) Une étude plus systématique des questions intéressant les PMA dans les programmes de recherche de la CNUCED, dans ses principaux rapports ainsi que dans la documentation présentée aux organes délibérants;

c) La mobilisation de la CNUCED tout entière pour préparer la troisième Conférence sur les PMA.

C. Coopération technique

19. Depuis la neuvième session de la Conférence, l'assistance technique en faveur des PMA s'est accrue. On privilégie de plus en plus les programmes par rapport aux projets, en menant à l'échelle nationale une action ciblée étalée sur plusieurs années pour s'attaquer aux problèmes de production qui font obstacle à la participation des PMA au commerce international. Plusieurs faits nouveaux méritent d'être signalés :

a) La stratégie de coopération technique de la CNUCED donne désormais la priorité aux PMA; il s'agit de leur accorder une assistance croissante, à la fois en valeur absolue et en pourcentage;

b) Le Fonds d'affectation spéciale pour les PMA est entré en activité au début de 1997. Plus de 3,5 millions de dollars ont été versés ou annoncés par des pays développés et des pays en développement, dont la Chine, Chypre, la Finlande, la France, le Ghana, l'Inde, l'Irlande, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la République de Corée, la Suède et la Suisse;

c) Plusieurs activités de coopération technique, appuyées ou coordonnées par le Bureau du Coordonnateur spécial, ont été menées à bien grâce à des travaux exécutés sur le terrain ainsi qu'à des recherches. En ce qui concerne la complémentarité de la coopération technique et des travaux analytiques, les recherches faites au niveau national sont utiles pour l'établissement du rapport annuel sur les PMA;

d) On a entrepris une première série de programmes nationaux intégrés, pour le Bangladesh, le Cambodge, la Gambie et Madagascar. Des travaux préliminaires ont commencé en Ethiopie, en Haïti et au Soudan, entre autres. Des plans ont été esquissés avec le gouvernement des pays intéressés. On s'emploie maintenant à mettre au point les programmes et la documentation connexe.

20. **Résultats :** La priorité accordée aux PMA, la mise en service du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA et l'abandon de projets pour des programmes nationaux intégrés devraient influencer sur les résultats commerciaux des pays bénéficiaires. Le vif intérêt manifesté par les PMA et leurs partenaires de développement, en particulier ceux qui ont contribué au Fonds, pour l'exécution et la multiplication de ces programmes est particulièrement encourageant.

21. **Problèmes :** L'élaboration de programmes nationaux intégrés exige beaucoup de ressources, et notamment un personnel spécialisé. Les principaux problèmes rencontrés dans ce domaine tiennent au manque d'effectifs, de nombreux postes d'administrateur demeurant vacants. Les retards pris dans la coordination des travaux avec d'autres organisations, ainsi qu'au niveau national, créent également des difficultés.

22. **Coordination et coopération avec d'autres organisations et le secteur privé :** Pour la préparation des programmes intégrés, conformément à la recommandation du Conseil, le secrétariat a travaillé en coordination étroite avec le CCI, le PNUD, la CEA et la CESAP. Pour leur exécution, il cherchera aussi à s'assurer le concours d'autres organismes de développement compétents.

À l'échelon national, le secteur privé et la société civile ont été associés aux préparatifs. Au Bangladesh, ils ont également pris part à des tables rondes sectorielles. En Gambie, le secteur privé a participé à deux séminaires nationaux sur l'élaboration de la politique commerciale ainsi que de la politique et d'un code d'investissement. Ses vues ont été consignées dans la documentation correspondante.

23. **Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence** : À partir des plans esquissés, on s'emploie à mettre au point des programmes intégrés qui seront soumis par les PMA aux tables rondes concernant le commerce. Des programmes intégrés pour deux ou trois autres PMA seront élaborés et, si les ressources le permettent, exécutés.

D. Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés et suivi de cette réunion

24. Le Bureau du Coordonnateur spécial pour les PMA a été chargé de centraliser les activités du secrétariat de la CNUCED relatives à la préparation et à l'organisation de la Réunion de haut niveau de l'OMC sur les PMA, qui a eu lieu en 1997. C'est ainsi qu'il a coordonné les contributions du secrétariat à la documentation de fond destinée à la Réunion et fourni un appui organique et organisationnel aux deux tables rondes thématiques de la Réunion de haut niveau. Il a activement participé aux réunions interinstitutions (CNUCED/OMC/CCI/PNUD/Banque mondiale/FMI) organisées avant et après la Réunion de haut niveau.

25. **Résultats/problèmes** : Le suivi des décisions de la Réunion de haut niveau n'a été engagé que récemment et des dispositions institutionnelles sont actuellement prises en vue d'améliorer la coopération interinstitutions; aussi est-il encore trop tôt pour avancer des résultats et indiquer des problèmes. Il est toutefois évident que l'engagement intensif du Bureau dans ce processus aura des répercussions sur ses ressources limitées.

26. **Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence** : Le Bureau continuera d'assurer la coordination et la centralisation à la CNUCED de l'exécution et du fonctionnement des programmes nationaux sur le commerce. Il participera donc activement au groupe de travail interinstitutions composé de représentants des six institutions, qui se réunira régulièrement pour coordonner l'action des institutions, gérer le programme d'activités dans le contexte du Cadre intégré et évaluer le fonctionnement de celui-ci deux ans après son adoption. La CNUCED fournira un appui à l'unité administrative qui sera créée au CCI et chargée des tâches administratives courantes et du service des réunions du groupe de travail interinstitutions. Conformément à la décision prise par le Conseil à sa seizième réunion directive, le secrétariat continuera de participer activement à la mise en oeuvre des décisions de la Réunion de haut niveau. Les activités indiquées dans cette décision constitueront une part appréciable des travaux futurs du Bureau. Des ressources additionnelles doivent être fournies au Bureau pour une bonne coordination de l'exécution de ces activités.

27. Avant la prochaine session du Conseil, le Secrétaire général de la CNUCED convoquera une réunion spéciale sur le SGP, le SGPC et de nouvelles

initiatives en faveur des PMA dans le domaine de l'accès aux marchés, qui fera le bilan des mesures en matière d'accès aux marchés annoncées à la Réunion de haut niveau et étudiera les moyens d'en renforcer l'application.

II. Pays en développement sans littoral

28. Les travaux de la CNUCED dans ce domaine sont actuellement axés sur la mise en oeuvre du cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit approuvé par l'Assemblée générale en 1995. Il s'agit de renforcer les mécanismes de coopération entre pays sans littoral et pays de transit au niveau sous-régional, notamment pour la mise en place d'un cadre juridique plus efficace pour les opérations de transport en transit, l'amélioration des systèmes de gestion dans le secteur du transport en transit, le renforcement des capacités institutionnelles et humaines, et la définition d'une politique générale de libéralisation des services commerciaux et des services de transit. A cet égard et conformément à la résolution de l'Assemblée générale, la troisième Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de pays en développement de transit ainsi que de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement, précédée de réunions consultatives de groupe entre pays en développement sans littoral et pays en développement de transit, a eu lieu en juin 1997.

29. **Résultats** : Les activités du sous-programme ont contribué à consolider les mécanismes de coopération entre pays en développement sans littoral et pays voisins de transit. La Réunion a approuvé de nouvelles modalités pour une mise en oeuvre plus efficace du cadre global. Ces modalités, conjuguées à la libéralisation et à une amélioration de la gestion commerciale du secteur du transit, ont favorisé une plus grande efficacité des opérations de transit, dont elles devraient contribuer à réduire les coûts.

30. **Problèmes** : Le principal problème a été une participation insuffisante du secteur privé aux opérations de transport en transit. Des mesures sont sérieusement envisagées pour y remédier. Un autre problème tient à la faible participation d'experts spécialistes des questions de transport en transit dans les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit aux réunions consultatives susmentionnées et à la troisième Réunion d'experts gouvernementaux. Ce problème aurait pu être évité si des ressources, outre celles qui ont été fournies par la Commission européenne, avaient pu être obtenues pour financer la participation de ces experts.

31. **Coopération et coordination avec d'autres organisations** : La CNUCED coopère avec la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Afrique et des organisations intergouvernementales et sous-régionales du secteur du transport en transit, en particulier la Conférence ministérielle des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sur les transports maritimes (CONMINMAR) à Abidjan, et le Secrétariat permanent de l'Autorité de coordination du transport en transit du couloir septentrional, à Mombasa. La CNUCED travaille aussi en étroite coopération avec le Comité des transports et des communications en Afrique australe (SATTC), à Maputo.

32. Le PNUD et la Commission européenne ont apporté un appui financier au sous-programme pour la préparation et l'organisation des réunions consultatives et de la Réunion d'experts gouvernementaux. Pour l'établissement

du rapport adressé à l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session sur les mesures spéciales se rapportant aux besoins et aux problèmes particuliers des pays en développement sans littoral, des contributions ont été reçues de la CEE, de la CESAP, de la CEA, de la Banque mondiale, du FMI, de l'OACI et de la FAO.

33. **Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence** : Les travaux futurs seront axés sur les modalités d'une libéralisation plus poussée des services de transport en transit et une plus grande participation du secteur privé à l'amélioration de l'efficacité du transport en transit.

34. Le Bureau apportera un appui organique et administratif à la quatrième réunion d'experts gouvernementaux, qui se tiendra en 1999 et examinera la poursuite de la mise en oeuvre du cadre global.

III. Pays en développement insulaires

35. En 1994, la CNUCED a reçu mandat de l'Assemblée générale de contribuer, par des travaux de recherche et d'analyse, à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement. Les travaux de fond du sous-programme en faveur de ces petits Etats insulaires en développement sont de nature intersectorielle et font appel aux contributions des autres sous-programmes. En 1996, la CNUCED a organisé, en coopération avec le Département de la coordination des politiques et du développement durable, une réunion de haut niveau sur les pays en développement insulaires, où ont été examinés la situation et les problèmes de ces pays, en particulier en matière de commerce extérieur, dans le contexte de la libéralisation du commerce et de la mondialisation, et de leurs incidences sur les perspectives de spécialisation des pays en développement insulaires. Les participants à cette réunion ont formulé un certain nombre de recommandations qui ont été soumises à la Commission du développement durable à sa quatrième session. Récemment, la CNUCED a également apporté une contribution appréciable aux travaux d'un groupe d'experts consacrés à l'examen de questions techniques en rapport avec la vulnérabilité des petits Etats en développement insulaires.

36. **Résultats** : Les activités du sous-programme ont encouragé une approche prospective des problèmes de développement des petits Etats insulaires en développement, axée sur les possibilités de réorientation des spécialisations dans le contexte de la libéralisation du commerce et de la mondialisation. Ces travaux ont contribué au renforcement du commerce et de l'activité globale dans les pays considérés.

37. **Problèmes** : Le principal problème a été le faible niveau de ressources disponibles pour l'exécution de programmes d'assistance technique dans les petits Etats insulaires en développement.

38. **Coordination et coopération avec d'autres organisations** : Les activités de la CNUCED complètent celles du Département des affaires économiques et sociales, en particulier dans le domaine du commerce et de l'investissement. La CNUCED travaille également en très étroite coopération avec des institutions sous-régionales telles que la CARICOM et le Forum du Pacifique Sud.

39. **Travaux à réaliser avant la dixième session de la Conférence** : Les travaux futurs concerneront :

a) La rédaction d'une étude sur les problèmes liés à la vulnérabilité des petits Etats insulaires en développement et sur les politiques à suivre pour améliorer la spécialisation de ces Etats;

b) Des contributions de fond aux travaux coordonnés à l'échelle du système sur la définition d'indicateurs de vulnérabilité pour les petits Etats insulaires en développement;

c) La fourniture d'une assistance directe à plusieurs petits Etats insulaires en développement pour l'évaluation de leurs besoins en matière de coopération technique liée au commerce et l'élaboration de programmes nationaux en vue de la Conférence de petits Etats insulaires en développement et de donateurs qui sera organisée en 1999, ainsi que de tables rondes nationales consacrées au développement du commerce.
